



VILLE DE HOUILLES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2023

Le 29 mars 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 23 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saraa, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| - M. HAUDRECHY Christophe | par M. SEKKAI Hadji |
| - M. SIMONIN Sébastien | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M. BORDES Joël |
| - M ^{me} COLLET Jennifer | par M. CADIOU Patrick |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. GOUT Christophe |

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPARTS EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22 h 15 (a pris part aux votes jusqu'à la délibération DCM 23/020)
- M^{me} OROSCO Claire, à 23 h 53 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 23 h 53 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} GOUAR Saraa, à 23 h 54 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} PRIVAT Christine, à 00 h 00 (a pris part à tous les votes)

ABSENT :

- M. PARIS Benoît

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. **M^{me} GOUAR Saraa** est désignée à l'**unanimité** par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire :

Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare la séance ouverte et j'invite Madame GOUAR à effectuer l'appel de l'Assemblée.

Madame GOUAR procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Merci. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2023

Monsieur le Maire :

Je propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023. Est-ce que vous avez des observations sur ce procès-verbal ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Bonsoir Monsieur le Maire. À la page 73-74, vous deviez nous apporter une réponse portant sur la décision 22-441. Pour rappel, ma question était la suivante sur un bon de commande signé le 15 décembre pour une prestation qui débutait le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre : comment la société Ecosoft a-t-elle pu être payée pendant 11 mois et demi ? Merci.

Monsieur le Maire :

Pas de question sur le procès-verbal ? C'est fidèle à ce qui a été dit, c'est cela ?

Monsieur CADIOU :

Je lis ce procès-verbal. Vous prenez le point et j'attends d'avoir la réponse.

Monsieur le Maire :

Mais sur le procès-verbal, sinon pas de remarque particulière sur la forme ?

Monsieur CADIOU :

J'attends cette réponse.

Monsieur le Maire :

Non mais autrement, c'est bon pour vous ? Est-ce qu'il y a d'autres réflexions ? Non. Je vous propose donc de l'adopter. Je vous le soumetts au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Il y a une abstention de Monsieur HÉRAUD. Adopté à l'unanimité ; unanimité des exprimés, ceux qui expriment leur vote, des votants.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2022 est adopté à l'unanimité des votants (37 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que J'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire ; 1 abstention de M. HÉRAUD).

II- DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DCM 23/015 – FINANCES – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du Budget principal

DCM 23/016 – FINANCES – Budget primitif Ville 2023

Monsieur le Maire :

Je vais laisser pour ce point n° 1 la parole à Monsieur BATTISTINI, Adjoint aux finances, qui va vous présenter simultanément – attention, soyez attentifs – à la fois le point n° 1, donc sa présentation sera simultanée pour le point n° 1, c'est-à-dire la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget principal, et sa présentation comportera aussi celle du point n° 2 qui sera ensuite soumis au vote séparément, dit le budget primitif 2023. Néanmoins, chaque point, je le précise, fera l'objet d'un vote distinct mais la présentation est commune. Donc, je donne la parole à Monsieur BATTISTINI dans le cadre notamment de ce point n° 1 sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget principal. Monsieur BATTISTINI pour une présentation qui reprend les deux points ; je le reprécise. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI, Adjoint délégué aux finances et grands projets d'aménagement :

Merci Monsieur le Maire. La présentation que je vais vous lire est sur table. L'ensemble des élus de cette assemblée peuvent la voir en même temps que je la lis, notamment pour la visibilité car certains chiffres sont écrits en petits. Pour le Facebook live, c'est bon ? Parfait. On commence.

On va commencer par l'équilibre général du budget. Vous retrouvez en haut à gauche toutes les dépenses réelles de fonctionnement qui représentent 43,8 millions d'euros. On retrouve :

- les charges de personnel pour 26,9 millions ;
- les charges à caractère général pour 12,9 millions ;
- les contributions, participations et subventions versées à hauteur de 2,8 millions ;
- l'intérêt de la dette pour 200 000 € ;
- autres pour 1 million.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles représentent 51,2 millions d'euros dont :

- 31,4 millions d'impôts et taxes ;
- 10 millions d'euros de dotations de l'État ;
- 5,8 millions d'euros de produits des services ;
- 3,6 millions de résultats de fonctionnement 2022 que l'on intègre dans ce budget (c'était le point 1 de l'ordre de jour que je vous présente ici) ;
- autres recettes pour 400 000 €.

Cela nous permet de dégager une épargne brute de 7,4 millions d'euros que nous allons voir et intégrer dans les recettes réelles d'investissement.

Du coup, les dépenses réelles d'investissement sont de 17,9 millions d'euros :

- 800 000 € pour le remboursement du capital de la dette ;
- 17,1 millions d'euros de dépenses d'investissement dont 6,9 millions de restes à réaliser.

Concernant les recettes réelles d'investissement, elles représentent 10,5 millions d'euros. 7,4 millions pour l'épargne brute ; 200 000 € pour un emprunt d'équilibre ; 5,9 millions dont 2,7 millions de restes à réaliser concernant les recettes d'investissement et enfin le résultat d'investissement de 2022 à hauteur de 4,4 millions d'euros que l'on intègre dans ce budget 2023.

Nous allons faire un petit focus maintenant sur le fonctionnement. Vous avez en page 4 la répartition des différentes recettes. Comme nous l'avons vu précédemment, l'ensemble des recettes fait 51,2 millions d'euros pour ce budget 2023, ce qui représente :

- pour 46 % les taxes foncières et d'habitation sur les résidences ;
- pour 8 % la dotation globale de fonctionnement ;
- pour 9 % l'attribution de compensation ;
- pour 11 % les produits des services ;

- pour 26 % la somme du résultat de fonctionnement 2022 que l'on intègre à hauteur de 3,6 millions d'euros, autres pour 1,4 million d'euros, les dotations pour 4,7 millions d'euros (les dotations, c'est par exemple la CAF, le Département, etc.), des frais de notaire pour 2,6 millions d'euros et le filet de sécurité pour 1 million d'euros.

Concernant les dépenses, comme nous l'avons vu dans l'équilibre général du budget, cela représente en fonctionnement 43,8 millions d'euros pour ce budget 2023 :

- À hauteur de 61 %, il s'agit de charges de personnel ;
- À hauteur de 30 %, il s'agit de charges à caractère général (on reviendra dans les slides suivantes sur le petit focus de ces deux facteurs) ;
- pour 9 % les participations et subventions, les charges financières et les autres charges.

À la page suivante, on fait un petit focus sur la masse salariale de la Ville au cours des dernières années. Du coup, en 2021, on avait une masse salariale qui a été impactée de 100 000 € par les décisions gouvernementales, de 200 000 € par le GVT. En 2022, l'année suivante, les décisions gouvernementales ont impacté le budget RH de 400 000 €, le GVT de 100 000 € et le RIFSEEP de 100 000 €. En 2023, l'année qui nous intéresse, les décisions gouvernementales ont impacté à hauteur de 400 000 €, le GVT à hauteur de 100 000 € et le RIFSEEP-IFSE/RI à hauteur de 400 000 €. Vous avez donc là les totaux à chaque fois de l'augmentation et notamment les causes détaillées.

Ensuite sur les dépenses, focus sur les charges à caractère général. Nous avons vu au début dans l'équilibre financier qu'elles représentaient 12,9 millions d'euros. Vous avez devant vous la ventilation de cette somme-là :

- l'aménagement, les services urbains et environnement représentent 6,3 millions d'euros ;
- les familles, 600 000 € ;
- les interventions sociales et santé, 100 000 € ;
- sport et jeunesse, 700 000 € ;
- la culture, 500 000 € ;
- l'enseignement, formation, 1,7 million d'euros ;
- sécurité et salubrité publiques, 200 000 € ;
- l'administration non ventilable, 2,8 millions d'euros ;
- action économique, 100 000 €.

Sur la page suivante, vous avez la variation sur ces dernières années des fluides, de la maintenance et des entretiens des équipements publics, des assurances, des transports collectifs et des contrats de prestation de services. Là, notamment – et cela est assez flagrant avec le schéma que vous avez devant les yeux – on voit vraiment que les fluides ont vraiment augmenté. À noter que dans fluides, nous avons incorporé tout ce qui est essence et gasoil, c'est-à-dire que c'est à la fois l'eau, le gaz, l'électricité mais aussi les carburants, ce qui explique que nous avons une hausse un peu plus forte que celle annoncée au ROB ; c'est parce que cela comprend vraiment l'ensemble des fluides. Du coup, on a une augmentation de 1,9 million à l'arrondi. Si on fait le calcul exact, on est plus autour de 1,8 million mais avec l'arrondi cela nous monte à 1,9 million d'euros d'augmentation. On le voit, une hausse énorme de 217 %. Sur ce qui est maintenance et entretien des équipements publics, une légère hausse également. Les assurances explosent. Les transports collectifs également ; on voit une hausse de 45 % entre le CA 2021 et le BP 2023. Et les contrats de prestations de services n'augmentent « que » de 18 %, donc sont assez stables.

Page suivante, on va parler des dépenses en faisant un focus sur les charges de gestion courante. On a pour environ 500 000 € de subventions aux associations. On a 300 000 € d'autres, par exemple contribution à l'institut Sainte-Thérèse, aux coopératives, etc. On a 1,2 million, qui est la plus grosse partie de ces 2,8 millions, qui représente le contingent incendie. On a 300 000 € pour l'indemnité des élus. On a 200 000 € pour la prestation et le cloud. On a 200 000 € environ pour la subvention du CCAS et on a 100 000 € pour la subvention des Belles-Vues. À chaque fois, ce sont des sommes arrondies. Vous avez le détail avec les sommes exactes dans la maquette budgétaire.

On va passer maintenant, à l'investissement. Concernant les recettes, le produit global attendu est de 10,5 millions. Ces 10,5 millions sont répartis tels que suit :

- le résultat d'investissement 2022 à hauteur de 4,4 millions d'euros ;

- les restes à réaliser 2022 à hauteur de 2,7 millions d'euros ;
- le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 900 000 € ;
- la taxe d'aménagement à hauteur de 700 000 € ;
- le produit des cessions à hauteur de 1,1 million d'euros ;
- les subventions publiques à hauteur de 600 000 €
- l'emprunt d'équilibre – on va y revenir dans quelques slides – à hauteur de 200 000 €.

Je tiens à rappeler que nous avons une mobilisation active des services pour la recherche de cofinancements pour avoir les plus élevés possible.

Ensuite, sur la slide suivante, on va faire un petit focus sur les principaux projets d'investissement pour 2023. Du coup, on a :

- la réhabilitation de l'église Saint-Nicolas à hauteur de 800 000 €. Là, vraiment à chaque fois, les sommes indiquées sur le tableau sont les sommes que l'on engage en 2023. Ce n'est pas la somme globale du projet bien entendu, c'est la somme qui sera allouée sur le budget de cette année. Pour l'église, c'est 800 000 €.
- la réhabilitation du terrain synthétique Ostermeyer, 600 000 € ;
- la maison médicale, 400 000 € ;
- la maison Schœlcher, 200 000 € ;
- la réhabilitation de la place Michelet, 200 000 € ;
- la rénovation de l'école Allende, 1,30 M€ ;
- l'aménagement du square Brassens, 500 000 € ;
- le réaménagement du parc Charles-de-Gaulle, 100 000 €.

Slide suivante, on revient comme je vous l'avais indiqué sur l'emprunt d'équilibre : comment il est calculé et comment on arrive aux 200 000 € que je vous ai annoncés en slide 11. Du coup, on prend les recettes réelles de fonctionnement qui sont à hauteur de 51,2 millions d'euros, on soustrait les dépenses réelles de fonctionnement, donc 43,8 millions d'euros, ce qui nous donne une épargne brute de 7,4 millions d'euros à quoi on soustrait le remboursement du capital de la dette pour 800 000 €, ce qui nous donne notre épargne nette qui est de 6,6 millions d'euros. Ensuite, on y ajoute les recettes réelles d'investissement de l'ordre de 10,3 millions d'euros. On y enlève les dépenses réelles d'investissement à hauteur de 17,1 millions d'euros, ce qui nous donne 200 000 € et qui représente l'emprunt d'équilibre.

Ensuite, sur la gestion de la dette, on avance page 15. Là, c'est un graphique qui vous montre l'évolution de la dette sur les 15 dernières années. Vous avez en noir l'encours, donc la somme en millions, et en jaune la capacité de désendettement qui est en année. On se rend compte que pour ce budget 2023, on envisage une capacité de désendettement de 1,7 million d'euros... 1,7 année, pardon et, du coup, un encours de la dette qui représenterait 6,6 millions d'euros. Donc, l'annuité de la dette pour 2023 représente 1 million d'euros.

Voilà. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur cette présentation et le point n° 1 qui est soumis à votre vote et le point n°2 ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Une petite remarque déjà sur les chiffres. Je prends, par exemple, au hasard le RIFSEEP. Au ROB, vous nous avez indiqué que c'était 485 000 € et là vous nous mettez que c'est 400 000, donc vous avez arrondi à la centaine de milliers inférieure. Par contre, si on prend les subventions aux associations, qui sont à peu près du même montant, 489 000 €, là, on arrondit au supérieur puisque l'on est sur 500 000 €. Je voulais donc savoir si vous appliquez une règle particulière ou si c'est le fruit du hasard et que voilà. Parce que c'est 80 000 par là en moins parce qu'on n'a mis que 400 000 dans les chiffres, on arrondit au supérieur ; on arrondit un coup à l'euro supérieur, un coup à l'inférieur. Enfin, voilà, après, c'est la grosseur du trait, je vous l'accorde, mais on parle tout de même de 80 000, 50 000, 60 000 €, donc ce sont tout de même des sous, tout cela mis bout à bout.

Ensuite dans les projets que vous annoncez pour 2023, je ne vois plus le pôle scolaire, donc que devient-il ? J'ai vu qu'il y avait 150 000 €, je crois de mémoire, sur le sujet. Donc, que devient ce pôle scolaire ? Il y a 400 000 € qui ont été mis sur la maison médicale. Il faut quand même rappeler ici que ce n'est que le début puisque la livraison est prévue pour mai 2025 et que le temps est encore long.

Ensuite, les taux. Je crois que c'est le point d'après, donc on parlera des taux d'imposition plus tard. En tout cas, je vais répéter ce que j'ai dit au moment du débat d'orientation budgétaire : il n'y a rien sur les économies d'énergie. Vous avez vous-même dans ce document annoncé 1,9 million, je crois, de surcharge de fluides et, effectivement, dans votre présentation, il n'y a pas un centime sur les économies d'énergie. C'est problématique puisque – au-delà de toute considération politique, on s'entend – l'avenir est incertain. On sait que l'on va payer de plus en plus cher l'énergie, l'eau, les fluides, l'électricité, etc., et notre commune ne met rien. Je pense qu'un jour ou l'autre, on nous reprochera de n'avoir rien mis sur les économies d'énergie. Je parle des panneaux solaires, je parle des récupérateurs d'eau dans les écoles pour tout ce qui est chasses d'eau, etc. Je crois qu'il y a un vrai travail à faire. Nous, on a commencé à travailler sur le sujet. On a des anciens Adjoints qui se sont penchés dessus. Ne serait-ce que sur les panneaux photovoltaïques, on estime que l'on peut économiser, en gros, 150 000 € par an pour un investissement qui coûte pas loin de 500 000 € ; 465 000 au prix du marché, etc. Et, on a touché, pour faire face à la hausse des fluides, 600 000 € de la Communauté d'agglo. Donc ma question est de savoir si ces 600 000 € ne pouvaient pas être mis au service de la réduction de la consommation des énergies sur notre commune. Voilà.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur BERTRAND. Monsieur BATTISTINI pour vous apporter des éléments de réponse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Du coup, sur les arrondis, ce sont des arrondis ; il n'y a aucune volonté quelle qu'elle soit derrière. Si vous voulez le détail de chaque prix, vous avez la maquette budgétaire avec le prix exact.

Concernant le pôle scolaire, j'en ai présenté huit dans les principaux investissements mais comme vous l'avez souligné à la lecture de la maquette budgétaire, vous avez vous-même dit que c'est 150 000 €. Si vous voulez le détail, je vous le donne tout de suite. Les 150 000 € pour le nouveau pôle éducatif sont pour porter des études techniques, notamment des diagnostics, ainsi que le concours d'architectes pour le nouveau pôle éducatif. Voilà à quoi serviront ces 150 000 €. Pareil, je ne vous ai présenté et mis en avant que huit projets, j'aurais pu en mettre une quinzaine si je le souhaitais. Ce n'était pas le but ; c'était vraiment de ressortir les principaux projets. Vous avez vraiment tout le détail dans les documents annexes.

Ensuite, sur l'énergie, on ne va pas refaire le débat, donc je vais être bref, que nous avons eu au ROB. Nous, on a une volonté de refaire équipement par équipement pour économiser de l'énergie. On n'a pas une volonté de faire un petit peu sur chaque. Après, c'est un choix politique mais on l'assume.

Enfin, sur l'Agglomération, je vais répondre de façon très simple : nous, quand on fait le budget, on ne prend pas une somme pour la mettre sur un autre endroit ; on a des recettes et des dépenses et ensuite on essaie au mieux qu'on peut de faire les meilleurs choix pour la Ville de Houilles mais on ne va pas flécher une recette précise sur une dépense précise, notamment en fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Madame SIMONIN, il y avait une réflexion, je crois, sur l'usage de l'eau dans les toilettes d'école.

Madame SIMONIN :

Merci. Bonsoir à tous. Le ministère de la Transition écologique a répondu concernant ce point en mars 2022 qu'il n'était pas conseillé d'utiliser de l'eau récupérée dans les bâtiments qui recevaient des personnes sensibles, donc notamment dans les EHPAD mais également dans les écoles. Voilà. Donc, pour le moment, il n'est pas prévu d'aller dans ce sens.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Merci. C'est au sujet de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. En fait, quelle est la somme que compense l'État par rapport à la taxe d'habitation ? Il y a une diminution. Ils ont enlevé. Je ne vois pas la trace de la compensation.

Monsieur le Maire :

La compensation, en termes de recettes, elle est assurée par le transfert de la part de taxe foncière qui était avant dévolue et perçue par le Département. Cette part de transfert de taxe foncière est dorénavant perçue par la collectivité.

Madame DUPLA :

Mais c'est fléché où ? Où est-ce que ça apparaît ?

Monsieur le Maire :

Cela n'apparaît plus maintenant. Vous avez un taux de taxe foncière et vous avez les recettes fiscales afférentes. C'est complètement fondu.

Madame DUPLA :

C'est dommage.

Monsieur le Maire :

Je crois, Monsieur BERTRAND, que vous aviez relevé la main, non ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Oui mais vous ne m'aviez pas vu ; ce n'est pas très grave. Juste réagir aux propos de Monsieur BATTISTINI. Effectivement, sur les arrondis, on ne va pas débattre toute la soirée mais enfin il y a des règles comptables : quand on est au-delà de 50, on arrondit à 100, quand on est en deçà de 50, on arrondit à zéro. Bref.

Vous dites que vous faites effectivement de la rénovation énergétique au fur et à mesure. Il ne s'agit pas là de faire ça, c'est de mener une vraie politique de réduction, des économies sur l'énergie. Ça nous fait gagner de l'argent sur les fluides et c'est bon pour la planète. Là, il n'y a rien du tout. Je ne sais pas ce que Monsieur HAUDRECHY a peut-être dans les cartons mais pour l'instant, nous, on ne voit rien. Sur le budget, en tout cas, ça ne transpire pas la réduction de l'énergie.

Enfin, sur l'eau, Madame SIMONIN, même si, effectivement, c'est déconseillé par le ministère, peut-être que vous sortez comme moi au cinéma et vous constatez que beaucoup de lieux publics, comme les cinémas, etc., font déjà des économies d'eau en utilisant l'eau de pluie pour les toilettes, etc., et je ne pense pas que ce soient des lieux où il n'y a pas d'enfants, où il n'y a pas de personnes sensibles, où il n'y a pas de personnes handicapées, etc. Donc, oui c'est peut-être déconseillé par le ministère mais le ministère peut faire aussi parfois des erreurs et honnêtement, sur ce coup-là, je ne vois pas ce qu'il y a de problématique.

Madame SIMONIN :

Je n'ai pas été précise, effectivement. La phrase c'est : les eaux de pluie ne satisfaisant pas aux normes de qualité réglementaire pour l'eau potable, leur usage est interdit à l'intérieur des bâtiments qui abritent des populations sensibles (établissements de santé, établissements d'hébergement de personnes âgées, cabinets médicaux, crèches, écoles maternelles et élémentaires).

Monsieur BERTRAND :

C'est rare, les enfants qui boivent l'eau des toilettes.

Madame SIMONIN :

Eh bah oui, ça existe, Monsieur. Voilà.

Monsieur BERTRAND :

Bah alors, quand ils vont au cinéma, il faut faire attention qu'ils ne boivent pas l'eau des toilettes.

Madame SIMONIN :

Attendez, au cinéma, ils sont sous la surveillance de leurs parents ; cela n'a rien à voir.

Monsieur BERTRAND :

À l'école, ils ne sont pas sous surveillance, non plus ?

Madame SIMONIN :

Si mais cela n'a rien à voir. Vous n'êtes jamais allé dans une école, peut-être.

Monsieur BERTRAND :

Si, si, si, je suis allé à l'école, je vous remercie.

Madame SIMONIN :

Oui, vous, peut-être mais avec d'autres enfants, peut-être n'êtes-vous jamais allé.

Monsieur BERTRAND :

Oui, oui, ne vous inquiétez pas. Si, si.

Monsieur le Maire :

Surveiller 32 enfants de maternelle, ça peut être compliqué.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

C'est pour revenir sur les économies d'énergie que l'on pourrait faire, notamment sur la rénovation de l'école Allende : est-ce qu'il a été prévu d'emblée dans la rénovation de mettre des panneaux solaires ? Par ailleurs, j'avais discuté avec Monsieur Hadji SEKKAI sur la possibilité de faire financer un toit d'équipement sportif par des gens qui mettent des panneaux scolaires. Cela aurait eu deux avantages : cela coûterait moins cher à la Mairie et cela permettrait de gagner économiquement et sur l'environnement.

Monsieur le Maire :

Je pense que là, il faut comprendre que c'est forcément une stratégie bâtiminaire de long terme qui permet de faire en sorte que déjà on arrête de consommer quand cela n'est pas nécessaire. Ce bâtiment, par exemple, n'est pas équipé de thermostats. Vous avez donc un système de chauffage, tant qu'il n'est pas arrêté... Là, si ça se trouve, il y a du chauffage. Donc, vous voyez l'hérésie dans laquelle on fonctionne. Donc, on doit équiper nos bâtiments progressivement en véritables systèmes avec une intelligence, une captation de la température de l'air. C'est dur à croire, mais cela n'est pas forcément le cas dans tous les bâtiments. Donc, c'est une première chose. Il y a tout un travail à faire.

Quand on parle de rénovation énergétique, je pense qu'il faut bien comprendre les différentes étapes qui existent : d'abord, consommer moins. C'est la base des bases. L'énergie dont on n'a pas besoin, c'est la meilleure énergie qui soit, dans l'absolu. Ensuite, on va travailler sur de l'efficacité et après on peut travailler sur de la production d'énergie ; cela a été évoqué par Monsieur BERTRAND, des panneaux solaires, etc. Donc, déjà, soyons sobres dans nos bâtiments et leurs consommations. Quand on dit que l'on rénove notre patrimoine, la crèche Charles-de-Gaulle, qui était ancienne, était extrêmement énergivore. On construit un nouveau bâtiment, forcément, il a les normes beaucoup plus modernes, il va beaucoup moins consommer d'énergie bien évidemment que l'école Allende qui

est dans une phase de rénovation lourde, cette fois, on va l'équiper de nouvelles huisseries, isolation des toits. Donc, on va améliorer finalement la performance énergétique du bâtiment et forcément, on va moins consommer. Et puis, un des tout premiers projets, quand même, qu'on a réussi à sortir et dont l'inauguration aura lieu bientôt, c'est la rénovation énergétique de la médiathèque. On a donc apporté une double peau à la médiathèque et on aura bien sûr un gain de consommation énergétique extrêmement important, ce qui nous avait permis à l'époque de bénéficier de contrats de relance transition écologique. Donc, voyez, c'est ça que cela veut dire concrètement : faire en sorte que notre patrimoine, qui est la principale source de consommation d'énergie, que chacun de nos bâtiments consomme moins, soit ensuite intelligemment géré et piloté avec des outils, des sondes, des thermostats, un système qui soit pilotable et puis ensuite, je pense que c'est intéressant et c'est quelque chose que l'on va creuser, comment on produit de l'énergie en local et on la réinjecte dans nos réseaux. Vous avez raison, c'est vraiment une piste qu'il faut évoquer. Mais produire de l'énergie sans chercher finalement à être plus sobre, je pense que l'on louperait la première brique. Donc, première brique : la sobriété énergétique et cela passe par la rénovation bâtiminaire.

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui. Monsieur MÉGRET, vous vouliez réagir ?

Monsieur MÉGRET :

Je voulais me permettre de répondre une toute petite seconde. J'entends bien que l'important, c'est l'énergie que l'on ne consomme pas mais je vous parlais des rénovations lourdes ou des nouveaux bâtiments. Se poser la question de bâtiments à énergie positive comme vous venez de le signaler, je pense que cela pourrait être fait systématiquement. On peut avoir une prise en charge, des subventions là-dessus.

Monsieur le Maire :

La médiathèque, vous l'avez vu, on a un taux de subvention de 47 % de mémoire, donc énorme taux de subvention grâce à ça, parce qu'on avait une isolation thermique par l'extérieur du bâtiment, ce qui va faire chuter la consommation énergétique.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Monsieur le Maire, juste une remarque : ce soir, les fenêtres sont ouvertes et les radiateurs sont chauds. Vous parlez du bon sens. Incontestablement, du bon sens, il n'y en a pas. Je ne vais pas vous reprocher d'avoir laissé le radiateur ouvert mais simplement la remarque de mon collègue était tout à fait juste : il manque dans votre budget, effectivement, des marques importantes en matière de politique d'économie d'énergie. Cela nous concerne tous. Je crois que la remarque de Romain BERTRAND était tout à fait judicieuse dans ce sens-là. Je voudrais vous faire remarquer que votre dernière remarque, que vous passez équipement par équipement en matière d'économie, je vous rappelle que dernièrement, nous avons passé le projet de la réfection de l'école Allende et nous avons fait le choix de ne pas faire l'isolation par l'extérieur du bâtiment alors que cette PSE (prestation supplémentaire éventuelle) était prévue au marché. Donc là, vous vous contredisez ; j'en suis désolé.

Monsieur le Maire :

Je pense que j'ai déjà apporté la réponse précédemment, mais Monsieur BATTISTINI, peut-être, pour vous la renouveler.

Monsieur BATTISTINI :

Du coup, sur Allende, j'étais à la CAO avec vous. Je pensais que cela avait été clair mais cela n'avait peut-être pas été assez expliqué en commission. Allende, on n'a pas refusé. Si on a dit non, c'est pour pouvoir en parallèle chercher des subventions pour que cette partie qui représentait un peu plus de 300 000 € soit subventionnée et si jamais on l'avait votée lors de cette CAO, on aurait eu de grandes chances de ne pas avoir de subvention dessus. Donc, ce n'est pas un refus politique de notre part, c'est juste un choix pour aller chercher des subventions comme sur l'ensemble des équipements que l'on produit.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Et je reprends la remarque des services lors de cette CAO : nous n'avons pas levé cette option. Vous m'expliquerez comment vous pourrez la lever ou l'activer après coup.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Bonsoir. Merci. Oui, plusieurs observations et questions. Pour les questions : vous nous avez évoqué vos postes principaux de recettes pour l'investissement parmi lesquels 1,1 million de cessions. C'est une question que j'avais déjà posée il y a quelque temps quand vous aviez pris des partenaires pour vous aider à valoriser le patrimoine en cession éventuelle. Quelles sont les cessions que vous avez envisagées pour ce montant ? De quelle manière envisagez-vous la reconstitution du patrimoine puisque jusqu'à présent, quand il y avait des cessions d'équipement, en général, cela faisait plus ou moins suite à d'autres acquisitions pour que, effectivement, le patrimoine de la Ville se renouvelle.

Autre question ou observation : vous nous avez présenté tout à l'heure les différents impacts à la hausse sur la masse salariale. Dans le document de détail que vous nous avez transmis, il y a tout de même un poste surprenant. Vous avez découpé ces évolutions en trois types d'effectif : les titulaires, les non titulaires et les autres charges de personnel. Il se trouve que cette hausse globale que vous nous présentez, par contre, se traduit par une légère baisse sur les titulaires qui sont les seuls pour lesquels il y a un poste salarial à la baisse. Est-ce que cela traduit une évolution dans la politique RH ? Est-ce que c'est délibéré ? Est-ce qu'il y a un non-renouvellement de fonctionnaires ? Est-ce que vous pouvez nous dire quelle est l'orientation que vous prenez et qui se concrétise par la baisse salariale pour les titulaires ?

Autre question : vous évoquez... Ce sont de petites lignes qui parfois attirent l'attention. Je suis désolé, ce n'est pas un gros montant. Parmi les postes comptables, il y en a un, qui est le 624, où vous évoquez 17 000 € pour le déménagement de l'école Allende – ça, on sait qu'il y a un projet qui se prépare – et le centre de loisirs Cousteau. Qu'est-ce qui se prépare à Cousteau pour que vous inscriviez et citiez des frais de déménagement sur ce poste ?

L'autre observation n'est pas une question mais plutôt une remarque ; enfin, ça peut être une question, peut-être que vous souhaitez la commenter. Il s'agit du poste relatif à la publicité, aux publications et aux relations publiques. On constate que ce poste était budgété 380 000 € en 2020. Il est passé à 500 000 € en 2022 au budget mais estimé au compte administratif à 694 000 €, donc 200 000 de plus que le budget et 300 000 à 400 000 € de plus que le budget 2020 et vous l'estimez encore à la hausse pour 2023 à 680 000 €. Est-ce que cela ne commence pas à faire beaucoup sur les frais de communication et de – comment dire ? – vous avez dit de relations publiques, en ces temps où on cherche un peu partout des sommes à placer autant que possible en investissement ?

Enfin, vous nous avez parlé – vous avez raison de le souligner, toutes les collectivités le connaissent – de la hausse exceptionnelle des charges de fluide. Soulignons quand même qu'elle s'associe, ce n'est pas de votre fait, d'une hausse tout aussi exceptionnelle des recettes de la Ville liée aux bases revalorisées par l'État. Ça, ce n'est pas vous qui revalorisez les bases. En revanche, à situation exceptionnelle, peut-être – on s'en était parlé il y a quelque temps – auriez-vous pu envisager un geste exceptionnel, même si c'est juste pour cette année, et aider les Ovillois à ne pas supporter à 100 % cette hausse des bases inédite sur une seule année. C'est tout de même un choc ; ils n'y peuvent rien, c'est l'impôt. Mais, peut-être qu'à titre exceptionnel, un petit quelque chose aurait pu être fait cette année par la collectivité. Je suis désolé, cela anticipe le point sur les taux tout à l'heure mais puisque vous nous avez fait une présentation globale et que vous nous avez parlé des postes à la hausse, j'en profite pour le souligner maintenant.

Monsieur le Maire :

Merci. Il y avait l'aspect RH. Monsieur CHAMBERT pour vous répondre.

Monsieur CHAMBERT :

Bonjour. Sur ce point, entre la partie titulaire et non titulaire, on avait un peu échangé la dernière fois sur ce sujet, donc je confirme que l'on n'a pas de stratégie pour remplacer un titulaire par un non titulaire. Il n'y a donc pas de stratégie politique, de stratégie ressources humaines sur ce sujet. En termes de présentation, en fait, il y a aussi le fait que le salaire moyen est un peu plus élevé sur les non titulaires et donc du coup en termes de présentation budgétaire, pour nous, cela nous permet aussi d'avoir une petite marge ; quand on les inscrit et qu'on calcule les moyennes et que l'on projette des moyennes sur les non titulaires que sur du titulaire. C'est donc plutôt pour cela qu'on les inscrit comme ça plutôt que pour traduire une autre volonté politique.

Monsieur le Maire :

Monsieur BATTISTINI pour vous répondre sur les aspects cessions et également il y avait des questions impôts.

Monsieur BATTISTINI :

Merci. La question sur les cessions m'a été posée en commission, donc j'y ai déjà répondu. Ce que je vous propose, si vous souhaitez vraiment le détail et les bâtiments exacts avec les bons prix, je vous envoie un mail avec le détail après le conseil mais cela avait été évoqué en commission et je l'avais dit à vos collègues.

Sur les impôts, je vous rejoins : si jamais l'équilibre budgétaire avait été possible et notamment la partie que l'on dégage pour l'investissement, on n'aurait peut-être pas hésité à faire un effort incroyable de baisser l'imposition à Houilles, le taux communal. Malheureusement, le contexte actuel, que ce soit sur les fluides mais pas que, les RH explosent, la matière première explose, cela fait que nous n'avons pas pu toucher à ce taux-là, malheureusement. Mais, je vous rejoins. Dans un monde idéal et parfait, si budgétairement parlant, on avait pu, on l'aurait fait.

Monsieur le Maire :

Et peut-être sur la ligne déménagement. Je crois que vous avez posé une question sur Allende et Cousteau.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

Merci. Je pense que c'est juste une erreur puisqu'il n'est rien prévu pour Cousteau. À la base, il était effectivement prévu que les travaux pour le nouveau pôle éducatif commencent, donc il fallait déménager Cousteau mais finalement c'est reporté d'un an. Donc pour le moment les déménagements ne sont pas prévus sur Cousteau. C'est donc juste sur Allende. C'est une erreur dans l'intitulé de la ligne.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir tout d'abord sur les fondamentaux du budget 2023 même si ce que je vais dire a déjà été dit précédemment – je m'en excuse – pour certains points. Tout d'abord, les fondamentaux 2023 sont les mêmes que 2022. Il y a donc ne pas recourir à l'usage de la pression fiscale sur les Ovillois, donc ne pas augmenter les taux d'imposition. On a une délibération à venir là-dessus. Mais, comme cela a déjà été rappelé par Monsieur BERTRAND, les bases augmentent de 7,1 % en 2023, donc mécaniquement les impôts locaux vont augmenter. Je crois que cela fait plus 1,5 million par rapport à l'an dernier, si je ne me trompe pas. Combien ?

Intervention d'un élu hors micro.

Madame BELALA :

1,7. Merci. 1,7. Ensuite : conserver la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement. On pourrait ajouter augmenter les recettes de fonctionnement. Lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur BATTISTINI nous annonçait l'objectif de plus 300 000 € par an de recettes liées au stationnement – cela a fait beaucoup parler dans la ville, pour information –, de mettre aussi en place une politique d'investissement mobilisant au maximum les financements complémentaires. Évidemment, compte tenu de notre faible capacité d'autofinancement, on ne peut qu'être d'accord avec cette option. Cela m'amène à vous demander pour la troisième, quatrième ou cinquième fois le bilan de l'étude du cabinet qui a été mandaté pour plus de 40 000 € et qui devait vous aider justement à trouver un maximum de subventions, que ce soit au niveau du Département, de la Région, de l'Agglo, de l'État et au niveau de l'Europe aussi, bien sûr, puisque l'Europe aussi subventionne des projets municipaux. Pas de recours à l'emprunt aussi. Ça, on vous l'a déjà dit : c'est dommage, on n'a pas recouru à l'emprunt quand c'était encore possible. Mais, la quadrature du cercle, de toute façon, c'est que vous nous direz que quand bien même on aurait de l'argent pour investir, on n'a pas forcément la capacité à faire dans les services. Est-ce qu'il faut revenir sur les départs des agents, notamment des services, sur le recours aux cabinets extérieurs ? Vu la crise des vocations dans le monde des collectivités et donc les difficultés à recruter pour les collectivités comme la nôtre, je crains que cela ne s'arrange pas dans les années à venir.

Concernant le faible taux d'endettement : on est aujourd'hui 4,5 fois moins endetté que les Villes de même strate. Aujourd'hui, vous vous en félicitez, Monsieur BATTISTINI. Pendant votre campagne, vous disiez pourtant... Ce n'est d'ailleurs peut-être pas vous qui avez écrit ce document. Dans le zoom finances qui a été longtemps en ligne sur le site de votre campagne, vous écriviez qu'une dette trop faible est le signe que l'on n'investit pas suffisamment pour entretenir le patrimoine de la Ville et que l'on ne répond pas sur le long terme aux besoins des habitants, ce avec quoi je suis totalement d'accord.

Je voudrais également revenir – pardon – sur les projets portés disparus ou les engagements portés disparus. Pourquoi n'a-t-on pas depuis le mandat pu recruter de médiateurs ou d'éducateurs ? Le recrutement de médiateurs dans le cadre d'une politique de prévention et de sécurité faisait pourtant partie de vos engagements de campagne. Dans le même temps, vous faites appel à des cabinets extérieurs dans le cadre d'une réflexion sur la politique de la Ville et vous dépensez beaucoup d'argent pour cela.

Le budget participatif de 100 000 € reviendrait, si on devait le diviser par sept, à peu près à 14 000 € par conseil de quartier. À propos des conseils de quartier, quand nous ferez-vous le plaisir de nous présenter le bilan de leur première année de fonctionnement ? Et pouvez-vous nous dire quand sont prévues les premières réunions de quartier ?

Je voudrais revenir aussi en quelques mots sur votre politique sociale. J'ai souligné lors du DOB la baisse de dotation au CCAS. Outre qu'elle est liée principalement à la suppression du service d'aide à domicile, il m'a été répondu que cela était dû au fait que l'on n'utilisait pas le budget alloué au CCAS. Comment expliquez-vous que dans le contexte actuel si peu d'Ovillois fassent, par exemple, appel à des demandes d'aide exceptionnelle ? Que faites-vous pour lutter contre le non-recours au droit et contre la fracture numérique ? Quand présenterez-vous aux Ovillois les résultats de l'analyse des besoins sociaux lancée il y a deux ans qui avait pourtant bien confirmé la présence dans notre commune, s'il était nécessaire de le faire, de populations précaires et fragiles vers lesquelles il fallait engager des politiques publiques ciblées ?

Sur le budget écologie, je vais un peu redire ce qu'ont dit mes collègues : il n'y en a donc pas. Lors du DOB, Monsieur HAUDRECHY, vous m'aviez répondu que pour vous la transition écologique, c'était un ensemble d'actions et de dépenses qui irriguent vos politiques publiques et vos grands projets mais pourquoi à mi-mandat n'avons-nous donc pas ce que sous-entendaient mes collègues un budget vert qui permettrait d'identifier et d'évaluer les éléments du budget qui ont un impact environnemental ? À Sartrouville, pour la première fois, un budget vert a été présenté par le Maire. Ces impacts-là faisaient pourtant partie de vos engagements de campagne. Vous aviez prévu de déterminer sur les grands projets un impact environnemental neutre, modérément positif ou très positif, par exemple.

Je finirai par le budget assainissement qui est le copier-coller de 2022. Je voudrais juste comprendre pourquoi alors qu'à Houilles on nous dit que l'on doit attendre que le schéma directeur soit finalisé au niveau de l'Agglomération, la même Agglomération a engagé pour plus de 13 millions d'euros de travaux d'assainissement dans les communes du Pecq, du Vésinet, de Montesson et de Chatou qui font elles aussi partie de notre Agglomération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Plusieurs éléments de réponse par Monsieur BATTISTINI.

Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir Madame BELALA. Du coup, vous revenez sur le stationnement. Pourtant, je ne sais pas si je l'avais donné à vous mais en commission, j'avais distribué cette feuille que j'ai devant moi qui montre bien qu'en 2019, on avait 850 000 € de recettes de stationnement et qu'en 2022, avec le Covid, etc., et également je pense de notre part on n'a pas eu assez de personnes peut-être pour passer dans la ville, on a eu une diminution de 360 000 €. On est donc passé de 850 à un peu plus de 480. Donc quand je parle d'une augmentation de 200 000 ou de 300 000 € par rapport au budget de 2022, on ne serait même pas de retour dans les montants de 2019. C'est juste un simple retour à la normale. Cela n'a rien d'une volonté de taxer les Ovillois, de mettre des amendes, etc., c'est un simple retour aux normes.

Ensuite, sur la dette, je suis d'accord avec vous, Madame BELALA, ce n'est pas forcément une bonne chose dont il faut se targuer de ne pas être endetté. Maintenant, les projets, les travaux, pour une grande partie d'entre eux, vont commencer l'an prochain. Comme je vous l'ai dit, on se reposera donc la question l'an prochain. Vous avez parlé, du coup, du programme de campagne. Je pense qu'il sera à juger en 2026 et non en 2023, notamment sur la dette.

Ensuite, sur le CCAS, quand vous avez parlé de la baisse de la subvention Ville, c'est tout simplement – et ça, c'est dommage parce que je l'avais également expliqué en commission – que nous avons repris les résultats, les excédents passés et c'est simplement cela qui explique que la subvention Ville diminue. Une nouvelle fois, on en avait parlé en commission.

Monsieur le Maire :

Je crois qu'il y avait une question sur la dépense de médiation, l'approche politique de la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGA :

C'est ça. Bonsoir. Très rapidement pour répondre à la question sur les médiateurs. À notre arrivée, on a regardé les faisabilités à ce niveau-là et pour vous donner un peu de chiffres, c'est 350 000 € un médiateur qui est proposé par la société qui a l'exclusivité sur le Département. C'est pour cela que si on fait un recrutement par nous-mêmes en interne, c'est quel service qui le porte ? De quelle manière ? Quelle politique on met en place ? C'est pour cela que l'on est obligé, bien évidemment, de regarder comment on fait pour avoir des financements et la meilleure solution, c'est sûrement d'être quartier prioritaire.

Monsieur le Maire :

Merci. J'ai l'impression que vous voulez réagir, Madame BELALA, et après je crois avoir vu Monsieur BERTRAND et Monsieur LECLERC. Cela vous va ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je voulais réagir parce que déjà – pardon Monsieur MAGA – je n'ai pas compris : 350 000 € pour un médiateur !

Monsieur MAGA :

Oui, Madame BELALA, c'est bien ce que je vous ai dit : 350 000 €.

Madame BELALA :

Cela revient à combien par mois, 350 000 € pour un médiateur ? 30 000 €. Je pense qu'il y a une petite erreur dans les chiffres, excusez-moi. Et puis, pardon Monsieur le Maire, mais je n'ai absolument pas eu la réponse à tout un tas de questions. Je n'ai donc pas la réponse sur la politique sociale, je n'ai pas la réponse sur que faites-vous pour lutter contre le non-recours au droit et contre la fracture numérique et quand présenterez-vous aux Ovillois les résultats de l'analyse des besoins sociaux. J'ai aussi posé la question de quand aurons-nous un budget vert à l'instar de ce que fait Sartrouville et j'ai posé la question des travaux d'assainissement qui n'avaient pas lieu chez nous soi-disant parce que nous attendions le schéma directeur de l'Agglomération alors que la même Agglomération investit pour 13 millions d'euros dans les travaux d'assainissement au Pecq, au Vésinet, à Montesson, à Chatou. Ils n'ont peut-être pas besoin de ce schéma directeur. Expliquez-nous, s'il vous plaît. J'avais d'autres questions également sur le budget participatif. Quand aurons-nous le plaisir d'avoir le bilan de la première année de fonctionnement de ces conseils de quartier ? Quand sont prévues, s'il vous plaît, les premières réunions de quartier ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Globalement, énormément de vos questions ne portent pas sur l'aspect budgétaire qui mobilise notre vote aujourd'hui. Ça, c'est une première chose. Deuxièmement, sur la démocratie participative, je note et je pense que cela sera beaucoup plus pertinent quand Monsieur HAUDRECHY sera présent de vous apporter les différentes réponses que vous avez souhaitées. Ensuite, sur l'assainissement : vous le savez, la majeure partie du réseau d'assainissement de notre commune est portée et gérée principalement par le syndicat d'assainissement qui rend compte à l'Agglomération dorénavant. C'est là bien évidemment qu'il y aura à la fois les études et les travaux envisagés sur le réseau pour empêcher, encore une fois, les Ovillois de subir les affres des inondations des fortes pluies que nous avons connues en 2019 et en 2021.

Sur l'aspect médiateur, Monsieur SEKKAI voulait vous apporter un élément de réponse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Bonsoir à tous. Bonsoir Madame BELALA. Effectivement, ce que Monsieur MAGA a dit concernant le chiffre, c'était bien 350 000 € pour un médiateur à l'année. Cela comprenait, je dirais, les frais salariaux liés à ce médiateur mais aussi les obligations que l'on devait avoir sur le nombre de prestations qu'on allait prendre en plus avec cette société. Il s'agit de la société qui est présidée – si vous voulez vérifier – par Monsieur Sidi EL HAIMER qui est aussi premier Adjoint sur la Ville de Mantes-la-Jolie qui a l'exclusivité sur le Département des Yvelines mais aussi l'Oise, si je ne me trompe pas. C'était 350 000 € par médiateur à l'année.

Monsieur le Maire :

Je suis désolé, Monsieur MÉGRET, mais il y a des personnes qui attendent de prendre la parole. Je vous propose de noter, bien sûr, votre demande de prise de parole ; ne vous en offusquez pas. Donc j'avais, je crois, noté Monsieur BERTRAND, Monsieur LECLERC, Monsieur HÉRAUD et je note Monsieur MÉGRET.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Moi, je vais remettre une couche sur le budget participatif. C'est quelque chose que nous avons lancé en 2019 ou 2020 – je ne sais plus – et qui, effectivement, a été laissé tomber après. Vous dites que Monsieur HAUDRECHY n'est pas là pour la démocratie participative mais le budget participatif, effectivement, ce sont des finances aussi et donc peut-être que Monsieur BATTISTINI peut nous apporter des réponses.

Ensuite, sur les économies d'énergie, j'avais déjà posé la question en commission mais peut-être que vous avez pu avancer sur le sujet : un agent municipal, qui était une sorte d'énergéticien pour la commune et qui gérait les questions des flux, etc. sur les bâtiments, a quitté la commune il y a deux ou trois mois. Je voulais savoir si vous aviez avancé dans le recrutement d'un nouvel énergéticien sur la commune.

Enfin, pour Monsieur BATTISTINI, sachez que les recettes de stationnement ont effectivement baissé. Je pense que vous êtes passé de 15 à 30 minutes gratuites, donc forcément cela fait des recettes en moins pour la commune et après, vous avez supprimé des places de parking au nombre de 47 ou 46, je ne sais plus, place du 14-Juillet et puis il y a toutes les places qui sont occupées aujourd'hui par des gabions et puis, il y a eu aussi les places prises par les terrasses de certains restaurateurs qui ont fait que, effectivement, il y a une baisse des recettes de stationnement. Après, si avec moins de places de parking vous arrivez à faire plus de rentrées d'argent, c'est que le carnet à souche, il va tourner.

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas noté de question. Monsieur LECLERC, Monsieur HÉRAUD et Monsieur MÉGRET. On reprend le fil des demandes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. Je rebondis sur deux de mes questions de tout à l'heure. J'entends la réponse de Monsieur BATTISTINI comme quoi la liste des patrimoines a été évoquée en commission. Il est vrai que cela me revient, on l'a peut-être évoquée. Il est vrai que cela aurait peut-être intéressé les Ovillois de l'entendre également car le Conseil municipal s'adresse également à eux. Quoi qu'il en soit, il y avait un deuxième volet à ma question qui est : est-ce que vous avez déjà élaboré votre stratégie de reconstitution du patrimoine au fur et à mesure des ventes ? C'était le deuxième volet de la question de tout à l'heure. Il y avait une autre de mes interrogations sur laquelle vous n'êtes pas revenu, Monsieur le Maire, qui est : est-ce que vous envisagez à terme, même si ce n'est pas ce que vous nous avez présenté pour cette année, de faire un effort sur le poste des frais de relations publiques, etc. qui est en explosion par rapport à ce qu'il était il y a deux à trois ans et qui peut-être, s'il était optimisé, dégagerait quelques ressources supplémentaires pour de l'investissement.

Je complète mon intervention. Je ne vais pas revenir sur ces fameux 350 000 € que je ne comprends pas et qui m'étonnent énormément mais, admettons, je ne connais pas le dossier ; on se renseignera. Monsieur MAGA, par contre, je n'ai pas reçu de retour suite à ma question au dernier conseil. Je vous avais demandé l'objet de la mission politique de la Ville pour pouvoir justement analyser l'expression de besoins de la Ville et quel était le retour. Je n'ai pas reçu cela pour pouvoir voir de quoi il est question. Par rapport à votre propos, tout le monde s'est étonné en entendant le coût du médiateur tout à l'heure mais il y a une chose qui m'étonne aussi beaucoup – mais c'est pareil, il faudrait que l'on voit le contrat pour comprendre –, c'est cette notion d'exclusivité départementale sur une société prestataire. Dans le monde de la commande publique, cette histoire d'exclusivité, j'ai du mal à me l'expliquer. Je ne sais pas par quelle magie cela est possible. Comment pourrait-il y avoir une exclusivité sur un marché auquel nous n'avons pas pris part ? Si on avait été partie prenante d'un marché, on était effectivement tenu par un marché mais si on n'est pas membre de ce marché, on n'a pas d'exclusivité, on consulte qui on veut, et d'ailleurs on doit ; c'est la commande publique, sauf si les règles ont évolué. Monsieur de CAMARET est plus à jour que moi, je pense, puisqu'il s'occupe de la commission d'appel d'offres. Mais, là, je ne comprends pas le propos. C'est franchement déroutant.

Monsieur le Maire :

Merci. Sur les frais de relations publiques, on a une stratégie budgétaire différente. Avant, c'était fondu notamment dans le budget de la cuisine centrale qui fait énormément de prestations pour la Ville. On fait une cérémonie de commémoration, on fait un petit pot pour les anciens combattants, c'est une prestation qui était sur le budget de la cuisine centrale. On le rassemble dans ce budget-là qui est plus, du coup, exhaustif et transparent sur l'activité de réception d'une collectivité, tout simplement. C'est donc comme cela que l'on a fabriqué le budget. On a sorti ce qui était vraiment les frais de réception de la cuisine centrale dans ce budget-là. D'ailleurs, cela vous donne une meilleure lecture analytique. Donc, l'effet est plutôt de transparence. Ensuite, on a d'ailleurs supprimé également dans nos marchés publics de la cuisine centrale tous les alcools forts. Il y avait beaucoup de whisky, d'alcools très forts qui coûtaient très cher à la collectivité. C'est pareil, on a évacué ce genre de choses. Finalement, on consomme moins d'alcools forts dans nos marchés publics d'alimentation de la cuisine centrale.

Après, sur l'aspect, je pense qu'il faut retenir des éléments qui ont été cités par Monsieur MAGA et Monsieur SEKKAI, c'est une chose toute simple : c'est que oui, les médiateurs, ce sont des frais de fonctionnement extrêmement lourds. Ça, c'est un principe qu'il faut comprendre parce qu'il ne s'agit pas de mettre une personne. Vous avez compris que c'était un poste de médiateur assuré par plusieurs personnes. Je pense que tout le monde avait compris cela, j'imagine bien. C'est quelque chose de très lourd parce que c'est par définition de l'humain, donc c'est de la présence sur le terrain. Et il me semble et c'est le choix que nous avons fait de ne pas se précipiter dans des solutions qui sont très coûteuses en termes de fonctionnement et d'avoir une vraie stratégie pour ce quartier qui mérite, pour ce morceau de notre centre-ville, si je puis dire, une vraie approche structurée, structurante. Nous l'avons dit, cela commence à porter ses fruits puisque je vous rappelle qu'au mois de décembre dernier, la Ville est devenue éligible au dispositif Prior' du Département des Yvelines qui ouvre des droits notamment à des financements pour de futurs investissements, notamment de rénovation urbaine. Donc, cette stratégie, cette consolidation de la connaissance du besoin partenarial de la rénovation de ce quartier, elle se construit sûrement et en assurant bien sûr une pérennité des solutions que l'on souhaite apporter mais pas simplement faire gonfler des frais de fonctionnement sans que l'on soit avec une vraie stratégie derrière.

J'avais noté, je crois, Monsieur HÉRAUD et ensuite Monsieur MÉGRET.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Merci. Mes premières questions vont porter sur le point n° 1 de l'ordre du jour concernant la reprise de résultats anticipée de 2022 puisque vous avez fait le choix de faire cette reprise anticipée et, du coup, de nous donner un certain nombre d'éléments sur le résultat des comptes de 2022. En 2022, vous avez fait une perte de 502 000 € sur le fonctionnement, donc un déficit de fonctionnement de 500 000 €. J'aurais donc voulu savoir comment vous expliquez ce déficit de 500 000 €. Voilà, c'est ma première question.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir Monsieur HÉRAUD. Du coup, vos questions portent, à mon avis, plus sur le CA 2022. C'est un débat que l'on aura un peu plus tard cette année. Je vais juste vous apporter une petite réponse à votre question. Le décalage d'un million d'euros du paiement de la CAF ainsi que le décalage d'un million d'euros du filet de sécurité que l'on aura en 2023, donc deux millions d'euros imputables à 2022, expliquent le résultat que vous avez donné mais, normalement, ce qui était imputable à 2022 est environ 2,1 millions d'euros de plus de recettes. Vous faites le calcul pour avoir le résultat. Mais, toute cette discussion sur le CA de 2022, ce n'est malheureusement pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

Monsieur HÉRAUD :

Bon, ce n'est pas à l'ordre du jour mais on nous demande quand même de voter sur une reprise de résultats, donc si on n'a pas les éléments qui permettent d'évaluer les chiffres mentionnés dans la délibération, c'est quand même compliqué. Mais c'est avec un grand plaisir que l'on reparlera de cela lors du vote du compte administratif. Cela étant, on trouve quand même, quand on compare le compte administratif de 2021 avec le compte administratif de 2022, une hausse quand même des dépenses de 1,7 million, soit 18 % d'augmentation, et quand on met au regard cette augmentation des coûts de fonctionnement, on a quand même un peu de mal à comprendre les affirmations qui sont faites, à savoir que la gestion de la Ville en 2022 a été rigoureuse. Donc, cette augmentation de 18 % et de 1,7 million d'euros, elle s'explique en partie pour 400 000 € d'augmentation des fluides mais c'est à ma connaissance la seule explication extérieure qui peut participer pour un quart à l'augmentation de ces frais. C'est une remarque.

Concernant toujours le rapport budgétaire 2022 qui est aussi donné à voir, vous indiquez dans le débat d'orientation budgétaire que les ratios financiers, à savoir la capacité d'autofinancement, étaient insuffisants. C'était il y a 15 jours. Maintenant, en page 10 de votre document, du rapport budgétaire, vous indiquez qu'ils sont solides. Que s'est-il passé pour que ces ratios d'épargne brute qui sont en tout état de cause très inférieurs aux 12 % cible soient passés d'insuffisants à solides ?

Monsieur le Maire :

Vous pouvez citer votre page, Monsieur HÉRAUD, que l'on puisse vous suivre parce que votre raisonnement est progressif.

Monsieur HÉRAUD :

Ah, pardon. Page 10...

Monsieur le Maire :

Merci.

Monsieur HÉRAUD :

(...) Du rapport de présentation du budget primitif 2023.

Monsieur BATTISTINI :

Monsieur HÉRAUD, page 10, moi j'ai la section d'investissement.

Monsieur HÉRAUD :

Écoutez, comme j'ai la caméra devant moi, je vais montrer la page : voilà, c'est donc le ratio. Vous pouvez regarder à la télé.

Monsieur BATTISTINI :

Ah, c'est page 11.

Monsieur HÉRAUD :

Ah, c'est page 11 ! Je vais mettre un 1 à la place du zéro et comme ça, on va pouvoir avancer.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur HÉRAUD.

Monsieur HÉRAUD :

De rien.

Monsieur BATTISTINI :

Du coup, comme cela est écrit en dessous du tableau et ce que l'on indiquait au ROB en parlant du résultat, c'est que si on ne prend pas en compte les deux facteurs de votre première question, donc le million manquant de la CAF qui n'a pas été versé et le million du filet que l'on va recevoir, effectivement le résultat n'est pas bon et est inquiétant. Par contre, si on les rapporte à 2022, période sur laquelle on aurait dû les recevoir, là, il n'y a plus de quoi s'inquiéter et les résultats sont solides. Donc, en fait, c'est juste le fait de se dire est-ce que ces deux millions qui étaient imputables à 2022, on les compte pour 2022 ou pas. C'est simplement un jeu d'écritures comptables. Si on les compte, parce que dans la réalité des faits on devrait les compter, le résultat est solide mais factuellement, vu qu'il y a un report d'un mois ou deux et qu'on ne les prend pas en compte, là, il y a une crainte sur les taux. C'est simplement ça.

Monsieur HÉRAUD :

Alors, j'entends mais néanmoins, lors du débat d'orientation budgétaire du 9 mars, ils étaient indiqués comme étant insuffisants mais cela étant, j'aimerais dans ce cas que l'on prenne date puisque l'année prochaine les fameux deux millions d'euros figureront au budget 2023 et donc il conviendra dans votre analyse de bien vouloir les soustraire du montant de 2023 de manière à ce qu'ils ne soient pas pris en compte deux fois dans vos commentaires.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur HÉRAUD. Un élément de réponse, Monsieur BATTISTINI.

Monsieur BATTISTINI :

En fait, Monsieur HÉRAUD, c'est un peu une logique sans fin parce que tous les ans, ce sont des écritures comptables. Je suis d'accord avec vous, on pourrait se dire ah oui mais il ne faut pas prendre en compte ces deux millions d'euros là mais on aura également un filet pour l'année prochaine de 2023 que l'on risque de recevoir en 2024, donc qu'est-ce que l'on fait ? On prend le résultat, on se dit bon alors qu'est-ce que l'on retire pour que ce soit exactement ça mais aussi qu'est-ce qu'on doit ajouter que l'on va recevoir que l'année prochaine. Si on fait une analyse comme celle-là d'un point de vue comptable en se disant on extrait les chiffres et on fait semblant de ne pas les comprendre alors que vous comme moi on les comprend, je veux dire que cela ne fait pas du tout avancer le débat.

Monsieur HÉRAUD :

OK.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez encore des questions, Monsieur HÉRAUD ?

Monsieur HÉRAUD :

Oh oui, j'ai encore des questions. Je voulais savoir, au titre du budget 2022, quel avait été le coût de l'accompagnement financier que la Ville avait eu au travers d'une prestation extérieure.

Monsieur le Maire :

On note votre question et on vous apportera la réponse.

Monsieur HÉRAUD :

Merci. Et j'ose demander quand.

Monsieur le Maire :

N'osez pas, c'est mieux.

Monsieur HÉRAUD :

Pardon, je n'ai pas entendu. Ça ricane.

Monsieur le Maire :

J'ai dit qu'il fallait que nous avancions, non ?

Monsieur HÉRAUD :

Non, j'ai posé une question.

Monsieur le Maire :

On vous apportera une réponse, Monsieur HÉRAUD.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Merci. Tout à l'heure, mes collègues se sont interrogés sur l'augmentation de la charge de personnel en particulier pour les contractuels. Est-ce que vous avez, dans le cadre de votre analyse des politiques publiques, en tête le chiffre de turnover de la collectivité en 2022 ?

Monsieur le Maire :

Encore une fois, ce n'est pas le sujet mais on prend la question et on vous apportera la réponse, Monsieur HÉRAUD.

Monsieur HÉRAUD :

Merci. Merci. C'est moi qui ai la parole, s'il vous plaît. C'est bien, c'est bien tout cela. Oui, dernière question. Non, pardon. Écoutez, c'est bon pour la partie du point 1 et maintenant je passe aux questions relatives au point 2...

Monsieur le Maire :

Je vous en prie.

Monsieur HÉRAUD :

(...) À savoir le budget 2023. Concernant les dépenses de fluide – donc, là, je vais me référer à la page 15 du budget primitif, M14 –, on observe une multiplication par 2,7 des dépenses de chauffage urbain et je voulais savoir comment vous pouviez expliquer cette multiplication par 2,7 du chauffage urbain dont j'avais, en béotien, pensé qu'ils étaient relativement encadrés.

Monsieur le Maire :

Pour bien comprendre le prix du réseau de chaleur via le chauffage urbain, c'est qu'il y a toujours une part qui est dépendante du gaz, du cours du gaz. Dans tous les cas, c'est un prix qui a été impacté à ce titre-là par la hausse et l'explosion du prix du gaz.

Monsieur HÉRAUD :

Alors, je vais tout de même me permettre de vous demander de répondre ultérieurement mais de détailler un petit peu cela car je croyais qu'on avait des coûts de chauffage qui étaient contenus par l'usage du chauffage urbain mais si la volatilité du prix du chauffage urbain est telle, à savoir fois 2,7, alors que sur le coût de l'énergie en France, il me semble que l'on est capé autour de fois deux, cela interroge quand même la nature du contrat et les éventuelles évolutions en 2024 et suivantes. Je sollicite donc de votre part des éclaircissements sur le sujet.

Monsieur le Maire :

Je vous en prie, poursuivez Monsieur HÉRAUD.

Monsieur HÉRAUD :

Merci. Donc, concernant les dépenses d'entretien – je suis toujours page 15, je suis au poste 61 52 21 –, dans les dépenses d'entretien, c'est un poste important puisqu'en 2022, il était de 429 000 € et dans le budget 2023, il est de 179 000 € soit 58 % de baisse et donc je voulais savoir précisément à quel type de dépenses ce poste correspond et l'explication sur cette baisse importante de plus de 50 %.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Du coup, je ne vais pas vous donner le détail de toutes les petites lignes, de pourquoi plus 3000, pourquoi plus 10 000, je pense que l'on a tout sur les ordinateurs de nos services. Je vous conseille, si vous avez des questions sur le rapport budgétaire, de m'envoyer les questions ligne par ligne, somme par somme, montant par montant et ensuite je me rends au service finances avec eux et donc avec les ordinateurs dans lesquels nous avons toutes les informations et je vous fais un retour par mail de tous les points de cet ordre.

Monsieur HÉRAUD :

Oui, alors, je vous ai tout dit ce que je savais sur le sujet mais je veux bien vous envoyer cela parce qu'il se trouve quand même, quand on regarde le poste 011, celui dont on parle là, les dépenses de fonctionnement en fait, dans la partie entretien bâtiments publics et réparation autres bâtiments,

c'est quasiment le seul poste. Donc, moi ce que je lis comme ça, c'est qu'en fait, vous avez décidé de baisser drastiquement le budget d'entretien et de réparation des bâtiments publics. Il n'y a pas d'autres lignes sur le sujet.

Monsieur le Maire :

Excusez-moi, Monsieur HÉRAUD, le 011, les charges de gestion pour 12,9 millions ? Vous évoquez ce sujet-là ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui, page 15, tout à fait.

Monsieur le Maire :

Donc, vous imaginez bien qu'il y a énormément de prestations dans ce budget de 12 millions d'euros.

Monsieur HÉRAUD :

Ah oui, mais, je me permets, il y a une ventilation très précise que le Code des collectivités territoriales demande, à savoir qu'il y a une ligne précise et pas deux sur l'entretien et la réparation des bâtiments publics et c'est tout de même un poste important. Cela correspond notamment à des travaux de peinture, à ma connaissance. Je me permets de vous interroger : quelle est votre politique publique en matière d'entretien des bâtiments compte tenu de la baisse de 58 % du budget ?

Monsieur le Maire :

Globalement, pour vous répondre, en voirie comme en bâtiment, on a principalement bien sûr de l'investissement et en effet on a quelques lignes de fonctionnement, comme cela a été évoqué : ce sont des réparations du quotidien : un potelet arraché, des choses à remplacer, un coup de peinture à faire. Donc ces budgets d'entretien du quotidien, identifiés voirie ou bâtimentaire, sont assurés soit par l'intermédiaire de l'intervention des agents soit par l'intermédiaire de l'intervention d'entreprises tierces et dans ce cas-là, elle se retrouve dans ce budget de charges de gestion, donc l'important c'est quoi ? C'est juste d'avoir un entretien qui soit bien sûr correct et en même temps pas trop coûteux, donc le but c'est de bien gérer. C'est ça l'objectif : c'est de mieux gérer l'entretien au quotidien et des bâtiments, donc cela ne veut pas dire dépenser plus, cela veut dire dépenser mieux, en l'occurrence. J'invite, en effet, dans la lignée de Monsieur BATTISTINI, si vraiment vous avez des questions très précises, on se fera un plaisir d'y répondre mais ce n'est pas forcément le lieu de tout dérouler ce soir.

Monsieur HÉRAUD :

Rassurez-vous, je n'ai pas prévu de dérouler point par point...

Monsieur le Maire :

Merci. C'était bon pour vous, du coup ?

Monsieur HÉRAUD :

(...) Mais je vais continuer quand même sur l'alimentation. Vous avez donné une partie de l'explication sans doute en indiquant que le budget vins et spiritueux avait été baissé mais en décembre ou en novembre dernier, à une question que j'avais posée, on nous avait indiqué qu'il y avait une hausse des prix de l'alimentation de 20 % et on observe une baisse du budget d'alimentation de 10 %, ce qui donc relativement représenterait 30 % d'écart, sachant que là, pour le coup, je ne vois pas très bien en quantité ce qui va vraiment changer puisque j'ai compris que l'on accueillait de plus en plus d'enfants dans cette ville et je m'en réjouis. Donc la question est comment expliquez-vous la baisse de budget de l'alimentation ? C'est un million d'euros, en l'occurrence.

Monsieur le Maire :

C'est pareil. Je ne sais pas si vous avez écouté la boussole budgétaire qui nous guide : face à un contexte d'hyperinflation tant sur l'énergie que sur des postes tels que l'alimentation, face à cela, on a fait un choix politique très clair : on n'augmente pas le taux d'imposition, on ne tape pas dans le portefeuille des Ovillois, on vient faire des économies sur notre fonctionnement, donc cela veut dire que le professionnalisme de nos agents, il sert notamment à réussir à faire mieux en dépensant moins, à réussir à mieux maîtriser nos coûts donc, typique, sur l'alimentation, c'est à travers une stratégie d'achat plus fine que l'on arrive à endiguer, si je puis dire, l'explosion des prix. Vous avez, je ne sais pas, un aliment très particulier qui voit son cours s'envoler, on ne va pas se cantonner à cet aliment-là, on va avoir une stratégie différente : le poulet est très cher, on va prendre de la dinde. C'est un exemple très prosaïque. Cela veut donc dire que l'on a la capacité, et c'est ce que nous avons demandé à l'administration de faire pour encaisser ces surcoûts, c'est d'avoir des stratégies d'achat plus fines, plus intelligentes, de maîtriser en faisant des économies de dépenses, tout simplement. C'est le choix que nous avons fait pour pouvoir avoir cette politique auprès des habitants et de bonne gestion.

Monsieur HÉRAUD :

Je vous remercie pour cette réponse – comment dire ? – ambitieuse et enthousiaste mais je m'inquiète tout de même du coup de la sincérité du budget parce que je n'ai pas entendu dans votre réponse de plan très précis. À part effectivement des orientations demandées aux services, cela ne semble pas reposer sur des analyses préalables et donc il est possible que ce coût-là ne soit pas respecté comme d'ailleurs cela l'a été l'an passé, donc c'est quand même assez inquiétant. Il est quand même de bon ton, je pense, dans le cadre d'un budget primitif d'être assez prudent et je ne suis pas sûr qu'il le soit, en tout cas sur ce poste-là.

Concernant les ressources humaines, c'est un budget très important, on est à 24 millions ou 25 millions. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que vous n'avez pris en hypothèse aucune augmentation de l'augmentation du point en 2023 dans vos estimations budgétaires ?

Monsieur le Maire :

Peut-être que je peux répondre rapidement mais Monsieur CHAMBERT me complétera si je ne suis pas assez précis. Aujourd'hui, il n'y a aucune information qui permet d'envisager une hausse de ce point.

Monsieur HÉRAUD :

OK. Bon. Même remarque de ma part, du coup, sur l'absence de prudence. Je pense qu'il y a 5,9 millions de fonctionnaires qui espèrent vivement avoir une augmentation du point d'indice cette année. Dans un contexte d'inflation élevée et au regard du contexte national sur les retraites, etc., il me semble quand même que l'on aurait pu prendre en compte d'ores et déjà une hypothèse sur l'augmentation du point d'indice, quitte effectivement au troisième ou au quatrième trimestre 2022 à ne pas la prendre en compte, enfin la retirer. Et quand bien même il n'y aurait pas d'augmentation du point d'indice, peut-être que la Ville aurait pu alors à ce moment-là s'interroger sur l'opportunité de verser peut-être des primes exceptionnelles pour pallier cela.

Monsieur le Maire :

Merci. Peut-être deux éléments de réponse avant de laisser la parole à Monsieur CHAMBERT. Un élément important : je pense que c'est vraiment un faux procès ce que vous nous faites sur la prudence budgétaire. Au contraire. C'est marrant parce que je pense que c'est plus ou moins ce que certains ou d'autres nous reprochaient. Si on a choisi de voter notamment notre budget aussi tard, comme cela était prévu et comme c'était déjà d'habitude – on n'est pas très tard mais on aurait pu le voter en décembre comme beaucoup de Villes –, c'était justement pour être très prudent dans notre projection budgétaire. Certaines Villes, en effet, votent en décembre. Nous, nous avons choisi d'attendre cette date du mois de mars également parce que les évaluations et les estimations des hausses des coûts de l'énergie étaient beaucoup plus fiables et stabilisées au fur et à mesure que

l'année 2023 démarrait. Donc, en fait, nous avons construit notre stratégie budgétaire sur le principe même de la prudence. Monsieur CHAMBERT sur l'aspect RH, peut-être.

Monsieur CHAMBERT :

Oui. Merci. Pour être un petit peu plus dans le détail, aujourd'hui, on n'a pas estimé d'augmentation du point d'indice puisque nous n'avons aucune information qui nous permettrait de le faire. Pour autant, on s'est gardé une petite marge dans le budget qui est aujourd'hui supérieure à l'impact de l'augmentation du point d'indice sur l'année 2022, sur les quelques mois sur lesquels cela s'est appliqué. Donc, on n'a pas quelque chose quand même qui est complètement irréaliste et on a tenu compte, on s'est laissé une petite marge de manœuvre si nécessaire. Et si demain on avait de nouvelles infos, dans ce cas-là, il faudrait que l'on s'adapte.

Sur la partie augmentation des salariés, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est pour ça que l'année dernière on a déjà versé 150 000 € de prime exceptionnelle et que l'on a versé en plus, que l'on a pris la décision d'augmenter le salaire via le RIFSEEP de plus de 500 000 €. L'impact cette année, c'est 400 et quelques milles. L'année dernière, c'était 135 000. Donc, en fait, on a déjà procédé à cela. Maintenant, c'est vrai aussi que même si l'ensemble des agents de la collectivité le mériterait et cela les aiderait, on est obligé de faire avec un budget contraint et pour l'instant, on a permis aussi des augmentations de salaire de l'ensemble de nos agents qui étaient inédites dans la collectivité.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur HÉRAUD ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui tout à fait. Un peu la même question mais sur l'inflation. Est-ce que dans le cadre de vos maquettes budgétaires, vous avez pris un taux d'inflation de 2023 ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Je suis étonné. Je pense que vous êtes au courant de comment se passe la construction budgétaire, donc votre question m'étonne. On ne prend pas un taux fixe que l'on applique à tous nos services pour l'inflation. En fait, il y a des auditions budgétaires service par service et les services sont renseignés de l'augmentation, par exemple, culturelle pour la culture, sportive pour le sport etc. et donc le taux d'augmentation, que ce soient des services ou des marchandises, est variable d'une direction à l'autre. Chaque direction est bien entendu au courant et renseignée de l'évolution de son taux. Cela m'étonne, votre question. Je pense que vous avez déjà la réponse mais bon, je vous la redonne, si vous le voulez.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur BATTISTINI pour votre grande patience. Il y a différents outils bien sûr qui permettent de faire notre construction budgétaire. On a, par exemple, l'Association des Maires de France qui publie un indicateur intéressant pour les collectivités, cela s'appelle le panier des Maires, donc cela aide bien sûr lorsque l'on construit le budget, en l'occurrence, pour nous, à la fin de l'année dernière, à avoir nos projections les plus fiables possible. Vous l'avez dit : un budget, c'est une projection, donc on essaie d'être le plus sincère possible au regard des informations que nous possédons.

Est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur HÉRAUD ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui. Merci. De moins en moins de questions, il me reste à poser. Concernant la lutte contre la précarité, il y a eu une très forte hausse de l'inflation en 2022 et 2023. Juste un chiffre : les Restos du cœur ont indiqué être confrontés à une hausse de 22 % de leurs bénéficiaires et en particulier des femmes avec de très jeunes enfants dont on sait – et d'ailleurs, cela a été pointé dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux – que ces femmes avec de très jeunes enfants, seules, font partie des

populations déjà les plus précaires. Et donc dans le cadre du budget 2023, je voulais savoir comment la Ville avait pris en compte cette augmentation de la précarité en France et à Houilles.

Monsieur le Maire :

Je pense que cela a déjà été expliqué mais Madame PRIM va pouvoir illustrer, à travers l'action du CCAS, l'action sociale de la Ville et l'action partenariale de la Ville parce qu'il y a des acteurs sociaux, bien sûr, sur la commune qui agissent.

Monsieur HÉRAUD :

Pardon, excusez-moi, je veux juste du coup préciser, si on va sur le CCAS, que la subvention du CCAS a baissé de 271 000 € à 154 000 €, soit 40 % environ.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez écouté ou pas ce que Monsieur BATTISTINI a dit tout à l'heure sur le CCAS ?

Monsieur HÉRAUD :

Écoutez...

Monsieur le Maire :

Non, bon. Madame PRIM sur le social.

Monsieur HÉRAUD :

Si, je crois mais je vais prendre le temps de...

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur HÉRAUD.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Comme le disait Madame BELALA tout à l'heure et comme effectivement vous le soulignez, il y a une légère augmentation, on commence à constater une augmentation des demandes. C'est quelque chose qui nous est rapporté de la part des associations, une fragilité qui s'exacerbe chez les populations en difficulté. Aujourd'hui, effectivement, on ne constate pas d'augmentation majeure des demandes au CCAS. Pourquoi ? On n'arrive pas encore à identifier exactement pourquoi mais les assistantes sociales... Souvent ce sont des populations qui nous sont adressées par les assistantes sociales du Département ou des associations et, finalement, pour l'instant, on n'a pas particulièrement d'augmentation à ce niveau-là.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame BELALA. Ah, Monsieur HÉRAUD, vous n'aviez pas terminé.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Pardon, une réaction parce que je vois qu'il y a tout de même une discrimination dans la façon de répondre parce que moi j'ai posé plus ou moins la même question sur la politique sociale et je n'ai pas eu de réponse, soi-disant que ce n'était pas dans le cadre du budget. Voilà. Et puis, j'ai une information aussi. Entre-temps, on m'a soufflé que la première réunion de quartier aurait lieu au Réveil Matin le 5 avril mais je n'ai pas vu de relais sur les réseaux sociaux et c'est curieux, si elle est bien confirmée, que vous n'en ayez pas parlé au début du conseil lors du point d'actualité, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci Madame BELALA. On se relâche. On fera plus attention aux questions qui sont hors sujet. Monsieur HÉRAUD, je vous en prie.

Monsieur HÉRAUD :

Oui, donc, du coup, je voudrais savoir quelle politique publique avait conduit à la baisse de 271 000 € du CCAS à 154 000 €.

Monsieur le Maire :

Cela a été bien précisé par Monsieur BATTISTINI : des résultats se sont accumulés, année après année, sur le budget du CCAS, non utilisés, donc c'est juste une régularisation de cet argent qui a été accumulé résultat après résultat. La contribution de la Ville au CCAS reste la même pour l'action publique sociale que nous lui prêtons.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Merci. Et, du coup, quand est-ce que le bilan du CCAS 2022 sera disponible ?

Monsieur le Maire :

Le vote doit intervenir à peu près... Comme pour la Ville, de toute façon, il y a une date butoir.

Madame PRIM :

Le vote du budget du CCAS a lieu la semaine prochaine. Mardi, très exactement.

Monsieur HÉRAUD :

Merci. Merci beaucoup. Alors, je vais revenir sur les questions d'environnement. J'ai vu que vous prévoyez dans votre budget un certain montant pour des études qui ne justifient pas d'être – comment dire ? – qui ne peuvent pas être financées en investissement et je voulais savoir si dans ces études-là, il était prévu une étude pour faire le calcul du bilan carbone de la municipalité.

Monsieur le Maire :

Non, ce n'est pas prévu.

Monsieur HÉRAUD :

Merci.

Monsieur le Maire :

Je vous propose encore deux, trois dernières questions, Monsieur HÉRAUD, et puis après que l'on puisse avancer dans notre...

Monsieur HÉRAUD :

Je n'étais pas au courant qu'il y avait un nombre maximum.

Monsieur le Maire :

Disons que si je considère que, à un moment donné, chacun a pu s'exprimer, avoir le temps de s'exprimer...

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Donc, c'est votre pouvoir de police.

Monsieur le Maire :

C'est mon rôle de président de séance.

Monsieur HÉRAUD :

C'est votre... D'accord.

Monsieur le Maire :

Je vous propose deux, trois dernières questions, Monsieur HÉRAUD, et puis après on passe à d'autres sujets.

Monsieur HÉRAUD :

Écoutez, on va voir. On va voir ça. Sur la vétusté du patrimoine, j'ai entendu lors du ROB, des engagements financiers pour le gymnase Ostermeyer. Dans le rapport que l'on a à notre disposition, il est identifié d'autres bâtiments dans des états dégradés : le magasin Boule de coco, le bâtiment administratif du CCAS, la RH, la crèche des Alizés, etc. Et je sais que fin 2021, il était prévu de faire une stratégie patrimoniale et donc j'ai compris que cela n'avait pas été fait en 2022. Je voulais savoir si en 2023, vous avez budgété une telle étude.

Monsieur le Maire :

Tout à fait.

Monsieur HÉRAUD :

Merci. Merci, merci. Écoutez, c'est très bien. Oui, concernant le budget 2023, dernière question : j'ai eu une réponse tout à l'heure intéressante sur la réalisation en 2022 et donc j'ai bien noté que sur les 17,9 millions d'euros de dépenses d'investissement votés en 2022, en fait, il y en a que huit qui ont été payés et donc je voulais savoir pour 2023, quelles mesures vous aviez pris pour essayer de faire en sorte qu'une part plus importante des dépenses d'investissement votées ce soir soit effectivement réalisée en 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Du coup, il y a deux réponses à votre question. La première, je vous l'avais expliquée en commission sur les Gros Entretien et Renouvellements (GER). On a pris en compte le fait qu'il y a beaucoup de restes à réaliser pour « diminuer » les nouveautés du GER pour avoir plus de chance d'avancer dans le reste à réaliser et d'en avoir moins l'an prochain. La seconde, c'est qu'au service technique, on a « étoffé » l'organisation avec le recrutement notamment d'une Responsable Administratif et Financier(RAF) qui suivra bien tous les projets pour que le taux de réalisation soit plus haut que sur les 10 dernières années. Merci.

Monsieur HÉRAUD :

Merci.

Monsieur le Maire :

Excusez-moi, Monsieur HÉRAUD, juste pour préciser GER : gros entretien et renouvellement ; RAF : responsable administratif et financier.

Monsieur HÉRAUD :

J'avais trois questions. Je vais donc profiter de ma dernière question qui sera double. Est-ce que vous pouvez nous donner, s'il existe, le montant de la contribution ou de la taxe que la Ville paye pour être en déficit de logements sociaux et si vous avez une idée du pourcentage du budget de la Ville qui correspond à des prestations de services publics faites par l'Agglomération ?

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas compris votre question sur l'Agglomération. Excusez-moi. Vous pouvez la répéter ?

Monsieur HÉRAUD :

Effectivement, je vous remercie de m'inviter à le faire car ce n'était pas très clair. En fait, on a une Ville où l'Agglomération a un périmètre d'action relativement réduit et donc je voulais savoir un petit peu, en termes de finances, combien représentaient les politiques publiques pour la Ville de Houilles réalisées par l'Agglomération au regard de celles portées par la commune.

Monsieur le Maire :

C'est peut-être une question qu'il faut poser au Président de l'Agglomération. Vous aviez, je crois, une question sur... Donc, on est en train de refaire des calculs précis sur les fameuses amendes de la loi SRU et notamment, globalement, ce que l'on doit payer. Vous savez que l'on est en train de terminer une triennale, donc on est en train de faire le point financier. Ce n'est pas si simple que ça, donc dès l'instant où on y verra plus clair – je ne préfère pas vous donner des chiffres qui ne sont pas fiables – dès l'instant où on y verra plus clair, on pourra communiquer dessus et de toute façon il y aura, bien sûr, un aspect public de l'amende qui est dressée par l'État. Mais, cela fait l'objet d'une discussion forcément un peu contradictoire avec les services de la Ville et de l'État. Donc, aujourd'hui, mais c'est très estimatif, sur les années passées, on estime que globalement, on versait plus parfois de surcharges foncières... Vous savez ce que c'est que la surcharge foncière ? Quand il y a un projet immobilier d'un porteur de bailleur social, on peut lui verser des subventions publiques. On estime que peut-être on versait un peu plus que l'amende que l'on devait payer, donc on doit déterminer, vraiment, la trajectoire que l'on a eue sur les trois dernières années sur la triennale et ensuite déterminer notre stratégie financière : quel type de montant d'amende, on va payer car c'est à la discrétion du préfet. Il peut fixer une amende plancher qui est dans la loi, il peut la majorer, il peut l'augmenter, il y a une phase vraiment un peu d'examen, si je puis dire, mais assez discrétionnaire, qui est à la main du préfet et après, à nous de déterminer, une fois que l'on a cette estimation-là, quelle stratégie financière on a : est-ce qu'on essaie, parce que la loi le permet, de transformer cette amende en surcharge foncière – vous voyez ce que je veux dire ? – ou est-ce que sur nos projets, au gré de notre stratégie, on va plus loin, en dessous et du coup, on paye de l'amende. Donc, c'est un peu trop tôt pour vous répondre, mais le point est important et on le travaille et on vous apportera des éléments.

Monsieur HÉRAUD :

Alors vous avez compris que je ne suis pas un expert du budget municipal. Du coup, c'est dans quelle ligne ? S'il y a paiement d'une taxe, dans le budget, c'est à quel poste ?

Monsieur le Maire :

En frais. Chapitre 014. En frais de... Si nous, on paye notre taxe, vous voulez dire ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui.

Monsieur le Maire :

Si la Ville paye une amende ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui.

Monsieur le Maire :

Parce qu'après, la Ville paye aussi une taxe foncière en tant que propriétaire foncier.

Monsieur HÉRAUD :

Je ne sais pas : l'amende correspondant aux logements sociaux.

Monsieur le Maire :

014.

Monsieur HÉRAUD :

C'est 014. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Je vous en prie. Merci à vous. Madame BELALA. C'est ça ? Vous aviez levé la main ? Je ne sais pas.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Oui, j'ai été surprise, en fait, par la réponse concernant le fait que vous ne sachiez pas à combien l'Agglo finance les politiques publiques sur Houilles ; par exemple, tout ce qui est expérimentation de la navette, la gestion des déchets, l'utilisation en partage des trottinettes et autres vélos. Enfin bon. Et puis, il y a d'autres politiques publiques financées par l'Agglo. Sinon, compte tenu que vous vous étiez engagés auprès des Ovillois à diviser par sept les obligations triennales – on était à plus de 700 et vous aviez dit que vous construiriez au plus 100, je crois, et d'ailleurs cela a été plus ou moins confirmé par les chiffres qu'a donné Monsieur MIQUEL – on peut quand même s'attendre à une amende salée de la part du préfet.

Monsieur le Maire :

Déjà, il faut le préciser, ce n'est pas moi qui fixe les objectifs triennaux. Néanmoins, la loi a changé. On s'est engagé dans une discussion avec l'État. Dans le cadre de la loi 3DS, on peut signer un contrat de mixité sociale qui peut donner lieu à une discussion sur des objectifs triennaux. Mais, ça, c'est très nouveau et c'est quelque chose que l'on va enclencher seulement cette année, donc je n'ai pas d'éléments de réponse, malheureusement, à vous apporter. Donc, cela viendra avec le temps. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces différents points ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Merci. J'avais demandé la parole mais beaucoup de questions ont été posées qui font partie de celles que je voulais poser. Il y a juste un petit détail ; c'est sur 40 000 € sur un budget de plusieurs dizaines de milliers d'euros, donc ce n'est pas grand-chose. J'ai vu une augmentation des publications de 35 %, passant de 115 000 à 155 000. Est-ce que vous pourrez, peut-être pas aujourd'hui, nous envoyer les détails sur cette augmentation prévue du coût des publications ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

On le note, Monsieur MÉGRET. Bien sûr.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Juste une remarque : tout à l'heure, vous avez dit que vous avez attendu pour plus de prudence de voter le budget presque à la deadline puisque la limite, je crois, c'est le 30 mars de mémoire pour les collectivités.

Intervention hors micro.

Monsieur BERTRAND :

15 avril, pardon. Vous n'êtes pas loin de la fin. Et, vous avez dit que les Maires qui l'avaient fait en décembre étaient imprudents. Je pense que Pierre FOND, qui a voté son budget le 15 décembre 2022 pour l'année 2023, appréciera grandement vos propos. C'est tout de même le Maire de Sartrouville, Président de notre Communauté d'agglo, et, je crois, Vice-Président du Département et je ne crois pas que ce soit quelqu'un d'imprudent dans sa gestion. Voilà. Faites attention quand même dans ce genre de propos en qualifiant les Maires d'imprudents pour ceux qui ont voté leur budget en fin d'année. Voilà. C'était juste une simple remarque.

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas noté de question. Je pense que le propos est assez malvenu et malhonnête sur le mien. Qui plus est, chaque collectivité a ses spécificités. Chaque collectivité a ses spécificités et peut-être que si vous le saviez, bien sûr, nous échangeons entre Maires de l'Agglomération en bonne intelligence. Il y a bien évidemment des spécificités. En l'occurrence, Sartrouville avait des données beaucoup plus fiables et stabilisées sur son énergie et peut-être que cela l'a incité à garder son vote en décembre. Donc, franchement, cela n'a aucun intérêt dans le débat qui nous appelle.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je voulais juste rebondir sur une des réponses que vous avez faites ou plutôt pas faites sur le budget annuel logements sociaux, l'amende de la loi SRU, s'il y a lieu. Je crois que la question n'était pas de savoir quelle est la perspective demain, si vous bouclez une triennale, dont on n'a pas encore le résultat, mais combien vous avez inscrit cette année puisqu'il y a cette obligation annuelle. Elle est compensée ou elle n'est pas compensée ? Quel est le montant cette année ? Est-ce que la tendance a évolué par rapport à ce que c'était il y a trois ans ? On connaît les ordres de grandeur. Vous êtes partis sur quel ordre de grandeur cette année, sous réserve éventuellement que cela ne soit pas débité à la commune mais voilà, quel est le montant pour cette année ?

Monsieur le Maire :

Deux éléments de réponses. Vous avez raison de le souligner, j'ai fait le choix de ne pas atteindre ces objectifs, contrairement aux triennales où vous étiez en responsabilité, pour une simple et bonne raison c'est que cumulé au PLU 2016 que vous aviez porté et adopté, c'était catastrophique pour le tissu urbain de notre commune. Donc, oui, il fallait dire stop.

2022 : zéro permis signé de logements collectifs. Nous avons tenu notre promesse et notre engagement. Maintenant, il faut que l'on s'engage dans une contre-proposition : quelle vision de la ville nous avons pour Houilles ? Quels types de besoins la population a ? Quels sont les espaces dans la ville qui méritent un renouvellement ? Et là, c'est nous qui fixerons, en effet, notre proposition, nos objectifs, les intérêts de la commune. Ma boussole, ce sont les intérêts de la Ville. Ce n'est pas, dans l'absolu, l'atteinte de chiffres théoriques. Donc, il y aura cette discussion-là, ce moment de vérité et d'échange avec l'État. Après, chacun prendra ses responsabilités et nous les assumerons devant les Ovillois. Donc, le paiement de l'amende, il y a un système de convention avec la préfecture. Si vous êtes capable de montrer, comme je l'ai dit précédemment, que vous injectez les montants peu ou prou dus, vous n'êtes pas spécialement obligés de budgéter ces montants-là et vous avez un système à chaque fois de reporting et d'installation de finances avec la préfecture. C'est donc pour cela qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire cette année, notamment sur ce montant-là.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Oui, je vous confirme puisque les derniers investissements qui ont été faits ont été faits en calculant le délai de report et le montant mais la question, c'est à combien il est devenu. Même s'il est absorbé par des surcharges foncières, c'est-à-dire les participations au logement social qui ont été payées il y a deux ans, ce qui est légalement faisable – cela a d'ailleurs été fait pour ça – ce que l'on ne connaît pas, c'est l'évolution de la tendance par rapport aux chiffres du logement de Houilles. C'était ça la question.

Monsieur le Maire :

On est dessus. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant de passer au vote des deux points ? Je vous propose de passer au vote. Donc, je précise bien, il y a deux votes.

Intervention hors micro de Monsieur HÉRAUD.

Monsieur le Maire :

C'est une question sur quel objet, Monsieur HÉRAUD ?

Monsieur HÉRAUD :

C'est une explication de vote.

Monsieur le Maire :

Oui, je vous en prie. Mais, c'est mieux avant. N'hésitez pas à demander la parole.

Monsieur HÉRAUD :

Non, non mais voilà, je le fais et vous me la donnez et je vous en remercie. Non, ben voilà, je vote contre parce que je suis assez insatisfait des réponses que j'ai eues sur les résultats de fonctionnement et le compte administratif. On ne peut pas se permettre de décider de reporter les résultats du compte administratif d'une année sur l'autre au moment du budget sans être en mesure d'accepter le débat sur la façon dont l'année 2022 a été menée.

Monsieur le Maire :

Merci.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/015 – FINANCES – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 - Budget principal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4 et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000,

Considérant qu'il convient de constater et approuver les résultats de l'exercice 2022 pour le Budget Primitif 2023, la reprise anticipée des résultats,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (27 voix pour du groupe Houilles la Ville que J'Aime, 1 voix contre de M. HÉRAUD et 10 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2022 :

Fonctionnement	
Résultat fonctionnement 2022	-502 473,82
Résultat reporté de 2021	<u>4 117 085,13</u>
Résultat à affecter	3 614 611,31
Investissement	
Résultat d'investissement 2022	995 195,27
Résultat reporté de 2021	<u>3 368 799,65</u>
Report en investissement R001	4 363 994,92
Solde des restes à réaliser d'investissement	<u>-4 137 718,55</u>
Excédent de financement	226 276,37
Reprise anticipée	3 614 611,31
Prévisions d'affectation en réserves R 1068	<u>0,00</u>
Report en fonctionnement R 002	3 614 611,31

Article 2 : **ADOpte** pour le Budget Primitif 2023, la reprise anticipée des résultats ci-dessus.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire :

Point n° 2 : budget primitif Ville 2023. Nous procédons au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Voilà, je...

Monsieur le Maire :

Vraiment, les explications de vote, donnez-les avant parce que logiquement, une fois qu'un vote est fait, le débat est clos, on passe au point suivant. Donc, prenez cette habitude.

Monsieur HÉRAUD :

Je m'en souviendrai pour la prochaine fois. Et donc, effectivement, c'est un budget extrêmement fragile, il me semble. On a identifié un certain nombre de postes sur lesquels manifestement on pourrait avoir de mauvaise surprise cette année, que ce soit en RH, en inflation ou encore sur les amendes relatives aux logements sociaux. Par ailleurs, c'est un budget et je suis assez, je vous avoue, choqué de votre dernière intervention sur le fait que vous étiez pour la Ville et que c'est pour la Ville que vous avez supprimé les logements sociaux et que vous avez fait zéro logements sociaux en 2022. Je rappelle quand même qu'une ville, c'est pour ses habitants. J'avais déjà eu l'occasion d'intervenir sur le fait que cette Ville était très largement déficitaire. D'ailleurs, lors de la campagne, on n'avait pas manqué de le pointer. Et, en l'occurrence, dans une période comme ça d'augmentation de la précarité, il me semble que le minimum, vous le savez aussi bien que moi, c'est d'avoir un toit et donc je regrette vraiment que la Ville n'ait pas été plus offensive, plus ambitieuse en termes de politique sociale. Et, par ailleurs, j'en profite aussi pour dire que pour moi, le fait de maintenir le niveau d'imposition voire de le baisser n'est pas un objectif en soi. Je l'observe plus en termes de politique publique et s'il y a moyen de fournir des politiques publiques de meilleure qualité et bien je pense qu'il faut savoir aller chercher des recettes pour les faire et donc je suis assez inquiet, en fait, d'entendre dire que finalement moins on paye d'impôts, mieux c'est.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/016 – FINANCES – Budget Primitif 2023 – Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4 et L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM 23/001 du 09 mars 2023 relatif au rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,

Vu la délibération n° DCM 23/015 du 29 mars 2023 relatif à la reprise anticipée du résultat,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2023 tel qu'annexé,

[APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ \(27 voix pour du groupe Houilles la Ville que J'Aime et 11 voix contre dont 7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 de M. HÉRAUD\),](#)

Article 1^{er} : **ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2023 tel qu'annexé.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire :

Une information importante : on vous a remis une délibération amendée sur table, donc on a rajouté une ligne dans la délibération, à savoir le taux de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire. Vous avez donc le taux qui apparaît, qui est inscrit en modification de la délibération qui vous avait été envoyée. Je précise que ce taux ne change pas par rapport aux années précédentes, du moins l'année dernière.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI, Adjoint délégué aux finances et grands projets d'aménagement :

Au regard des dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code général des impôts, le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux des impositions directes locales perçues, pour l'exercice budgétaire, au profit du budget de la commune, avant le 15 avril.

Taxe foncière :

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour rappel, depuis 2021, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la Ville de Houilles est égal à 30,92 %, correspondant à l'addition du taux de la commune, soit 19,34 % et du taux du Département, soit 11,58 %.

Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est également sans impact pour le contribuable.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'était pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale.

Taxe d'habitation :

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du Code général des impôts.

Ainsi, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de les maintenir au même niveau de ceux fixés sur la période en 2022.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (taux global) : 30,92 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 114,61 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,30 %

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Pardon pour la redite mais puisque c'est le point, cela tient lieu d'explication de vote. On en a parlé un petit peu pendant le débat budgétaire. Comme vous l'avez dit, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition mais, année exceptionnelle avec un gros coup d'accélération lié à l'inflation et

donc, comme nous l'avons dit tout à l'heure, cela aurait été, à titre exceptionnel et quitte à les rétablir l'année prochaine, l'occasion de faire un geste cette année sur les taux pour amortir sur plusieurs années cette inflation pour les administrés. C'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Oui, moi je voulais vous entendre. J'ai une question. Vous proposez de ne pas bouger les taux et donc j'ai une question : pourquoi ?

Monsieur le Maire :

Je pense que la réponse est assez claire et je l'ai déjà exposée à plusieurs reprises et au ROB et aujourd'hui : on a fait le choix de ne pas faire payer aux Ovillois l'impact de l'hyperinflation que nous subissons sur les comptes de la commune. Donc partant de ce principe-là, dès l'instant où face à des dépenses supplémentaires qui ne sont pas de notre fait, nous devons les honorer, dès l'instant où nous n'agissons pas sur le levier du taux d'imposition pour obtenir des recettes supplémentaires, nous devons agir sur le levier des économies. Donc, nous avons fait le choix de ne pas utiliser ce qui est de notre décision, à savoir le taux d'imposition. Nous avons fait le choix de faire des économies pour pouvoir encaisser, si je puis dire, prendre en considération ces augmentations énormes d'explosion des frais de fonctionnement. Je pense qu'il faut tout de même comprendre et cela répond un peu l'explication de texte Monsieur LECLERC, cela aurait été, je pense, une grave erreur de baisser ce taux face à la réalité financière du contexte qui a été donné. Nous l'avons dit, les aides de l'État ne couvrent absolument pas l'ampleur des hausses que nous subissons, notamment parce qu'elles portent sur autre chose que l'énergie, donc il aurait été extrêmement imprudent de baisser notre taux d'imposition. En revanche, il aurait été possible de l'augmenter comme le font énormément de communes de France et dans les Yvelines. C'est vrai, nous assistons à des hausses du taux d'imposition comme jamais. Cumuler une hausse du taux d'imposition avec une hausse que l'on connaît des assiettes fiscales, c'est, à l'évidence, taper très fort dans le portefeuille des habitants. Nous ne maîtrisons pas la hausse de l'assiette. C'est l'État qui le fait. Ce n'est pas notre décision. Nous maîtrisons le taux d'imposition et ce taux-là, nous ne le toucherons pas même si nous aurions pu, en effet, pour encaisser ces hausses de fonctionnement l'utiliser pour ne pas avoir à faire d'économies. Donc, on a fait un choix très clair : on fait des économies pour pouvoir gérer l'impact des hausses de coûts de fonctionnement. C'est très simple. C'est notre choix pour ne pas aller taper le portefeuille des Ovillois.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Ce que vous dites n'est pas tout à fait exact et un peu hypocrite, il faut bien le dire, puisque, effectivement, quand vous dites qu'il n'y a pas de recettes supplémentaires pour la Ville, c'est faux puisque l'augmentation des bases vous fait encaisser 1 700 000 € supplémentaire dans les caisses de la commune. C'est 1 700 000 € que vont payer les Ovillois et donc quand tout le monde va recevoir sa feuille d'impôt, tout le monde pourra constater qu'il y a eu une augmentation des impôts. Elle n'est pas de votre fait, on est d'accord sur ce sujet ; il n'y a pas de débat. Maintenant, quand vous dites il n'y a pas de recettes supplémentaires, il y en a une, elle est de 1,7 million. On a pris 1,5 million de fluides en plus. Et donc, il faut bien à un moment donné dire que cette augmentation des impôts vous arrange également pour sauver votre budget et l'autofinancement de cette Ville. S'il n'y avait pas cette augmentation de 7,1 % des bases, auriez-vous été obligé d'augmenter soit les impôts soit de recourir à l'emprunt ? Il faut dire les choses clairement et, s'il vous plaît, dans vos explications, arrêtez de dire que les impôts n'augmentent pas. Il faut être plus précis que ça : que les taux communaux n'augmentent pas mais que les impôts, la pression fiscale sur les Ovillois va augmenter de 7,1 % par l'augmentation des bases qui sont fixées par l'État, mais la pression fiscale sur les Ovillois va augmenter.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Si vous voulez, Monsieur BERTRAND, l'année prochaine je vous ferai quatre budgets différents et vous me direz qu'est-ce qu'on aurait fait si jamais il y avait eu ça, si jamais il y avait eu ça. Je vous présente un budget factuel avec le contexte économique local et national. Je pense qu'il est équilibré. Baser votre argumentation sur qu'est-ce qu'on aurait fait s'il y avait eu ça, pas de hausse, pas de guerre en Ukraine, pas de Covid, pas d'augmentation des bases, c'est complètement, pour moi, hors sol.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Je vais répondre à cela. Dire que c'est hors sol alors que j'apporte simplement des précisions sur le fond : non, ce n'est pas hors sol, vous le savez très bien. 1,7 million dans une recette fiscale qui est à 23 millions, c'est tout de même conséquent, ce n'est pas juste être hors sol ou je ne sais quoi. Cela fait tout de même 1,7 million, sachant que, par exemple, pour l'entretien des bâtiments, c'est juste 2 millions pour que les gens se rendent compte, ceux qui nous écoutent. 1,7 million dans le budget d'une commune, ça compte, quoi que vous en disiez.

Monsieur le Maire :

Vous connaissez l'adage : avec des si on mettrait Paris en bouteille.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

J'ai bien noté votre affirmation de vouloir faire des économies. Vous me permettez quand même peut-être de dire qu'il y a deux types d'économies : il y a des économies qui relèvent d'une augmentation d'une plus grande efficacité, c'est-à-dire que l'on fait autant avec moins, et puis des économies qui visent à ne pas faire certaines choses. Je voulais donc savoir si vous pouviez nous confirmer que dans le cadre du budget 2023, vous ne révisiez pas à la baisse vos politiques publiques et si cela n'était pas le cas, à quelle politique publique avez-vous renoncé pour pouvoir faire ces économies que vous avez annoncées ? Je pointe, par exemple, une économie qui est en étude, en termes d'investissement dans la diminution du budget d'investissement puisque vous avez décidé de simplement en grande partie de ne pas finir ou de réaliser des travaux qui n'avaient pas été faits en 2022 ; cela revient quelque part à baisser l'investissement en 2023. Merci.

Monsieur le Maire :

La même chose que tout à l'heure : c'était une question pertinente sur le vote du budget, Monsieur HÉRAUD, là, on vote les taux d'imposition. Je le réprécise : notre philosophie c'est de ne pas augmenter le taux d'imposition que nous avons le droit de toucher et donc, du coup, pour cela, pour ne pas augmenter ce taux, nous avons fait, en effet, le choix d'économies comme cela a été présenté lors du point précédent sur le budget primitif.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le taux ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/017 – FINANCES – Vote des taux d'imposition – Exercice 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles L.1636 B sexies et septies et L.1639 A,

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 relative à la Loi de finances pour 2020, et notamment

son article 16,

Considérant que la Loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année les taux des impositions directes locales,

Considérant le contexte budgétaire difficile, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (27 voix pour du groupe Houilles la Ville que J'Aime et 11 voix contre dont 7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HÉRAUD),

Article 1^{er} : **FIXE** les taux d'imposition 2023 comme suit :

- ↳ Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux global) : 30,92 %
- ↳ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 114,61 %
- ↳ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,30 %

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

DCM 23/018 – DIRECTION DES FINANCES – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget annexe RALBV

DCM 23/019 – FINANCES – Budget primitif 2023 – Budget annexe Résidence autonomie Les Belles Vues

Monsieur le Maire :

Pour les deux points suivants, nous allons avoir une présentation commune à l'instar des points 1 et 2. Donc, le point n° 4 et point n° 5, le point n° 4 portant sur la reprise anticipée... On parle, cette fois, des budgets annexes de la résidence des Belles Vues. On va avoir la même présentation commune pour le point 4 et le point 5 mais on fera bien deux votes distincts.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI, Adjoint délégué aux finances et grands projets d'aménagement :

Dans la continuité des éléments énoncés dans le rapport sur les orientations budgétaires, le budget primitif du budget annexe résidence autonomie Les Belles Vues pour l'exercice 2023 qui est soumis à votre approbation porte sur les montants suivants :

- 717 891,03 € en section de fonctionnement, dont :
 - 83 888,03 € de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;
- 139 034,29 € en section d'investissement, dont :
 - 94 357,13 € d'excédent de financement de section d'investissement 2022.

Aux vues du projet de budget et du rapport de présentation, il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe résidence autonomie Les Belles Vues et également la reprise des résultats 2022.

Monsieur le Maire :

Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point n° 4 et ce point n° 5 ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/018 – DIRECTION DES FINANCES – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget annexe Résidence Autonomie Les Belles Vues

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4, L.2311-1 et suivants,

Considérant qu'il convient de constater et approuver les résultats de l'exercice 2022 pour le budget primitif Annexe Résidence Autonomie « Les Belles Vues » 2023, la reprise anticipée des résultats,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que J'Aime et 1 de M. HÉRAUD ; 10 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2022 :

Fonctionnement	
Résultat fonctionnement 2022	17 947,96
Résultat reporté de 2021	65 940,07
Résultat à affecter	83 888,03
Investissement	
Résultat d'investissement 2022	37 966,53
Résultat reporté de 2021	61 867,76
Report en investissement R001	99 834,29
Solde des restes à réaliser d'investissement	-5 477,16
Excédent de financement	94 357,13
Reprise anticipée	83 888,03
Prévisions d'affectation en réserves R 1068	0
Report en fonctionnement R 002	83 888,03

Article 2 : **ADOpte** pour le budget primitif Annexe Résidence Autonomie « Les Belles Vues » 2023, la reprise anticipée des résultats ci-dessus.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire :

Point n° 5 : budget primitif annexe 2023 résidence Les Belles Vues. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/019 – FINANCES – Budget primitif 2023 – Budget annexe Résidence autonomie Les Belles Vues

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4 et L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM 23/001 du 09 mars 2023 relatif au rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023 du budget annexe de la Résidence autonomie Les Belles Vues,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe de la Résidence autonomie Les Belles Vues tel qu'annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que J'Aime et 1 de M. HÉRAUD ; 7 voix contre du groupe ID COMMUNE et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **ADOPTÉ** le budget primitif du budget annexe de la Résidence autonomie Les Belles Vues de l'exercice 2023 tel qu'annexé.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 23/020 – FINANCES – Budget primitif 2023 – Budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI, Adjoint délégué aux finances et grands projets d'aménagement :

Dans la continuité des éléments énoncés dans le rapport sur les orientations budgétaires, le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023 qui est soumis à votre approbation porte sur les montants suivants :

- 306 000 € en section d'exploitation ;
- 580 000 € en section d'investissement.

Aux vues du projet de budget et du rapport de présentation, il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez des questions sur ce point n° 6 ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Quelques remarques. D'une part, je voudrais savoir ce qu'est devenu le remplacement du collecteur avenue Corneille pour 700 000 € qui était à votre budget 2021. Ensuite, je ferai la même remarque que Madame BELALA tout à l'heure, c'est-à-dire que c'est le copier-coller presque, avec quelques changements de montants ici et là à 10 000 ou 20 000 € près, de celui de l'an dernier, donc cela signifie que rien n'a été fait dans l'année sur les questions notamment du collecteur avenue Schoelcher qui était déjà d'ailleurs dans le budget 2021. Donc ma question est de savoir, d'une part, ce que sont devenus les travaux du collecteur avenue Corneille et est-ce qu'un jour les travaux du collecteur avenue Schoelcher seront réalisés puisque s'il pleut au mois de juin de cette année comme il a plu les précédentes années, je pense que l'on va ressortir les pompes et les bottes.

Monsieur le Maire :

Non, je ne relèverai pas le si. Néanmoins, ce qui est important, c'est de répondre à vos questions, donc on note les éléments et on vous apportera des éléments de réponse. Est-ce qu'il y a d'autres points d'observation sur le point n° 6.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Mais quand ? Parce que j'ai déjà posé la question en commission.

Monsieur le Maire :

On renote et on relance les services pour qu'ils vous apportent la réponse.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/020 – FINANCES – Budget primitif 2023 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4 et L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM 23/001 du 09 mars 2023 relatif au rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023 du budget annexe de l'Assainissement,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe de l'Assainissement tel qu'annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que J'Aime et 1 de M. HÉRAUD ; 7 voix contre du groupe ID COMMUNE et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **ADOPTÉ** le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2023 tel qu'annexé.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 23-021 – FINANCES – Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune et les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire supérieure à 23 000 € – Exercice 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI, Adjoint délégué aux finances et grands projets d'aménagement :

En 2023, la municipalité a prolongé ses objectifs développés dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, à savoir :

- l'élargissement de l'appel à subvention à l'ensemble des associations ovilleuses ou agissant sur le territoire de la Commune ;
- l'élargissement de la nature de la subvention allouée.

Ainsi, 69 associations ont pu déposer une demande de subvention, contre 59 en 2022. Pour 9 d'entre elles, il s'agissait de leur première démarche auprès de la Ville de Houilles.

- 61 associations ont déposé une demande de subvention de fonctionnement contre 50 en 2022 ;
- 82 demandes de subvention de projet ont été déposées contre 57 en 2022.

Ces chiffres prouvent que le second objectif, à savoir l'élargissement de la nature de la subvention, a permis à la Ville d'être destinataire de nombreux projets portés par les associations. Le tissu associatif local est donc force de proposition.

- 57 dossiers de subvention de fonctionnement ont été retenus pour un montant total de 338 691 € (contre 49 dossiers de subvention de fonctionnement pour un montant total de 312 346 € en 2022) ;
- 50 dossiers de subvention de projet ont été retenus pour un montant total de 145 489 € (contre 43 dossiers de subvention de projet pour un montant total de 177 219 € en 2022).

Soixante-cinq associations percevront des subventions sur l'année 2023 pour un montant total de 494 180 €.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, la Ville s'engage à contractualiser avec diverses associations dans le cadre de prestations de service à destination du public oivillois pour un montant total de 50 500 €. Ces prestations de service portent sur le sport à l'école ou la promotion du e-sport.

Ainsi, la Ville apporte son soutien au monde associatif, à travers les subventions et la rémunération de prestations de service, pour un montant total de 544 680 €.

Dans le cadre prévu par la loi, la Ville doit conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention annuelle allouée en numéraire supérieure à 23 000 €.

Le versement des subventions aura lieu en une fois, après la signature des conventions d'objectifs et de moyens pour les associations qui en disposent et des contrats d'engagement républicain pour l'ensemble des associations.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée délibérante :

1. d'attribuer les subventions de fonctionnement et de projet aux associations conformément au tableau que vous avez à votre disposition qui retrace toutes les associations et leurs subventions ;
2. d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens proposées et leurs annexes portant sur les détails techniques et financiers des programmes d'actions et/ou des projets et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer avec les associations suivantes :
 - Association des Commerçants du Marché Oivillois (ACMO) ;
 - HVC Handball ;
 - La Cuatro ;
 - Société de Secours Mutuels « Vivre » ;
 - Houilles Athletic Club (HAC) ;
 - Sports Olympiques de Houilles (SOH) ;
 - Rugby Olympique-club de Houilles/Carrières (ROCHC).
3. d'autoriser le versement du montant de la subvention allouée en une seule fois, peu importe le montant de celle-ci.

Les crédits sont inscrits au budget communal : Service : 10 ; Nature : 6574 ; Fonctions diverses. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Merci Monsieur le Maire. Fait nouveau cette année, ce point a été débattu en commission finances à l'inverse des années précédentes où il était débattu en commission ad hoc, sport, jeunesse, culture, vie associative, en présence pourtant des élus de l'exécutif concerné. Je rappellerai aussi que l'an dernier, Mesdames DUBOIS-LOYA et MARTINHO s'étaient engagées par souci de transparence à communiquer les critères d'attribution des subventions aux membres de cette même commission. Que nenni. Rien ne s'est passé ainsi cette année. Pire, des échos mettant rapportés provenant de la commission finances ont révélé des inexactitudes. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir ensuite. J'y vois là une volonté délibérée de la part de l'exécutif de ne pas vouloir débattre sur le sujet en toute transparence. Bref, des méthodes d'un autre monde à chaque fois que l'exécutif tente

de délibérer sur le sujet de l'attribution des subventions où clientélisme et non-transparence font recette depuis déjà trois ans.

À travers ce flou artistique, permettez-moi donc de poser quelques questions concernant le tableau des subventions et la note de présentation jointe. Le montant des subventions pour l'année 2023 est de l'ordre de 494 180 €. Il était de 499 865 l'an dernier. Ces chiffres sont à comparer à ceux de 2020 où le montant était de plus de 600 000 €. Votre projet de campagne prévoyait une augmentation de 20 % des subventions. Ma question est la suivante : ne pensez-vous pas que le compte n'y est pas ?

61 associations ont déposé une demande de subvention, 57 d'entre elles ont vu leur projet retenu. Quelles sont les quatre associations dont les projets n'ont pas été retenus et pour quelle raison ? Des associations comme l'Office municipal des sports ont vu leur subvention lourdement amputée de 16 000 à 4 000 €. Quelle en est la raison ? La mission locale voit à nouveau sa subvention diminuer considérablement. Quelle en est la raison ? L'association La Cuatro voit sa subvention augmenter de plus de 10 % au travers d'une activité futsal aidée à hauteur de 7 500 €. N'est-ce pas disproportionné au regard d'un effectif d'environ 15 joueurs comparé aux effectifs des autres associations sportives qui pratiquent le sport co ?

Pour finir, avez-vous définitivement abandonné la fameuse moulinette OMS qui avait le mérite de clarifier et de rendre transparente la répartition des subventions aux associations sportives selon des critères établis par la Ville et l'OMS ? Je vous remercie de bien vouloir me répondre à ces questions.

Monsieur le Maire :

Merci. Peut-être en commençant par l'aspect sport. Vous avez cité la moulinette notamment, différentes associations. Monsieur SEKKAI, pour vous apporter des éléments de réponse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Parmi les nombreux points que vous avez cités, Monsieur CADIOU, il y avait l'OMS. Le montant comparé à N-1 a baissé tout simplement parce que la volonté sur les projets qu'on allait suivre était de miser sur la balade sportive à hauteur de la totalité. Ensuite, à savoir sur l'actualité, toutes les collectivités travaillent sur les JO 2024. On a notamment été labellisé Terre de Jeux et dans cette dynamique, on souhaitait mettre l'accent là-dessus, travailler un maximum sur cette dynamique des JO 2024 et l'OMS nous a fait savoir qu'il souhaitait se retirer de cette dynamique de travail avec la Ville sur les JO 2024. À savoir que pour nous, au-delà même du fait de mettre la ville aux couleurs des JO, c'est un énorme facteur de subventions et vous le retrouverez notamment sur les grands projets du sport pour cette année, entre autres sur Ostermeyer, le gymnase et surtout le terrain synthétique. Ensuite, on avait aussi sur l'OMS, le MSO (le Mérite sportif ovoillois). Sur les deux dernières années, on a eu deux formats différents : un premier format qui était un peu plus orienté suite à la crise Covid sur la valorisation du bénévolat associatif et sur l'année 2022, sur un format un peu plus historique. La volonté de la Ville est, loin de là, de ne pas soutenir cet événement mais plutôt de s'orienter vers un événement un peu plus général sur la valorisation du bénévolat associatif en général, donc extra-sportif compris soit social, culturel ou autres. On mettra dès cette année, 2023, un événement sur la valorisation associative, le bénévolat associatif un peu plus global.

Ensuite, le deuxième point, c'était sur La Cuatro futsal. La Cuatro futsal, déjà, c'est un sujet que je maîtrise comme vous pouvez le savoir. Les effectifs, non, ne sont pas de 15 ; loin de là. Ils sont nettement supérieurs à ce que vous avez annoncé. Ils sont de l'ordre au moins du triple. Après, je ne cherche pas à comparer avec les autres clubs sur le nombre de licenciés mais sur, nous, les projets que l'on souhaite maintenir à l'échelle politique et le futsal comme la Fédération française de football, c'est un sport qui est énormément soutenu, qui est facteur de grosses subventions actuellement, donc la volonté politique est de maintenir notre soutien sur ce sport comme cela l'a été sur les deux années précédentes et cela a été plutôt bien réussi avec deux montées consécutives, la création de nouvelles équipes, la création de U18 aussi et ils cherchent à s'orienter vers le sport au féminin pour l'année 2023. Il monte au cinquième échelon sur le territoire national, donc la volonté du club est claire : c'est de faire en sorte que ce club-là fasse du sport pour tous mais aussi du sport élite en essayant d'accéder le plus rapidement possible à l'échelon national. Pour comparer, comme ça très rapidement même si ce n'est pas forcément comparable, les seuls clubs de la ville évoluant au

même niveau à l'heure actuelle sur la classification à l'échelon national sont les clubs tels que le Gant d'or ou le HVC. Il me semble que c'étaient les points que, pour l'instant, vous avez abordés sur le sport. S'il y en a d'autres, n'hésitez pas.

Monsieur le Maire :

Nous avons une question sur la mission locale. Peut-être que j'apporte l'élément de réponse rapidement, Monsieur MAGA, ou peut-être que vous vouliez apporter l'élément ? En fait, on a reçu un courrier de la mission locale qui nous propose de demander moins cette année car ils ont moins de besoins. On s'est donc adapté. C'est assez inédit mais ils nous ont écrit pour nous dire qu'ils nous faisaient en effet une demande moindre cette année comprenant que les budgets des Villes étaient impactés notamment par l'inflation des énergies. C'est aussi incroyable que cela mais cela a été leur démarche. Je trouve que c'est intéressant que dans un souci de bonne gestion, ils aient fait cette démarche auprès de leurs contributeurs. On souligne leur démarche de bonne gestion.

Ensuite, il y avait des éléments plus financiers sur la perception et le montant de l'enveloppe, je crois. Je vais donc laisser Monsieur BATTISTINI vous apporter différents éléments de réponse ou alors tout de suite Madame MARTINHO sur le processus, la transparence, l'évaluation, les dossiers et sur les listes des associations qui n'ont pas été retenues en financement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO :

D'accord. Bonsoir. Tout d'abord, déjà depuis l'année dernière, le process avait un petit peu changé. Vous étiez absent, Monsieur CADIOU, l'année dernière lors du vote des associations. Tout à fait.

Intervention hors micro de Monsieur CADIOU.

Madame MARTINHO :

Ah, si, si, vous n'étiez pas là.

Intervention hors micro de Monsieur CADIOU.

Madame MARTINHO :

Non mais pas à la commission. Je parle de l'année dernière lors du Conseil municipal pour le vote des subventions.

Monsieur le Maire :

Est-ce que l'on peut respecter la prise de parole de chacun ? Vous aurez la possibilité de répondre derrière.

Madame MARTINHO :

Le process a un peu changé...

Intervention hors micro de Monsieur CADIOU.

Madame MARTINHO :

Mais à la commission, tout à fait, je n'ai rien dit.

Monsieur le Maire :

Monsieur CADIOU, vous prenez la parole, vous parlez ; Madame MARTINHO parle, respectez-la, s'il vous plaît.

Madame MARTINHO :

Le process a un petit peu changé comme vous avez pu le voir dans les dossiers de subventions. Il y a à la fois un dossier de subvention de fonctionnement et de projet qui est envoyé par secteur ; cela peut être le secteur du sport, de la culture, de la jeunesse, de la solidarité, de l'environnement. Les associations répondent, préparent ce dossier qui est analysé par le service général qui vérifie si

toutes les pièces sont bien dans le dossier. À la suite, c'est envoyé à chaque délégation. Chaque délégation, chaque élu avec son directeur de service étudie les demandes. Comme vous avez pu le voir, il y avait beaucoup de projets en plus. Chaque service étudie en fonction des critères qu'ils avaient vus avec leur directeur. Après, ils prennent une décision. Je voulais aussi rappeler que les dossiers de subventions sont à votre disposition déjà depuis au moins 10 jours, depuis l'envoi du FAST-Elus pour la commission. Déjà l'année dernière, seul Monsieur MÉGRET était venu les consulter. Cette année, il y a seulement Madame BELALA et Madame DUPLA qui sont venues les consulter. Tous les dossiers sont à disposition, que ce soient les dossiers auxquels on a accordé une subvention ou non.

En ce qui concerne les subventions qui n'ont pas été attribuées, il y a eu quatre associations au niveau des subventions de fonctionnement et il y a eu 32 projets qui n'ont pas été subventionnés. Les quatre associations sont le comité des fêtes, Houilles accueil, Favac et RCBDS. Sinon, bien sûr, il y a beaucoup plus de projets mais comme le nombre de projets avait explosé cette année, il est tout à fait normal que tous les projets ne puissent pas être pris en compte à la fois par la Ville et à la fois par les services.

Monsieur le Maire :

On avait, toujours pour vous répondre Monsieur CADIOU, Monsieur SEKKAI qui n'avait pas évoqué le point que vous avez soulevé sur la moulinette des sports et ensuite je redonnerai la parole également à Monsieur BATTISTINI toujours pour vous répondre sur les enveloppes financières.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Merci beaucoup. Désolé, j'avais oublié d'aborder le point sur la moulinette, c'est pour cela que j'ai demandé à reprendre la parole. Non, non, les critères de la moulinette sont toujours pris en considération dans la valorisation des subventions de fonctionnement ; pas de projet car, pour le coup, les projets n'ont rien à voir avec le fonctionnement d'une association, en tout cas sur le volet sportif. Non, on a une commission subvention qui a été mise en place avec les membres de l'OMS qui ont décidé de s'engager sur ce volet-là. Donc on s'est vu sur une fréquence plus ou moins d'une fois par mois avec une période à un moment un peu plus longue. On ne s'était pas vu pendant deux ou trois mois. On avait décidé lors de la dernière réunion que l'on ne prenait pas forcément en compte l'évolution des derniers critères que l'on souhaitait ajouter avec eux, notamment sur la valorisation des salariés parce qu'avec les obligations fédérales maintenant, on a certains clubs qui sont impactés très fortement sur les obligations salariales qui créent énormément de charges sur leur fonctionnement. Mais non, non, la moulinette n'a pas du tout été mise de côté. On souhaite la renforcer avec de nouveaux critères et cette commission qui est mise en place de façon collégiale entre la Ville et l'Office municipal des sports.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur BATTISTINI sur l'aspect enveloppe financière.

Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir, Monsieur CADIOU. Vous parlez de la somme de 494 000 € pour la somme allouée aux associations mais vous omettez les 50 000 € de prestation qui, à votre époque, était comprise dedans. Donc quand vous évoquez 600 000 € qui étaient assez constants, je le reconnais entre 2017, 2018, 2019, ces 600 000 € comprenaient la part sport à l'école, etc. Si vous voulez le comparer à périmètre égal à ce jour, vous devez donc inclure les 50 000 € de prestations en plus, donc ce qui revient à 544 000 €. Ensuite, bien entendu, on ne compte pas encore la subvention pour la corrida puisque nous n'avons pas encore le porteur. Quand on l'aura et que l'on aura une somme à allouer au cours de l'année, on la rajoutera. Là, il aurait été insincère de la rajouter puisque nous n'avons ni le porteur ni la somme. Une fois qu'on l'aura rajoutée, on sera dans l'ordre de grandeur des 600 000 €.

Ensuite, du coup, pour aller plus loin et pour reparler de promesses de campagne, on s'était engagé à augmenter cette somme allouée aux associations de 600 000 € à 720 000 € sur le mandat. Le Covid arrivant en début de mandat, bien sûr, on n'est pas resté à 600 000 € parce que le nombre

d'événements a été divisé par je ne sais combien mais il y en a eu beaucoup moins, donc on est parti de beaucoup plus bas. Là, année après année, on monte et je le réaffirme et je me réengage devant vous : notre engagement tient toujours. Nous terminerons le mandat, quand je dis terminer le mandat, je ne parle pas de 2026 mais bien de 2025, avec une hausse de 20 % soit 720 000 € sur la partie subventions et prestations.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous permettez à la rigueur que Monsieur CADIOU puisse réagir, cela aura peut-être plus de sens et ensuite j'ai noté Monsieur MÉGRET et Monsieur BERTRAND.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Merci Monsieur SEKKAI pour ces précisions. Je note que la moulinette OMS qui était à mettre au rebut il y a trois ans a trouvé une seconde vie ; tant mieux. Par contre, Madame MARTINHO, de grâce, d'une part vous ne répondez pas à mes questions et ne balayez pas ou ne bottez pas en touche – si je peux me permettre, on est dans le domaine – en prétextant que je n'étais pas là au Conseil municipal pour être absent de toute position. Je trouve cela franchement minable de votre part. Vraiment minable. Répondez au moins à ma question. Je vous ai posé la question...

Monsieur le Maire :

Je pense que l'on ne peut tenir ces propos, Monsieur CADIOU...

Monsieur CADIOU :

(...) Il y avait 61 associations...

Monsieur le Maire :

Je pense qu'on peut respecter le travail des uns et des autres sans aller sur des outrances langagières. Je pense que c'est pas mal.

Intervention hors micro de Monsieur BERTRAND.

Monsieur le Maire :

Monsieur BERTRAND, on ne vous adresse pas la parole, il me semble.

Monsieur CADIOU :

Si je peux finir, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Je pense que minable n'a pas sa place dans cette assemblée surtout à l'endroit de Madame MARTINHO.

Monsieur CADIOU :

Je suis désolé mais la réflexion me paraît franchement minable.

Monsieur le Maire :

Vous avez votre opinion. Je pense que...

Monsieur CADIOU :

Absolument. Et je la dis...

Monsieur le Maire :

Caractériser Madame MARTINHO untel n'est pas acceptable.

Monsieur CADIOU :

C'est la réflexion qui est minable. Ne déformons pas. Monsieur le Maire, 61 associations ont déposé une demande de subvention...

Monsieur le Maire :

Excusez-moi, Monsieur CADIOU. Il y a des choses qui doivent collectivement nous intéresser tous : le respect de nos institutions, de nos collègues, de cette assemblée. Le débat est totalement libre. L'insulte, je pense, n'y aide pas du tout et en tant que Président de cette assemblée, j'y veillerai.

Monsieur CADIOU :

Donc, Monsieur le Maire, j'ai posé la question : 61 associations ont déposé une demande de subvention, 57 d'entre elles ont obtenu gain de cause, si je peux me permettre, donc quatre n'ont pas été retenues. Vous l'avez précisé. On reprend la note de présentation où on fait simplement la soustraction : $61 - 57 = 4$, ça, je sais lire, pas de problème. Par contre, la question est de savoir pour quelle raison les quatre associations que vous avez nommées n'ont pas été retenues.

Et, pour finir, j'aurais aimé que toutes ces discussions nous puissions les avoir en commission. Je rappelle que parmi... Cette réflexion que je vous fais ce soir, je vous l'ai faite il y a 10 jours et parmi l'exécutif, un des élus a effectivement dit que j'avais 1 000 fois raison. Voilà. Merci et j'attends donc cette fameuse réponse.

Monsieur le Maire :

Merci. J'avais noté d'autres demandes d'intervention. Il y avait Monsieur MÉGRET et Monsieur BERTRAND.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO :

Déjà ce n'est pas moi qui décidais. Comme je vous l'ai dit au départ, les dossiers sont étudiés par les services et les élus, donc les quatre dossiers, les quatre associations qui n'ont pas été subventionnées en fonctionnement, ce sont les services avec l'élu qui ont pris ces décisions. Je pense donc que Madame PRIM peut répondre.

Intervention hors micro de Monsieur CADIOU.

Madame MARTINHO :

Je vous ai expliqué le process, Monsieur CADIOU. Le process, c'est que l'on reçoit des dossiers et ce sont les élus... Si c'est un dossier de fonctionnement ou de projet culture, c'est décidé par la culture et par l'élu culture. Si c'est sport, c'est sport. Voilà. C'est un travail d'équipe. Ce n'est pas une seule personne qui décide.

Monsieur CADIOU :

Bien sûr mais vous êtes l'élu au secteur vie associative, vous devez savoir quelles sont les décisions qui ont été prises secteur par secteur.

Madame MARTINHO :

Tout à fait.

Monsieur CADIOU :

Demandez à Monsieur MAGA quand il y a quelques années je lui ai écrit le courrier pour refuser sa demande de subvention qui concernait le secteur jeunesse, je ne portais pas, parce que je n'étais pas l'Adjoint à la jeunesse, le dossier jeunesse. Mais, par contre, j'étais l'élu du secteur vie associative, donc je faisais la réponse à Monsieur MAGA. Donc, s'il vous plaît, pourriez-vous me répondre ? Vous êtes l'élu à la vie associative, par rapport à ces quatre associations, quelles sont les raisons pour lesquelles ces quatre associations n'ont pas vu leur projet retenu ?

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur CADIOU. Fidèles à notre méthode, chacun des élus dans lesquels le secteur et le projet correspondent à la thématique de l'association vous apportera des réponses. Soit on ventile la parole selon les projets, soit on prend les autres prises de parole et après on revient sur votre question qui est un petit peu plus chorale.

Monsieur CADIOU :

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

J'ai trois points sur lesquels intervenir. Le premier, Monsieur CADIOU vient d'en parler allègrement mais je trouve complètement aberrant que dans la commission liée à la vie associative, on ne parle pas de ça. À quoi servons-nous ? Effectivement, c'est le genre de truc que l'on aurait pu soulever et sur lequel on a le droit d'avoir des réponses ; mince alors ! Je ne sais pas, cela me paraît complètement aberrant. C'était le premier point que je voulais souligner. Monsieur CADIOU vient d'en parler déjà. J'ai deux autres points.

Monsieur le Maire :

Mais, je vous en prie, poursuivez.

Monsieur MÉGRET :

Si vous voulez, je veux bien vous donner un autre point qui est à propos de la légalité d'une des conventions et si vous me répondez d'abord et ensuite je viendrai à un troisième point. Déjà, je vais venir sur une anomalie de la convention annuelle d'objectifs et de moyens que vous avez signée avec l'association La Cuatro. C'est une anomalie qui rend cette convention illégale. Donc, je préfère vous le signaler. Il faudra donc refaire cette convention. Je reviens sur les faits : c'était la section locale du Parti communiste Français qui est sise 36, rue Gabriel Péri à Houilles qui hébergeait jusqu'en 2020 l'association La Cuatro. Or, je constate – et je remercie Madame BELALA d'être allée regarder – que malgré de nombreuses remarques faites à des membres du bureau de cette association, y compris par courrier remis en mains propres, cette association se prévaut toujours d'y être domiciliée et appose un cachet avec cette fausse domiciliation sur la convention qu'elle signe avec la Mairie. Cette association bénéficie d'une des plus importantes subventions municipales. Comment devant cette utilisation frauduleuse répétée d'une fausse adresse de domiciliation ne pas se demander comment elle gère les deniers publics que lui alloue largement l'équipe municipale en place de manière aussi désinvolte ? Aussi, je vous demande, premièrement, afin d'éviter une illégalité, de ne pas valider une convention signée avec un cachet illégal afin que la municipalité reste dans la légalité et devant cette suspicion au minimum de désinvolture, je vous propose de faire valoir l'article 8 de la convention d'objectifs et de moyens, à savoir qu'un contrôle peut être réalisé par les communes dans le cadre de l'évaluation prévue de la convention ou dans le cadre du contrôle financier annuel et l'association, je le rappelle, devra financer l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Ce contrôle me paraît d'autant plus nécessaire qu'un certain nombre de personnes, pas spécialement moi, mais un certain nombre de personnes m'ont interpellé, s'étonnant du coût allégué de certaines prestations qui, je le répète, est largement financé par la municipalité. Seule une parfaite transparence permettra de répondre à l'étonnement dont on m'a fait part. Je vous remercie aussi, quand ce contrôle aura eu lieu, de rendre les conclusions publiques comme il se doit.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur MÉGRET. Je pense qu'il faut tout de même remettre un peu les choses dans leur cadre. L'association que vous semblez citer, viser, par des attaques...

Monsieur MÉGRET :

Je la vise précisément et elle use d'un domicile, du domicile du PCF. Merci.

Monsieur le Maire :

Laissez-moi répondre, Monsieur MÉGRET, s'il vous plaît. Vous visez une personne morale dont personne n'est aujourd'hui le responsable dans cette pièce. Ce sont peut-être des attaques relativement importantes et personne dans cette pièce ne peut répondre à vos questions, Monsieur MÉGRET. La seule chose que nous pouvons répondre, c'est que quand on donne de l'argent, une subvention de projet ou de fonctionnement à une association, c'est : est-ce que cet argent a été utilisé à ce pour quoi nous voulions qu'il soit utilisé. Donc, sur ce principe-là, aujourd'hui, la coopération et le partenariat avec l'association La Cuatro sont totalement satisfaisants et ne posent aucun problème de régularité. Si après vous considérez que l'association est mal gérée, vous pouvez aussi, comme vous le faites, adresser les récriminations à ceux qui répondent de cette gestion. Pour notre part, à la fois dans le travail partenarial, à la fois dans les contrôles que nous pouvons faire sur l'effectivité des projets que nous subventionnons, aujourd'hui, nous n'avons pas de point d'alerte. Au contraire, nous avons une action sociale de La Cuatro, éducative, sportive extrêmement positive dans nos évaluations. Donc, à ce jour, le soutien que la collectivité apporte à cette association n'a pas lieu d'être remis en cause. Pour le reste, je vous invite à vous adresser à ceux qui sont responsables légalement de cette association. Malheureusement, ils ne se trouvent pas dans cette pièce.

Monsieur MÉGRET :

Permettez de vous répondre. Premièrement, concernant la convention, je suis désolé mais elle est frappée d'illégalité puisqu'il y a un cachet usurpant une adresse – quand même, c'est pénalement répréhensible – qui a été apposé sur cette convention, donc cette convention est nulle. Deuxièmement, vous me dites de m'adresser mais c'est à la municipalité et pourquoi pas à ma demande de demander les pièces justificatives à cette association. Ce n'est pas à moi, même en tant qu'élu, de demander les pièces justificatives, c'est pourquoi je m'adresse à vous dans cette assemblée.

Monsieur le Maire :

Donc, de toute façon, tout ce que nous on doit pouvoir vous fournir, on vous le fournira et je crois que certains de vos collègues ont pris le temps et le soin de se déplacer pour consulter les différents dossiers. Après, je pense que ce n'est pas le lieu de cette assemblée, peut-être, de régler des comptes politiques entre le Parti communiste et cette association. Là, je vous laisse le soin de les régler directement avec les personnes que vous visez. Mais, ce que nous, on doit vous fournir, on vous le fournit. Vous pouvez venir les consulter, il n'y a pas de problème. Je note néanmoins le point que vous citez et on le vérifiera et on demandera bien sûr à toute association de le corriger, et à cette association en l'espèce, de corriger s'il y a lieu l'histoire de l'adresse que vous évoquez. Il n'y a aucun problème sur ce principe-là.

Monsieur MÉGRET :

Je vous remercie et juste un signalement : je l'ai signalé à plusieurs reprises. Je ne me serais pas permis d'intervenir en Conseil municipal mais cela fait quand même quelques années que c'est signalé. À un moment donné, on est dans l'illégalité, on n'est plus...

Monsieur le Maire :

Vous me l'indiquez ce jour, on le prend en note. Ah, avant de vous donner la parole, Madame PRIVAT, j'avais juste Monsieur BERTRAND avant. Mais j'ai Madame MARTINHO qui veut peut-être vous apporter un élément de réponse.

Monsieur MÉGRET :

Sinon, j'avais un troisième point.

Madame MARTINHO :

Je pense que ce qui est important également, c'est surtout l'objectif de cette association et ce qu'elle propose. Là, les projets qui ont été faits cette année ont été un grand succès. Je ne sais pas si vous avez été présents à la fois au Rêve de jeunes Ovillois ou Les Miraculés du rire ou la dictée pour tous.

C'est ça qui est important, en fait. L'objectif de cette association, c'est de fédérer les jeunes et l'objectif a été atteint et je pense que c'est le plus important.

Monsieur MAGA :

Si je peux me permettre de répondre concernant l'adresse...

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGA :

Merci. Excusez-moi, Monsieur le Maire, je ne vous ai pas demandé la parole avant. Monsieur MÉGRET, je vais me permettre de vous répondre sur le point de l'adresse parce que c'est vrai qu'à plusieurs reprises, vous m'avez effectué cette demande de ne plus avoir la domiciliation dans vos locaux, bien évidemment, puisque j'étais moi-même le Président. L'association n'est plus domiciliée depuis fort longtemps dans vos locaux. Après, comme le Maire l'a dit, on va demander au Président mais cela fait bien longtemps que le changement a été effectué. Donc, si vous regardez dans les statuts, dans les documents, ce n'est plus à cette adresse-là. Après, je veux bien vous croire, c'est pour ça qu'on va demander au Président comment se fait-il qu'il y ait un tampon dit frauduleux sur les conventions, si je comprends bien. C'est pour ça que je me permets de vous répondre. Mais, cela fait bien longtemps que cela a été changé.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur MAGA. Juste pour information, d'un point de vue juridique, un cachet n'a pas d'existence juridique, c'est l'adresse qui est déclarée dans les documents officiels qui compte. Il y avait Monsieur BERTRAND, je crois.

Intervention hors micro de Monsieur MÉGRET.

Monsieur le Maire :

Ah, excusez-moi, vous aviez posé trois questions et on n'a pas répondu à tout.

Monsieur MÉGRET :

Oui, excusez-moi, j'avais une troisième intervention qui est finalement plus importante tout de même que celle-là. Dans votre campagne électorale, je cite ce que vous disiez : « *Merci au comité des fêtes. Nous augmenterons le soutien financier au comité des fêtes qui organise de très nombreux événements : le carnaval, la chasse aux œufs, la braderie, le MSO, des concerts, la corrida pédestre, sports en fête, etc.* ». Je trouve dommage et dommage pour l'idée que l'on se fait des élus que vous reveniez comme cela sur quelque chose que vous aviez dit pendant votre campagne électorale. Je pense que c'est délétère pour le climat alors que dans une municipalité, on ne devrait pas en être à ce niveau-là. On voit disparaître la subvention au comité des fêtes. Cette association gère depuis des décennies des manifestations qui font le rayonnement de la Ville de Houilles aux plans régional et national ; je pense notamment à la corrida pédestre, à la braderie mais il y a aussi les autres activités (le feu d'artifice, la chasse aux œufs de Pâques). Cette association, elle rassemble de très nombreux bénévoles qui, à côté de l'aide de la municipalité, permettent de faire vivre ces événements. Je suis surpris de la suppression d'une telle association qui n'a pas démérité. Elle a été créée en 1967 et depuis elle s'est développée sous les mandats de nombreux Maires. Qu'est-ce que vous voulez casser ? Je vais vous demander quels sont les arguments autres que les arguments idéologiques qui vous poussent à confier ces événements à d'autres associations ou à des acteurs privés. Qu'est-ce que la Ville a gagné en retirant l'organisation du feu d'artifice au comité des fêtes ? Que va-t-elle gagner en retirant la chasse aux œufs au comité des fêtes ? Que va-t-elle gagner en transférant l'organisation de la braderie à un acteur privé, si je ne me trompe ? Que va-t-elle gagner en transférant l'organisation de la corrida à une autre association ? Vous êtes-vous rendu compte du risque que vous prenez à décourager tant de bénévoles qui font vivre le lien social et à vider de sa substance une association si ancrée dans la ville de Houilles ? Je le dis d'autant plus tranquillement que je n'ai aucun lien de près ou de loin avec cette association. Je vous remercie de vos réponses.

Applaudissements.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur MÉGRET. Vous voulez intervenir tout de suite, Madame PRIVAT, ou je propose que l'on apporte des éléments de réponse ? Allez-y, si c'est peut-être dans la...

Madame PRIVAT :

Moi, par rapport à la politique envers la jeunesse, je ne peux qu'y souscrire et cette association qui vise à aider les jeunes en difficulté me semble pouvoir aider pleinement. Simplement, je reviens sur un point qui a été abordé en commission, à savoir l'aide aux devoirs. Il était, comme vous le savez Monsieur MAGA, question que moi j'intervienne en tant que soutien scolaire or je n'ai jamais été contactée. D'autre part, en commission, on m'a dit que vous n'aviez pas besoin de subvention concernant le soutien scolaire or, là, je vois qu'il y a une subvention de 4 000 €. En avez-vous besoin ? N'est-ce pas nécessaire ? Ce sont des interrogations. Vous dites que l'on peut contrôler l'usage des subventions, l'utilisation de subventions or, là, ce n'est encore une fois absolument pas clair. Voilà. Donc bon.

Monsieur le Maire :

Peut-être Monsieur MAGA pour répondre précisément sur l'aide aux devoirs.

Monsieur MAGA :

Moi, Madame PRIVAT, malheureusement, je n'étais pas à cette commission. Après, l'aide aux devoirs, encore une fois, je ne m'en occupe pas. Donc, si le Président ne vous a pas contactée, moi, je ne sais pas ce que je peux faire. Après, à la commission, je sais que vous avez abordé ce point-là. Monsieur BATTISTINI – je ne sais pas si Monsieur SEKKAI y était – vous a répondu. Mais je sais que le Président était... D'accord. OK. Je n'ai pas plus d'éléments.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Excusez-moi. Du coup, je vais commencer par vous répondre, Madame PRIVAT, et ensuite je répondrai à Monsieur MÉGRET. Pour tout ce qui est aide aux devoirs, La Cuatro, et donc plus largement on parle de subventions publiques, que ce soit d'un point de vue financier et de contrôle, ce que l'on vous a dit en commission, on ne vous a jamais dit qu'il n'y avait pas de demande pour 2023, on parlait du manque de contrôle et de ce qui avait été contrôlé pour l'année 2022. Notre réponse était qu'en 2022, il n'y a pas eu un seul centime sur ce projet-là, donc en fait l'association a financé ce projet par des voies qui la regardent mais qui ne sont pas publiques, donc il n'y a jamais eu un contrôle de la Ville sur 2022. Et il y a eu une demande en 2023 de subventions publiques, cette fois-ci, pour continuer et augmenter et intensifier ce projet aide aux devoirs et donc là, bien entendu, quand on en reparlera en janvier, février, mars 2024, on fera le bilan de cette action et de ce projet sur 2023 car sur cette année, il y aura eu des subventions, ce qui n'est pas le cas et qui n'est même pas débattable pour l'année passée puisque l'association a fait cela avec ses propres deniers.

Ensuite, pour répondre à Monsieur MÉGRET, je me doute que le débat va continuer et que, ensuite, l'on sera plusieurs à en parler. Sur le comité des fêtes, petit contexte. Le comité des fêtes sur le précédent mandat a reçu plus d'un million d'euros – ce qui est très bien –, ce qui permet, du coup, à cette association de pouvoir faire plein d'événements d'envergure. Quand on parle de contrôle de deniers publics, et là vous le mettez en avant pour une hausse de 10 % sur une association que vous ne semblez pas porter dans votre cœur mais 10 % c'est 3 000 € ; là, je vous parle d'un million d'euros. Là, il y a tout de même une réalité d'ordre de grandeur à prendre en compte. À partir du moment où la municipalité a donné en moyenne un million d'euros lors du précédent mandat, nous, comme vous l'avez dit Monsieur MÉGRET, notre volonté en 2020 même en 2021, même en 2022, n'a jamais été de remettre en cause ce partenariat Ville/comité des fêtes. Donc, nous avons toujours soutenu la corrida, la braderie, la chasse aux œufs que ce soit d'un point de vue financier, en y mettant des subventions et donc des deniers publics, que ce soit en lui attribuant aussi des coûts RH qui, là, ne sont pas directs mais indirects et bien sûr pour favoriser le travail. Par contre, on se doute que quand une association reçoit en moyenne un million d'euros par mandat, il y a une collaboration à établir à la Ville qui est tout de même exigeante et forte. Et, ce n'est pas une volonté politique de cesser cette collaboration mais c'est que simplement dans les fêtes, pendant le travail, cette collaboration a montré des failles et des lacunes fortes qui nous empêchent, au regard de l'importance de ces

événements, de continuer ce partenariat avec cette association. Maintenant, pour enchaîner et donc pour vous répondre sur l'importance de ces événements pour la Ville, je ne vais pas rentrer sur un événement plus qu'un autre, je parle un peu dans la totalité. La volonté politique est certaine : il faut maintenir ces événements. Maintenant, il n'est pas obligatoire pour une Ville de travailler avec le partenaire A ou le partenaire B. C'est un choix et au vu du travail avec le comité des fêtes, nous avons pris la décision de continuer ces événements mais via d'autres partenaires. Donc, que ce soit la corrida, la braderie, la chasse aux œufs, tous ces événements vont perdurer ; je vous rassure. Et les Ovillois à titre bénévole qui souhaitent s'engager dans le comité des fêtes ou dans d'autres associations pourront toujours s'engager, simplement le portage du projet aura changé mais chaque bénévole ovillois qui souhaite s'engager sur l'association, sur un projet pardon, pourra le faire bien entendu et tout le monde sera le bienvenu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. J'avais noté Monsieur BERTRAND, il me semble, et Monsieur CADIOU.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Moi, je vais enfoncer le clou sur ce qu'a dit Monsieur MÉGRET. Quand on est élu sur un programme qui dit que l'on va attribuer 720 000 € – oui, rigolez, Monsieur BATTISTINI – de subventions à des associations, on n'attend pas 2025 pour le faire. D'autant que Madame MARTINHO vient de nous dire, il y avait une profusion de projets. Et ben, allez-y. Chiche. Si les associations ont envie. Moi je vois les subventions que vous avez attribuées, il y a le sport, etc. mais il n'y a pas beaucoup de culture, il n'y a pas beaucoup d'écologie. Je pense qu'il y a des associations qui s'engagent dans ce domaine-là. Donc, allez-y, débloquez cette enveloppe de 720 000 €. D'autant que lorsqu'on a eu ce débat sur le budget tout à l'heure, vous avez parlé d'augmentation des coûts, d'inflation, etc. et là c'est le secrétaire général d'une association qui vous le dit, nous avons, les associations, une augmentation également des coûts. Effectivement, quand on fait un pot, cela demande des denrées alimentaires et on paye plus cher. Là, l'augmentation entre 2022 et 2023 des subventions, c'est grosso modo 1 %. L'inflation, elle est à 6. Vous auriez pu largement augmenter de 6 % au moins les subventions pour suivre l'inflation sur les années précédentes.

Enfin, sur le comité des fêtes vous dites qu'il y a une enveloppe d'un million d'euros qui a été débloquée sur le mandat précédent. Soit. Mais cet argent ne va pas dans la poche de quelqu'un, Monsieur BATTISTINI, elle va au service de la Ville, de son animation et des Ovillois. Il y a des événements. Alors, effectivement, maintenant on réduit le comité des fêtes à la chasse aux œufs, etc. mais avant que vous arriviez, il y avait d'autres événements. Il y avait un concert de variétés. Il y a eu le Tour de France. Rappelez-vous puisque vous vous êtes empressés de retirer la borne devant la mairie qui était là depuis 2018 qui signalait que l'on était ville départ entre Houilles et les Champs-Élysées. Effectivement, tout cela, tous ces événements-là ont besoin de subventions de la Mairie, d'aides.

Ensuite, dernier point, puisque cela me semble important, vous avez souligné les lacunes du comité des fêtes à organiser des événements. Je trouve cela dégueulasse. Voilà, je vous le dis honnêtement. Ne serait-ce que par le respect du travail des bénévoles que vous avez loué, dont Monsieur le Maire pendant la campagne vous avez fait partie puisque je me souviens que vous étiez signaleur sur la corrida et d'autres événements, vous étiez aux réunions de bénévoles, etc., au Beaujolais également, rappelons-le puisque vous nous accusiez tout à l'heure d'avoir un budget de vins et spiritueux. Moi, je ne bois pas d'alcool, donc je n'étais pas dans ce truc-là. Et, Madame MARTINHO qui est venue aux remerciements des bénévoles de la corrida la dernière fois a souligné l'engagement, que l'on avait besoin des bénévoles du comité des fêtes, etc. pour organiser des événements. Pour moi, tout cela mis bout à bout, c'est la politique que je ne veux plus voir. C'est le niveau zéro de la politique. Je pense qu'il y a beaucoup de Français qui sont de cet avis, c'est-à-dire que l'on fait des promesses et puis derrière il faut attendre 2025. Honnêtement, les associations, si elles ont tant de projets que Madame MARTINHO l'a dit et bien, faites-le, passez votre budget à 720 000 € comme vous l'avez promis pendant la campagne mais pas en 2025, année préélectorale etc. C'est ce que les gens vont se dire, Monsieur BATTISTINI. Les gens vont se dire bah ils ont attendu l'année d'avant les élections pour augmenter le budget des subventions des assos.

Dernier point et j'en finirai là : 68 % des subventions vont effectivement financer du fonctionnement. Le reste, ce sont des projets. Je pense qu'il faudrait aider davantage les associations en augmentant la part de projets dans ces subventions. Cela va avec ce que je viens de vous dire avant. Effectivement, là, les subventions vont couvrir le fonctionnement mais on a besoin de projets. Les associations ont besoin de projets pour mobiliser les bénévoles, pour mobiliser les adhérents et franchement, il faut que cette ville redevienne – pardon pour la métaphore – une fête. Pour l'instant, tout ce que l'on constate, c'est qu'il y a moins d'événements et il faut d'urgence débloquer des fonds pour les associations.

Monsieur le Maire :

Monsieur BATTISTINI pour vous apporter des éléments de réponse.

Monsieur BATTISTINI :

Bon déjà pour commencer, Monsieur BERTRAND, c'est vous qui parlez de politique, c'est vous qui anticipez ce que les gens peuvent dire, peuvent penser. Je vous laisse ce prisme-là. Moi, quand je pense aux assos, je ne pense pas à ce que les gens vont dire, je pense simplement à aider nos associations. Vous demandez pourquoi on n'a pas mis les 720 000 € avant. C'est très simple, en 2020, il y a eu le Covid. Les associations sont reparties, certaines avec des difficultés, d'autres moins. D'autres, cela leur a permis de garder des subventions qu'elles avaient eues sur des événements qu'elles n'ont pas fait. Donc, en 2021, forcément, cela diminue et je pense que si vous regardez la tendance et la courbe 2021, 2022, 2023, on n'est pas du tout dans l'ordre d'idée que vous venez de calculer. Peut-être que je vous ai pris de court il y a cinq minutes et je m'en excuse en vous annonçant qu'une somme serait allouée cette année à la corrida à un autre porteur. Une somme, je ne sais pas, 40 000, 50 000, 60 000 €. C'est un ordre de grandeur, je n'ai pas le chiffre précis. Donc, forcément, quand on ajoute cette somme de 50 000, 60 000 € au montant actuel de 544 000 €, on est sur une hausse de la subvention non pas de 1 % comme vous l'avez dit, non pas même de 6,5 % comme l'inflation que vous avez demandé mais on est sur une hausse de 12 à 13 %, donc plus du double de ce que vous avez requis, c'est-à-dire que plutôt que de vous plaindre, faites les calculs et vous verrez que l'on fait même deux fois plus d'augmentation que ce que vous venez de dire. Sur la temporalité, quand on a des engagements de campagne, c'est sur un mandat, ce n'est pas sur la première année. Une augmentation de 20 %, cela ne se fait pas illico presto, on claque des doigts, en un an on monte tout de 20 %. C'est progressif et ce sera atteint dès 2025 et répété bien sûr en 2026, en 2027, etc. Ça, c'était sur la partie augmentation. Donc, je vous rassure, on augmente bien plus que ce que vous avez indiqué.

Concernant l'importance du million d'euros versé au comité des fêtes, vous m'avez rappelé prétendument que j'aurais dit que c'était un million d'euros dans la poche des gens, ce que je n'ai jamais dit ou jamais sous-entendu. Un million d'euros, c'est pour le comité des fêtes qui doit faire des événements. Vous dites que ce n'est pas dans la poche des gens mais on sent que vous avez une importance particulière à ce que ce million d'euros soit fléché sur cette association-là pour faire des projets plutôt que sur d'autres. Après, ça, c'est votre choix, votre « favoritisme » ou non. Si c'est objectif ou non, je ne suis en aucun lieu là pour juger si c'est bien ou pas bien. Je dis juste que je ne fais aucune distinction entre une association et une autre. Je souhaiterais dans un monde idéal que chaque projet de chaque association se fasse en partenariat avec la Ville et que cela se passe bien. Cela n'était pas le cas avec le comité des fêtes. Quand je parle de lacunes, à aucun moment je ne parle de lacunes de tous les bénévoles du comité des fêtes. Vraiment, je les remercie pour tout ce qu'ils font et j'ai même dit que sur l'événement, la corrida, la braderie et sur d'autres qui vont perdurer, ils sont les bienvenus. Les lacunes, c'était au niveau du partenariat entre l'organisation du comité des fêtes et la Mairie ; ce n'est en aucun cas sur le travail des bénévoles que je salue et que je ne critique pas.

Ensuite, vous avez parlé de la part des projets. Effectivement, on a étudié les projets mais le premier petit problème que l'on a rencontré, c'est qu'il y a pas mal de projets l'an passé qui n'ont pas été réalisés. C'est donc pour cela que cette part est « plafonnée » à 32 %. Mais, bien évidemment, et je vous rejoins totalement là-dessus, le but politique, petit à petit – on ne va pas y passer en un an – c'est d'augmenter la part du projet par rapport à la part de fonctionnement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Est-ce que c'est pour rebondir, Monsieur BERTRAND ? Monsieur BERTRAND, Monsieur CADIOU, Madame BELALA.

Ah, Monsieur SEKKAI veut juste apporter un élément de réponse par rapport à vos questions précédentes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Merci beaucoup. Je voulais juste rebondir sur le dernier propos de Monsieur BATTISTINI concernant l'enveloppe allouée aux projets pour 2023. Cela a pu être mal interprété le fait qu'il ait dit qu'il y a beaucoup de projets qui n'ont pas été réalisés en 2022 et avant de vous soumettre à interprétation, je voulais juste ajouter que l'on a eu, certes, des projets qui n'ont pas été réalisés non pas par envie mais parce que les aléas parfois du fonctionnement d'une association font qu'il y a des choses que l'on peut faire ou ne pas faire. Du coup, sur l'examen que l'on fait entre les associations et le service porteur de chaque projet, ils ont reconnu que certains projets n'ont pas été faits. Cela a toujours été eux qui ont désigné qu'un projet n'a pas été fait, cela n'a jamais été la Ville qui a observé qu'un projet n'a pas été fait et du coup, naturellement, en travaillant main dans la main avec eux, on a décidé côté associations et côté Ville un report tout simplement sur 2023 des projets qui n'ont pas été faits en 2022. Donc, la valorisation de ces projets-là, je ne l'ai pas en tête mais il s'agit de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Monsieur le Maire :

Juste avant de vous redonner la parole, Madame MARTINHO voulait apporter un élément de réponse sur vos interrogations.

Madame MARTINHO :

Comme je l'avais précisé déjà l'année dernière, les dossiers ont été envoyés par mail à toutes les associations qui figurent dans l'annuaire. Là, c'était assez différent. C'est pour cela que l'on a vu déjà l'année dernière des nouvelles associations qui n'avaient jamais demandé de subventions, surtout en culture on a pu en voir et en environnement également. On en avait une l'année dernière, on en a deux cette année. Il y a donc de nouvelles associations qui ont répondu présentes.

Monsieur le Maire :

Je reprends le fil des demandes de prises de parole.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Moi, j'aimerais que Monsieur BATTISTINI nous éclaire sur les lacunes dont il parle quand il nous dit qu'il y a eu des lacunes entre le comité des fêtes et la Mairie. Est-ce qu'il s'agit de lacunes, de manque de réponse du comité des fêtes sur certains points ? Et de failles sur le partenariat comité des fêtes/Ville. Ensuite, Monsieur BATTISTINI, même si vous rajoutez, vous rajoutez, vous rajoutez pour essayer de monter – comment dirais-je ? – l'ardoise, on est toujours loin de vos engagements de campagne de 720 000 € mais bon, on ne va pas débattre là-dessus toute la soirée ; effectivement, je vous rejoins. Je remercie Monsieur SEKKAI pour ses précisions. Effectivement, je suis d'accord avec vous : les associations ne peuvent pas faire parfois tous les événements qu'elles ont prévus en début d'année au cours de l'année. Cela arrive. Je partage effectivement votre point de vue.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de terminer les prises de parole pour que l'on puisse répondre à tout le monde.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Je voulais apporter exactement la même précision que Romain BERTRAND. Monsieur BATTISTINI, vous avez prononcé des propos assez lourds, assez graves en parlant de failles à travers la gestion du comité des fêtes. Je suis désolé, vous prononcez cela en Conseil municipal ; éclairez-nous l'esprit. Dites-nous de quoi il en est. Quelles sont ces failles ? Quelles sont ces lacunes jusqu'à aller retirer

l'organisation de certaines manifestations qui ont pourtant fait, je dirais, les lettres de noblesse de cette Ville depuis 1967 ; Monsieur MÉGRET nous l'a précisé ? S'il vous plaît, précisez-moi cela.

Dernière chose : vous parlez de reporter, de donner l'organisation de la corrida à un prestataire ou à une autre association. Alors là, vous allez expliquer comment vous allez faire. Franchement, vous allez m'expliquer comment vous allez faire. Merci.

Monsieur le Maire :

Juste, peut-être, Madame BELALA, comme cela, on aura noté les différentes questions et on vous apportera les éléments que l'on souhaite vous apporter.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

J'ai une première question. Je voudrais revenir sur les critères d'attribution des subventions parce qu'on nous a indiqué en commission qu'il y avait une enveloppe d'environ 900 000 € de demandes qui avaient été faites par les différentes associations pour 494 000 € accordés, donc cela fait quand même un arbitrage de 400 000 €, un peu plus ; c'est énorme. On débat là du sort du comité des fêtes. Je souscris tout à fait aux propos qui ont été prononcés par mes collègues. Je ne comprends pas pourquoi vous touchez à deux événements symboliques pour cette ville : la corrida et la braderie. Je ne comprends pas. Je pense que vous faites une erreur majeure. Enfin bon. Je le pense vraiment. Donc les critères d'attribution, pouvez-vous nous les expliquer ? Madame MARTINHO, en allant voir les documents – et merci aux services de nous avoir préparé tout cela –, nous avons constaté qu'une même association pouvait avoir demandé des subventions pour des projets différents et elles n'ont pas forcément eu le financement de tous les projets. Comment avez-vous choisi ? Je le dis comme cela au hasard : une association présente cinq, six projets et elle ne sera subventionnée que sur trois projets et ce n'est pas forcément sur le coût, parfois ce sont sur des coûts équivalents, donc comment avez-vous fait vos choix ? Je vois aussi, par exemple, que la Balle au bond n'a rien reçu cette année, comment cela se fait-il ? Surtout que c'est une association qui est représentée dans différentes instances municipales. Pourquoi n'est-elle plus soutenue par la Ville ? Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est ? C'étaient mes premières questions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

On va reprendre les différentes demandes. J'ai noté une question sur la Balle au bond. Madame MARTINHO peut-être pour répondre à Madame BELALA.

Madame MARTINHO :

Effectivement la Balle au bond, l'association s'est arrêtée fin décembre. Les services ont travaillé avec les deux psychologues qui étaient prestataires de la Balle au bond pour trouver une autre association. En fait, le lieu d'accueil parent/enfant est repris par la Sauvegarde des Yvelines où il y a une subvention de 7 500 €. Voilà. Tout simplement. En ce qui concerne les choix des projets, comme je l'ai dit, c'est travaillé dans les services avec l' élu de secteur et son directeur.

Monsieur le Maire :

Merci. Pour reprendre les différentes demandes qui ont été exprimées précédemment par Monsieur CADIOU et Monsieur BERTRAND, il y a Monsieur SEKKAI ou Monsieur BATTISTINI peut-être pour démarrer et Monsieur SEKKAI par la suite. Allez-y, Monsieur BATTISTINI.

Demande de prise de parole de Madame BELALA.

Monsieur le Maire :

C'est dans la continuité de l'intervention de Madame MARTINHO ?

Madame BELALA :

Vous n'avez pas répondu à ma question sur comment vous avez arbitré pour une même association la subvention d'un projet versus un autre. Ça, vous ne me l'expliquez pas. Voilà. Merci. S'il vous plaît.

Monsieur le Maire :

Bah, ce sont nos processus de décision. On choisit de soutenir une activité ou une autre. On choisit pour des raisons de politique publique, d'efficacité, d'opportunité. Encore une fois, rien n'oblige la Ville à travailler avec une personne morale privée. C'est son choix souverain. Donc on fait ce choix-là et on en répond en termes d'efficacité, pour l'intérêt général, d'intérêt pour les Ovillois. C'est tout simplement ça notre boussole.

Monsieur BATTISTINI et Monsieur SEKKAI pour apporter des éléments de réponse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Du coup, je vais répondre à Monsieur CADIOU et Madame BELALA. Je laisserai ensuite la parole à Monsieur SEKKAI sur la corrida. Monsieur CADIOU, je me répète : quand je parle de failles, je parle vraiment du rapport partenarial Ville/association, je ne parle pas du travail des bénévoles. Ensuite, vous demandiez des explications plus poussées. Elles ont été données à l'association qui a été reçue par Monsieur SEKKAI, Monsieur le Maire et moi-même. Ensuite, Madame BELALA, vous parlez que c'est dommage que l'on ne soutienne plus ces événements, etc. On soutient toujours ces événements. Ils vont perdurer. On change juste le porteur de l'événement. Et, il me semble que pour la braderie – Monsieur SEKKAI parlera de la corrida – quand l'organisation est passée de l'ACAH au comité des fêtes, cela ne vous a pas dérangé que le porteur change. Le porteur a changé ; cela ne vous a pas dérangé que le porteur change.

Propos hors micro de Monsieur BERTRAND.

Monsieur le Maire :

Demandez la parole, Monsieur BERTRAND.

Monsieur BERTRAND :

(...) C'est la liberté des associations.

Monsieur BATTISTINI :

Bien sûr. Et la braderie a continué malgré le changement de porteur, oui ou non ?

Monsieur BERTRAND :

À la demande du porteur initial. Là, ce n'est pas le porteur initial qui demande à ne plus organiser la braderie et la corrida.

Monsieur BATTISTINI :

Oui, bien entendu, mais le résultat est le même.

Monsieur BERTRAND :

Le contexte est très différent.

Monsieur BATTISTINI :

Le contexte est différent mais le résultat est le même : il y a un changement de porteur. Vous venez de le dire sur la braderie, l'événement a perduré.

Monsieur BERTRAND :

Ouais.

Monsieur BATTISTINI :

Alors, je suis d'accord, peut-être c'est l'ACAH qui l'a redonné au comité des fêtes mais l'événement a continué. Pourquoi l'événement ne continuerait pas si on change de porteur ? Vous insinuez que le comité des fêtes est la seule association qui peut porter des projets comme ça ?

Monsieur BERTRAND :

Pas du tout. J'insinue, Monsieur BATTISTINI...

Monsieur BATTISTINI :

Oui, dites-moi.

Monsieur BERTRAND :

J'insinue, Monsieur BATTISTINI, que la situation est différente. Quand le porteur d'un événement ne souhaite plus l'organiser, il est normal que l'on regarde effectivement si une autre association peut le porter. Là, le contexte est différent : c'est vous, Monsieur BATTISTINI, à la réunion que vous évoquez... D'ailleurs, j'aimerais bien savoir ce qui s'est dit, pour la transparence des Ovillois qui nous écoutent, à cette réunion. Moi, je n'y étais pas et je voudrais bien savoir ce qui s'est dit à cette réunion. Donc, du coup, l'idée c'est que, là, le contexte est différent. On a une association qui souhaite toujours porter la corrida et la braderie et à laquelle on a retiré l'organisation de ces deux événements pour effectivement la confier pour l'un à un prestataire privé – bon, pourquoi pas – et pour l'autre soit à un prestataire privé soit à une autre association ovilloise et couper toute subvention à cette association en bonus.

Monsieur le Maire :

Je redonne, du coup, la parole à Monsieur SEKKAI, pour apporter des éléments.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Merci. Donc, oui, effectivement, concernant la braderie, je suis d'accord avec Monsieur BATTISTINI sur le fait que le changement du porteur du projet n'a pas forcément tué l'événement même si on est tous conscients que l'événement historique de cette braderie que l'on se targuait tous d'être la deuxième plus grande de France, ce n'est plus forcément le cas. On espère tous qu'elle retrouvera sa taille initiale et l'ampleur sociale qui correspond à celui-ci.

Concernant ensuite la corrida, encore une fois, il serait bien de rappeler que la Ville a toujours été coorganisatrice de l'événement, donc on ne change pas. En tout cas, sur les dernières années, Monsieur CADIOU, la Ville a toujours été coorganisatrice de l'événement. Cela s'est bien passé. Sur l'année 2023, effectivement, on a décidé de changer un des porteurs de l'événement, donc pas tous les porteurs, à savoir qu'il y en a trois : on a la Ville de Houilles, on avait le comité des fêtes et on a les Sports olympiques de Houilles (SOH). Il faut savoir qu'il faut un club porteur du projet et c'est le SOH et il n'a jamais été notifié au SOH qu'il n'était plus membre du comité d'organisation de cet événement. Il n'y a pas, en tout cas de mon côté, de problèmes personnels avec l'ensemble des bénévoles engagés sur cet événement. Je sais juste que factuellement l'information que l'on a eue, c'est que la corrida n'a plus de porteur, enfin de directeur de course. Je pense que, Monsieur CADIOU, vous validerez mes propos. Ensuite, ce que nous comptons faire sur les prochaines semaines, donc courant avril, c'est de mettre en place une commission d'organisation de cette corrida avec l'ensemble des forces vives qui souhaitent s'investir sur cet événement. Si on a des personnes du comité des fêtes qui souhaitent faire partie de cette commission, elles seront les bienvenues.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Alors là, c'est le comble ! Monsieur l'Adjoint aux sports, mon cher Hadji, il faut vérifier vos sources. Il faut vérifier vos sources. Je crois savoir que le directeur de course de la corrida n'a pas démissionné. Non. Là, vous vous méprenez complètement. Je le sais si bien que je suis directement concerné. Là, vous me faites rigoler ce soir. Donc, cet écho me fait qu'à moitié rigoler puisque je l'ai déjà eu, vous l'avez apparemment prononcé durant cette fameuse commission finances où on débattait de cela, très fort ; très fort. Une demi-heure avant, vous vous élevez comme moi sur le fait que l'on n'ait pas pu débattre ensemble à cette commission sport, jeunesse, enfance, culture des subventions et une demi-heure après, on se quitte et vous allez à la commission finances défendre un point comme celui-ci en précisant que le directeur de course a démissionné. Mais d'où prenez-vous vos informations ? Non, là vous avez un problème. Donc, je crois que réellement, là, la municipalité, l'exécutif veut régler des comptes avec une association. C'est son droit. D'accord. On parle de failles.

On parle de lacunes. Là, il faut le prouver car ce sont des faits très graves. C'est exposé en Conseil municipal. On précise que ces reproches ont été faits à l'association. Soit. Il faut le dire tout de suite. Ce soir, faites-nous part des reproches qui ont été faits en public ou tout au moins aux membres de ce Conseil municipal. C'est trop grave. Bien trop grave. Au-delà de ça, vous parlez de co-organisation. C'est aussi se méprendre sur le degré de responsabilité d'une organisation. Le seul organisateur de la corrida depuis 1972, c'est le comité des fêtes en partenariat, avec un soutien logistique de la part de la Ville, soutien qui est fondamental, j'en conviens. Mais l'organisateur et le seul responsable, c'est aux yeux de la préfecture le Président ou la Présidente de l'association qui dépose le dossier en préfecture et aux yeux de la Fédération française d'athlétisme et de la Fédération internationale, c'est ce fameux directeur de course qui a déjà déposé son dossier il y a à peu près six mois, vous le savez, et qui a eu l'aval de la Fédération française et internationale depuis six mois pour le 17 décembre 2023.

Donc, au-delà, Monsieur SEKKAI, de cette désappropriation des événements d'une association pour aller les donner à d'autres associations voire même à les rendre dans le secteur privé, il y a quand même quelque chose qui me dérange. Déontologiquement, je ne trouve pas ça top et croyez-moi, l'image vis-à-vis des bénévoles, cette note-là, cette addition-là, je suis désolé, mais c'est vous qui la payerez, c'est vous qui l'expliquerez mais vous cassez quelque chose de fondamental. Madame MARTINHO le disait : le comité des fêtes, vous êtes exceptionnel, on a besoin de vous. Alors ça, c'était fin janvier ou début février. Cela a peut-être changé depuis mais bon, je serai quand même assez surpris. Je serais assez surpris.

Au-delà de ça, le coût que cela va générer pour la collectivité. On parle d'économies mais toute cette – permettez-moi l'expression – main-d'œuvre au sein de la vie associative, elle coûtait quoi ? Rien. Elle ne coûtait absolument rien. Aujourd'hui, pour aller organiser la chasse aux œufs, vous faites un appel au personnel, vous demandez pour le dimanche 9 avril, 12 bénévoles. 12 bénévoles parmi le personnel de la Ville. Franchement, vous faites rigoler tout le monde. Mais c'est terrible d'en arriver là pour simplement une idéologie qui me dépasse, simplement pour pouvoir casser quelque chose qui fonctionne qui n'est pas forcément au goût et à la couleur de ce que vous pouvez prétendre. Mais, détrompez-vous. Au sein du comité des fêtes, le résultat d'une élection passée il y a trois ans est à l'image de ce qui s'est passé dans les urnes au niveau local. Vous vous trompez complètement. Il y a des gens, quand ils rejoignent la vie associative, qui sont capables de prendre une autre casquette et de faire la part des choses. Ça, vous l'avez complètement omis. Complètement.

J'attends toujours la réponse pour savoir sur quels critères les quatre associations qui n'ont pas été retenues, la raison pour laquelle leurs projets n'ont pas été retenus. Je n'ai toujours pas la réponse. J'ai compris que Madame MARTINHO ne pouvait pas forcément répondre mais peut-être que ses collègues peuvent répondre.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur CADIOU. Madame BELALA, vous aviez une réaction, peut-être ?

Madame BELALA :

Oui, j'ai encore quelques remarques, s'il vous plaît. Finalement, vous êtes très iconoclaste. Moi, je n'aurais pas pensé. Effectivement, il y a des choses qui ne sont plus de votre goût et vous les faites disparaître. Pardon, je vais parler d'autre chose mais la buvette du marché, dans son fonctionnement actuel, elle n'existera plus et elle manquera à beaucoup de monde. Je n'aurais pas imaginé que vous soyez autant iconoclaste, Monsieur CHAMBON.

Sinon, sur la mission locale de Sartrouville, il y a peut-être une erreur dans le fichier que l'on a consulté hier, Madame DUPLA et moi, parce qu'on avait un tableau imprimé et on avait dans une colonne la subvention demandée. Il y avait 29 500 € et pas 22 500 € comme ce qu'ils ont eu. C'est un débat que nous avons depuis le début du mandat avec vous. Je ne comprends pas pourquoi vous avez baissé la dotation à cette mission locale. On nous avait donné comme argument que c'était parce qu'elle ne recevait pas assez de jeunes Ovillois. Peut-être. Mais que faites-vous depuis pour que davantage de jeunes Ovillois y soient suivis ? La mission locale ne fait pas qu'accompagner des jeunes vers l'accès à l'emploi, il y a aussi des missions de suivi au niveau de la santé. Elle permet aussi d'accéder au logement. Dans la période actuelle, je ne comprends pas pourquoi vous ne feriez pas

davantage appel à ce service public. Effectivement, elle est basée à Sartrouville. Elle n'est pas très loin de la gare. J'espère que ce n'est pas une raison pour dissuader les jeunes Ovillois de s'y rendre. Voilà. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Madame BELALA. Peut-être pour revenir sur un élément important de cette discussion : la première chose à dire c'est qu'en tant qu'élus, lorsque l'on décide d'attribuer une subvention à une personne morale privée on en rend compte publiquement. Lorsque l'on décide de ne pas attribuer de subvention à une personne morale privée, on en rend compte et j'en rends compte au Président ou au responsable de cette personne morale privée. Je rends compte aux Ovillois de l'argent public que je dépense, pas l'inverse. Premièrement. Deuxièmement, on parle bien, et je pense qu'il est important de le préciser, personne ici ne veut remettre en cause deux événements qui font partie du patrimoine de la Ville. Nous y sommes très attachés. Nous sommes attachés à cette course de fin d'année, à la corrida. Nous sommes attachés à la braderie de Houilles. La seule chose, c'est que nous avons décidé, parce qu'il y a un principe assez simple et assez clair dans la vie, c'est celui qui paye, c'est celui qui décide. Donc, moi, je trouve important et vous l'avez dit, compte tenu de l'ampleur des sommes et des avantages et des apports en nature que la collectivité apporte sur ces grands événements, il me semble beaucoup plus raisonnable et sain – et c'est le choix que nous faisons – de revoir le modèle d'organisation, de le reprendre en main pour aussi des intérêts qui sont d'ordre sécurisés, légaux et transparents. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on sera capable de dire aux Ovillois que tel événement sportif, tel que la corrida, il coûte tant d'argent public, il nécessite tant de moyens humains publics et je rends hommage, bien sûr, aux moyens humains des bénévoles et aux moyens humains des agents de la collectivité qui travaillent énormément sur ces événements et sans lesquels il serait illusoire de penser pouvoir les organiser. Donc, aujourd'hui, c'est très simple : c'est important que la collectivité, qui est la principale contributrice de ces événements, les assume pleinement, en transparence également dans son budget municipal. Donc, ça, c'était le premier élément qu'il était important de préciser. Les événements doivent être maintenus. Nous ferons tout pour maintenir ces événements auxquels nous sommes attachés. Mais c'est pour cela – et je confirme l'information que Monsieur SEKKAI a indiquée – que dans le cadre de l'organisation, notamment pour la corrida, nous proposerons une nouvelle organisation et également un comité partenarial dans lequel nous associerons le club de sport adéquat ou les partenaires adéquats. C'est comme cela que nous allons organiser ces événements-là et c'est comme ça que nous souhaitons le faire et c'est très important que l'on puisse dire ce soir à tous les Ovillois qui souhaitent s'engager et continuer à faire vivre ces événements qu'ils pourront le faire.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ces points ? Monsieur GOUT, Monsieur LECLERC, Monsieur CADIOU, Monsieur MÉGRET et Madame BELALA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Monsieur le Maire, je voulais juste apporter une précision sur la commission finances et les arguments qui nous ont été donnés par Hadji SEKKAI sur la suppression de l'organisation de la corrida par le comité des fêtes. Donc, le premier argument, c'est de dire qu'il y a eu des problèmes pendant la course et qu'il y a eu une chute et que cette chute a donné des retombées négatives pour la collectivité ; ce n'est pas une blague. Deuxième argument : absence d'un directeur de course, comme on vient de le dire. Et, troisièmement, des réflexions auraient été faites pendant l'assemblée générale du comité des fêtes. Voilà.

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas noté de question particulière. Je vous propose de prendre les différentes demandes de parole.

Monsieur GOUT :

Il n'y a pas de question. Je veux que ce soit au Verbatim. C'est tout.

Monsieur le Maire :

Écoutez, vous avez vos volontés et nous avons les nôtres.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je n'ai pas compris votre propos : vous avez vos volontés, nous avons les nôtres. C'est prononcé en séance. C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises sans jamais de réponse. Il y a des éléments de réponse qui ont été portés potentiellement à la connaissance de Monsieur GOUT, je ne vois pas pourquoi...

Monsieur le Maire :

Je demandais quelle était la question. Monsieur GOUT m'a dit qu'il n'y a pas spécialement de question mais si vous avez une question, n'hésitez pas.

Monsieur LECLERC :

Non mais moi j'ai une question mais je n'ai pas compris pourquoi vous avez dit que vous avez vos volontés. Sa volonté est que ce soit au Verbatim.

Monsieur le Maire :

Monsieur GOUT exprime que ce n'est pas une question et...

Monsieur GOUT :

Alors, je vais dire la question : êtes-vous sérieux ?

Monsieur le Maire :

Voilà. Donc cela ne nécessite pas de réponse.

Monsieur GOUT :

Cela vous va ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Moi non plus, ce n'est pas une question. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites et je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit. Simplement, je ne comprends pas si effectivement – je dis bien si, donc je ne cautionne pas – je dis bien si comme vous le dites, il s'est passé des choses suffisamment graves pour que vous en arriviez à ces conclusions, pourquoi pas de préavis ? Pourquoi pas de discussion ? Pourquoi finalement pour une corrida qui s'est déroulée en décembre, on se retrouve avec une rupture budgétaire dès cette année sans discussion, sans échange, sans avertissement, sans trajectoire de redressement, à supposer qu'il y en ait besoin ? Je ne comprends pas que ça se produise comme cela. Je ne comprends pas que cela se produise maintenant alors que cette corrida a réussi à s'organiser par le même organisateur qui est le comité des fêtes toujours avec un soutien de la collectivité important ; vous l'avez dit, c'est indéniable. Cela a réussi à se faire quelles que soient les alternances qu'ait traversées cette Ville dans son exécutif municipal. Donc, là, aujourd'hui, pour la première fois, il semblerait qu'il se passe des choses d'après ce que vous dites suffisamment graves pour remettre en cause le partenariat avec le comité des fêtes.

Dernière chose que je voulais souligner : vous dites que vous êtes attachés à ces événements qui sont le patrimoine de la Ville. À ma connaissance, ce ne sont pas des événements qui ont été créés par la Ville. Ils se sont toujours faits avec le concours – je l'ai dit à l'instant – de la Ville mais ce ne sont pas des événements municipaux. Il me semble que cette corrida a été créée avec le comité des fêtes avec le concours de la Ville et sauf erreur de ma part, il en est de même, pour prendre juste des exemples que vous avez cités tout à l'heure, de la chasse aux œufs. Donc, effectivement, oui, partenariat avec la Ville. Toujours le concours de la Ville. Il y en a besoin. Il y en a besoin. Il y en avait besoin et il y en aura toujours besoin mais ce ne sont pas des événements qui appartenaient à la Ville. Et je voudrais, après avoir souligné que ce serait le premier changement de mandature qui amène un bouleversement sur ces événements par rapport à l'organisation du comité des fêtes, je regrette vraiment que ça se passe comme cela sans plus de discussion et sans qu'il soit fait quelque chose pour, si vraiment il y avait un problème, chercher à le corriger.

Monsieur le Maire :

Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Quelles sont les raisons – et plus particulièrement sur la corrida – qui amènent la Ville à vouloir retirer l'organisation au comité des fêtes ? Soyez le plus précis possible et, encore une fois de plus, s'il y a des accusations telles que des manquements ou des failles ou quoi que ce soit, dites-le non pas publiquement mais auprès de tous les membres du Conseil municipal. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur CADIOU. Je l'ai redit : la Ville décide avec qui elle souhaite travailler pour les événements qu'elle souhaite porter. En l'occurrence, si la Ville ne souhaite plus avoir un partenariat, elle l'indique à la personne à qui elle doit le dire, tout simplement. Moi, je rends compte de la dépense publique aux Ovillois, je rends compte à mes partenaires avec lesquels je ne souhaite pas travailler directement. C'est comme cela que ça se passe. Aujourd'hui, on a convenu, en effet, que compte tenu de l'ampleur, de l'engagement de la collectivité sur ces événements, je considère qu'il est beaucoup plus sain et normal que ce soit la Ville qui les porte même pour des raisons que j'ai évoquées d'ordre légal. Quand on donne énormément d'argent public, énormément de moyens humains de la collectivité à une association, que c'est la majeure partie des ressources d'un événement, c'est dangereux aujourd'hui de maintenir la contribution d'une personne morale privée. Donc, on régularise ce système-là. De toute façon, c'est la Ville qui rend possible cet événement de par ses moyens qu'elle alloue à la personne morale privée. En fait, on régularise une situation qui n'est pas satisfaisante dans un contexte où on considère que le partenariat n'a plus son sens. Tout simplement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Monsieur CHAMBON, permettez-moi de considérer que les propos que vous venez de tenir ne sont pas du tout le signe d'une démocratie. Ce genre de discussion devrait pouvoir avoir lieu en commission entre élus. Le fait de dire la Ville décide, cela va complètement à l'encontre du projet même que, je crois, beaucoup d'Ovillois ont cru que vous proposiez. En tout cas, on en parle d'autant plus à l'aise concernant le comité des fêtes qu'il ne vous a pas échappé qu'on s'est plutôt opposé à ID Commune, on s'est également opposé à Houilles, la ville que j'aime, donc on est relativement tranquille pour en parler. Là, je vais vous le dire tout à fait sincèrement : je pense que vous cassez quelque chose et c'est dommage pour la ville. Cette manière de dire la Ville décide et vous constatez, c'est de la même manière pour le choix des subventions de telle ou telle chose, ce n'est pas la manière dont je vois la démocratie.

Monsieur le Maire :

Je le répète : on ne constate pas, on en est responsable, Monsieur MÉGRET. Nous sommes responsables de l'argent public et des moyens de la collectivité que nous mettons à disposition d'un acteur privé. Dès l'instant où nous considérons que ce n'est pas le partenariat que nous souhaitons, nous ne pouvons l'assumer et en être responsables. Tout simplement. Le contexte a été évoqué par Monsieur BATTISTINI, par Monsieur SEKKAÏ, on n'est pas aujourd'hui serein et on ne souhaite pas continuer ce partenariat et, en plus, de facto, les moyens financiers et humains nécessaires à ces événements sont portés par la collectivité. Il serait même dangereux de continuer une coopération de cette nature-là pour l'association elle-même. Donc, c'est important pour nous...

Monsieur GOUT (hors micro) :

Ça existe depuis 1967 ! 1967 !

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur GOUT. C'est important pour nous que ces événements perdurent et c'est pour cela que nous positionnons la Ville comme porteur de ces événements. Considérez quand même que celui qui aujourd'hui paye et apporte les moyens nécessaires à l'organisation de cet événement

veuille les porter n'est pas un gage de remise en cause de ces événements ; au contraire, c'est un gage de renforcement de la pérennité de ces événements.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je voulais souligner que vous attribuez pour la première fois cette année une subvention de 1 000 € à l'association sportive Sainte-Thérèse. Permettez-moi de m'en émouvoir quand il y a 10 jours, il y a des collégiens de Lamartine qui étaient présents au marché pour préparer un voyage à Verdun demandaient aux Ovillois de les aider. La Ville, nous a-t-on dit, aurait refusé une subvention exceptionnelle. Mille euros pour un établissement privé et rien pour cet événement du collègue Lamartine. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Madame BELALA. Monsieur SEKKAI pour vous répondre.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Concernant le projet de l'institut Sainte-Thérèse subventionné, on a vérifié les différents facteurs qui nous ont été exposés par l'institut en question. On a donc vérifié le nombre d'Ovillois qui participaient à ces actions et ils sont de l'ordre de plus de 90 %. Il me semble que les prérogatives d'une Ville sont de faire en sorte que ses administrés soient tous considérés. Ce n'est pas parce qu'un jeune est dans une école privée que je ne dois pas considérer le projet de ces jeunes-là. En plus, pour aller plus loin dans votre démarche, le collègue Lamartine est extrêmement force de proposition mais là, pour le coup, ils n'ont pas du tout valorisé ce projet dans les demandes de subventions. Si cela avait été le cas, on l'aurait considéré comme l'intégralité des projets qui nous ont été proposés, notamment sur le domaine du sport.

Monsieur le Maire :

Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Merci. L'an passé, le comité des fêtes a été subventionné à hauteur de 60 000 € pour l'organisation de la corrida. Puisque l'on évoque le budget, j'ai cru comprendre qu'aujourd'hui, rien n'avait été prévu au budget pour financer une quelconque organisation de course pédestre. Est-ce que j'ai bien compris ? Auquel cas, il faut s'attendre à une dégradation des comptes de cet ordre de grandeur en 2023.

Monsieur le Maire :

Je pense que l'élément de réponse avait déjà été apporté à plusieurs reprises par Monsieur BATTISTINI.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. C'était pour être bien sûr. Deuxième question toujours concernant la corrida. Il se trouve que je suis allé regarder un petit peu... Je crois que la corrida est agréée par la Fédération française d'athlétisme. Ce sont les propos de mes collègues qui m'ont intéressé. Je suis donc allé voir sur le site de la Fédération française d'athlétisme. Que disent-ils ? Pour déclarer des manifestations auprès de la Fédération française d'athlétisme, il faut s'y prendre un peu à l'avance et la date limite de dépôt pour demander l'organisation des courses, c'était le 28 février 2023 pour les courses se déroulant du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024. En conséquence, la Ville a-t-elle, au travers d'une structure ou d'elle-même, déposé une demande d'organisation de la corrida 2023 ? Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur HÉRAUD. Comme précisé précédemment, nous évoquerons l'organisation de cet événement dans le cadre du nouveau comité partenarial que nous mettrons en place par la suite. Monsieur BERTRAND pour une dernière série de questions et après, nous passerons au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Dans votre propos de tout à l'heure, vous avez sous-entendu qu'il y a eu des choses illégales dans le partenariat. Vous avez dit qu'il fallait redonner un cadre légal à tout cela, donc j'imagine qu'il y a eu des problèmes légaux sur le partenariat Ville/comité des fêtes. C'est bien au bout de trois ans de s'en apercevoir mais est-ce que vous avez des éléments plus précis à nous communiquer ce soir ou est-ce que ce sont juste des allégations gratuites ? Ensuite, sur le coût de la corrida, vous dites qu'il n'était pas transparent. Si, il est transparent. La subvention, comme l'a dit Monsieur HÉRAUD, était de 60 000 € pour organiser la corrida. C'est voté ici en Conseil municipal. C'est porté à la connaissance de tous. On ne peut pas faire plus transparent que cela. Après, c'est aussi supporté par des partenariats financiers privés et là, effectivement, cela regarde le comité des fêtes, etc. Mais, en tout cas, pour ce qui est de l'apport financier de la Ville, c'est transparent.

Enfin, moi, je vais poser une question plus... Puisqu'il faut poser des questions ce soir ; on n'a pas de réponse. Est-ce que les propos de Monsieur GOUT, mon collègue, qu'il a entendu en commission des finances, c'est-à-dire que l'on a retiré l'organisation de certains événements pour des considérations politiques, etc. – ce qu'il a dit tout à l'heure – est-ce que c'est vrai ? Et ça, c'est une question.

Monsieur le Maire :

Écoutez, Monsieur BERTRAND, moi, je ne suis pas en commission, donc je laisse la liberté aux Présidents des commissions d'organiser leurs débats. Je pense que les commissions sont des moments de travail dans lesquels les choses sont dites, donc si vous avez des questions aux élus qui ont tenu des propos, vous leur adressez des questions.

Monsieur BERTRAND :

Cela s'appelle botter en touche. Bien joué ! Il est là le Président de la commission ? Ah non, c'était Madame LABUS, donc c'est Monsieur CHAMBERT qui remplaçait Madame LABUS. Monsieur CHAMBERT pour me répondre.

Monsieur CHAMBERT :

C'est vous, Monsieur BERTRAND, qui donnez la parole maintenant ?

Monsieur le Maire :

On a une grande mansuétude à cette heure-là.

Monsieur CHAMBERT :

OK. Ce dont je me souviens surtout de cette commission, c'est que Monsieur GOUT a commencé en disant, je suis là exceptionnellement mais je ne reconnais pas l'intérêt de cette commission puisque pour moi, elle ne sert à rien. Donc, partant de ce principe, je pense que du coup ce que l'on s'est dit...

Monsieur GOUT :

Ce n'est pas exactement ça.

Monsieur CHAMBERT :

C'est globalement assez proche de la vérité quand même.

Monsieur GOUT :

J'ai dit que son organisation ne correspondait pas à ce que devrait être une vraie commission municipale telle la commission urbanisme qui existait auparavant. Mais, j'ai l'impression que vous digressez car ça, c'était au début de la commission et ce dont on parle, c'était à la fin. Suspense.

Monsieur BERTRAND :

Sinon, la réponse à ma question, c'est quoi ?

Monsieur le Maire :

Globalement et cela a déjà été dit, je pense qu'il ne faut pas tomber dans des luttes politiques picrocholines. On souhaite préserver ces grands événements de la ville. C'est pour cela que nous avons positionné la Ville comme porteur de ces projets.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BERTRAND, je vous propose de rebondir. Monsieur HÉRAUD et Monsieur CADIOU et après je vous propose de passer au vote, donc si certains veulent prendre la parole, n'hésitez pas à vous manifester maintenant.

Monsieur BERTRAND :

On a bien compris que les événements seront maintenus même s'ils ne sont plus portés par le comité des fêtes. Ça, on a compris. Cela fait quatre fois qu'on le dit. On est au clair. La question que j'ai posée, c'est : est-ce que les éléments apportés par mon collègue Christophe qui siégeait à ma place, je le précise, en commission des finances dans laquelle il rapporte que les propos tenus à l'assemblée générale du comité des fêtes n'ont pas plu à la Mairie. Est-ce que ce sont les motifs pour lesquels vous avez retiré la subvention corrida au comité des fêtes ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Monsieur BERTRAND et Monsieur GOUT, je vous remercie pour vos interventions qui ne sont pas forcément des questions. Il me semble qu'il y avait trois points : le premier qui était sur les retombées de communication. C'était juste une information que je vous donnais. Ce n'était pas un élément qui avait fait mûrir l'idée de prendre cette décision, c'était juste un élément. Effectivement, c'est factuel. Il y a une vidéo sur Internet qui a été vue par un million de personnes où on voit le départ chaotique, je cite les termes de la vidéo, de la corrida de Houilles. C'est un élément que j'ai donné. Ce n'était pas un argument pour justifier une décision, c'était un élément. On était en commission. Vous vous plaignez de ne pas parler en commission. J'ai parlé en commission. On parlait d'un événement. J'ai parlé de l'événement. C'était aussi simple que ça.

Le point n° 2 concernant l'assemblée générale : il me semble que vous étiez présent, Monsieur BERTRAND. Il y a des choses qui ont été dites lors de cette assemblée générale qui concernent l'assemblée générale non le Conseil municipal. Si nous avons des choses à dire sur cette assemblée générale, il aurait fallu les dire, et c'est ce qui a été fait, à sa Présidente, Madame ABGRALL du comité des fêtes et c'est chose que nous avons faite. Cela concerne la Présidente. Il me semble qu'elle était accompagnée de son trésorier ce jour-là et nous avons dit les choses en toute transparence. Si vous avez une question à lui poser concernant la façon dont elle a reçu les informations ou comment elle les a interprétées, vous êtes libre de prendre contact avec elle et je pense que vous avez son contact. Et, le troisième point, je ne sais plus du tout lequel c'était. Si vous pouvez m'éclairer, Monsieur GOUT.

Monsieur le Maire :

Peut-être que ça vous reviendra.

Monsieur GOUT :

Plus de directeur de course.

Monsieur SEKKAI :

Oui, plus de directeur de course. Ce n'est pas une information que j'ai inventée. Je n'ai pas encore perdu la tête. Vous avez le contact de la Présidente du comité des fêtes, vous pouvez lui demander si elle a validé ou pas cette information.

Monsieur GOUT :

Excuse-moi mais je pense qu'il y a une confusion entre le terme...

Monsieur SEKKAI :

On peut se vouvoyer, s'il vous plaît.

Monsieur GOUT :

Excuse-moi, je te vouvoie. Vous vous trompez. Je pense qu'il y a une confusion entre organisation et direction de course. OK ? Organisation générale et direction de course.

Monsieur SEKKAI :

Le directeur de course, c'est le directeur de course.

Monsieur GOUT :

Bien joué !

Monsieur SEKKAI :

C'est exactement le terme qui a été employé – le directeur de course – par le comité d'organisation, par les organisateurs. C'était le directeur de course.

Monsieur GOUT :

Oui mais je pense qu'il y a une confusion. Enfin, il faudra lui demander mais il y a une confusion entre l'organisateur et...

Monsieur SEKKAI :

C'est possible. Il y a peut-être un problème de compréhension, de communication, d'interprétation. C'était le directeur de course.

Monsieur le Maire :

Je pense, Monsieur GOUT, là où il faut faire attention sur la confusion, c'est le rôle des uns et des autres. Est-ce que ce sont les adhérents d'une association qui parlent ? Est-ce que ce sont les Conseillers municipaux ? Ça, je pense qu'il faut faire attention à nos débats. Aujourd'hui, on s'adresse en tant que Conseiller municipal...

Monsieur GOUT :

Je rapporte ce qui était en commission. C'est tout.

Monsieur CADIOU :

À la différence, Monsieur le Maire, que si la personne visée est la même, est à la fois directeur de course et Conseiller municipal, je ne peux pas laisser dire une ânerie pareille.

Monsieur le Maire :

Monsieur CADIOU, à un moment donné, vous vous mettez d'accord avec la Présidente du comité des fêtes. Monsieur CADIOU, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Après, j'ai Monsieur HÉRAUD en dernière prise de position.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Je voudrais rappeler quelques points, même si en détail je n'ai pas eu toutes les informations auxquelles, en tant que Conseiller municipal, puisqu'à partir du moment où on vise une association et que l'on émet des failles, j'aimerais bien avoir ces informations en tant que Conseiller municipal. Je ne les ai pas eues ce soir. On me demande d'aller voir la Présidente de l'association. Je trouve cela un petit peu fort de café. Mais bon, soit, passons. Juste en précision : « l'événement » qui était à déclarer avant le 28 février, Monsieur HÉRAUD, c'est pour des organisations nationales. Pour les organisations internationales, l'événement est déclaré depuis le mois de septembre et c'était la date butoir au 1^{er} octobre 2022. D'ailleurs, à ce sujet-là, Monsieur SEKKAI, Adjoint aux sports, en est parfaitement au courant puisque nous avons même échangé au mois d'octobre sur la date de la 51^e édition de la corrida de Houilles. Ça, c'est une précision.

Je voudrais rappeler aussi à Monsieur SEKKAI que non, depuis une loi de 2015, il n'y a plus une obligation d'avoir une association sportive porteuse d'un événement pour qu'il puisse se réaliser. Je peux vous donner plein d'exemples : les 20 km de Paris, le marathon de Paris, la corrida de Houilles.

Je dirai qu'il n'y a pas besoin d'avoir une association sportive pour porter. Il est de bon ton et il était de bon ton auparavant sur les premières corridas puisqu'il y avait deux associations mais ce temps-là, peut-être que vous ne l'avez pas connu. Il y avait deux associations sportives qui portaient contribution au comité des fêtes. C'était les deux clubs d'athlétisme locaux : le Celtique de Houilles et les Sports olympiques de Houilles. Et, ce n'est plus une obligation depuis 2015 mais il va sans dire qu'il est mieux d'avoir un club d'athlétisme qui soit la cheville ouvrière de l'événement plutôt qu'autre chose.

Je reviens sur l'événement de la chute vu par un million de personnes. Entre un million de personnes et un million de vues – vous connaissez les réseaux sociaux aussi bien que moi, certainement mieux que moi –, ce n'est pas la même chose. Il est très facile de faire le buzz même quand on n'y était pas et si on avait écouté les gens dans la demi-heure, on aurait coupé tous les arbres de la place du 14-Juillet. Il y a des fois où il faut aussi parfois un petit peu relativiser. Je vous rappelle que dimanche l'excellente organisation des 10 km, championnat de France, à Houilles, organisés par les Sports olympiques de Houilles, a vécu une chute également au départ avec des piétinements. Eh bah oui, ça arrive comme dans toutes les courses de 10 km. Le 10 km a une particularité, Monsieur SEKKAI, c'est que c'est presque un sprint sur du running et quand vous créez de la densité, c'est-à-dire que l'on a des gens très proches en termes de performances, eh bien oui, au départ, c'est effectivement problématique. Voilà. Et malheureusement, cela peut arriver. J'ai souvenir que des chutes, il y en a eu d'autres sur la corrida. Mais peut-être que ce temps-là, vous n'en avez pas le souvenir ou vous ne l'avez pas connu mais il y en a eu d'autres. Ce que je retiens, c'est que la personne qui a chuté... Le 18 décembre 2022, il y a une personne qui n'est pas repartie, elle était éraflée. Il y a eu, de grâce, heureusement, aucune casse derrière. Pour la petite info, je vais vous donner la raison, elle est signée du juge, j'ai le rapport sous les yeux en tant que directeur de course : c'est une moto du juge, qui a calé au départ, qui a provoqué ce désagrément. Voilà. Utiliser cet événement au sein d'une commission pour éventuellement justifier que le comité des fêtes n'a plus lieu d'organiser un événement comme celui-ci, franchement, c'est assez moyen. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. C'est presque une discussion Adjoint aux sports-directeur des sports d'une course et d'ailleurs il y a même des souvenirs de la corrida où je crois qu'une voiture s'est fait arracher les ailes parce qu'elle avait calé également et elle comportait quelqu'un d'important dedans. Vous voyez, il y a même des anciennes éditions encore plus spectaculaires.

Du coup, Monsieur HÉRAUD.

Monsieur GOUT :

Ça, je n'en ai jamais entendu parler. Ça m'intéresse pour l'histoire de Houilles.

Monsieur le Maire :

On en reparlera.

Monsieur GOUT :

Ouais, je veux bien.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

J'ai été un peu étonné de l'utilisation du terme picrocholine pour le débat qui a eu lieu ce soir. Alors bon, je suis allé voir sur Wikipédia pour vérifier. Cela s'applique à quelque chose qui paraît obscur ou insignifiant. Je ne crois pas que le sujet de ce soir soit ni obscur ni insignifiant et j'avoue être assez étonné que Monsieur le Maire, vous ayez affirmé haut et fort vouloir recentraliser le pouvoir de direction pour la course et de l'avoir même généralisé en affirmant celui qui paye, décide, etc. Il y a un nombre infini d'exemples dans l'organisation des collectivités territoriales et de l'État français où, effectivement, il y a des délégations de services publics qui sont faites, tout un ensemble de règles qui permettent à des établissements, je ne sais pas, le CNRS, que sais-je et ça fonctionne assez bien. La vie associative, la vie sportive, en l'occurrence, est au niveau de l'État déléguée aux Fédérations françaises de sport quand même. Charge à elles de présenter des athlètes pour la France aux Jeux

olympiques, par exemple. Je crois que le système de délégation est vraiment très ancré dans la démocratie française et donc voilà.

Deuxième point : cela risque de coûter plus cher. Cela a été pointé pour la chasse aux œufs mais cela le sera pour tout autre événement que la municipalité organise pour des raisons évidentes : le fameux apport en industrie que toutes les associations valorisent dans leurs bilans.

Enfin, il m'a semblé entendre un certain nombre de points forts sur la difficulté que la Ville aurait à organiser la 51^e corrida de Houilles en 2023. J'espère que les différentes parties prenantes, tout particulièrement la majorité municipale et le comité des fêtes, sauront renouer le dialogue pour s'assurer qu'effectivement elle ait bien lieu et qu'elle ne soit pas tout simplement annulée pour des raisons que l'on a évoquées ce soir.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous propose de passer au vote. Monsieur BERTRAND, une dernière intervention...

Monsieur BERTRAND :

Une dernière intervention.

Monsieur le Maire :

On a encore beaucoup de points à l'ordre du jour.

Monsieur BERTRAND :

Oui, oui mais enfin, on n'est pas pressé par le temps non plus. C'est ça la démocratie. Je viendrai vous voir, Madame MARTINHO, puisqu'il y a une autre association qui tenait beaucoup à l'ancienne Adjointe à la santé, c'est l'association Joker bulle d'air, qui tenait à cœur à Madame DANG, qui accueille des enfants en situation de handicap de 3 à 13 ans, je crois, de mémoire – handicap mental ou autisme – et qui, effectivement, perd sa subvention – une bonne partie en tout cas – puisqu'elle passe de 6 000 € à 1 500 € mais peut-être qu'on ne va pas l'évoquer ce soir puisque les débats ont été longs mais je vous demanderais par mail pourquoi il y a eu cette baisse de subvention. Peut-être que ça se justifie dans les dossiers que vous avez.

Monsieur le Maire :

Réponse par mail ou Madame PRIM une réponse.

Madame PRIM :

Non, non, je vais vous répondre tout de suite. En fait, on a fait le prorata du nombre d'enfants qui étaient accueillis par cette association – nombre d'enfants ovilleois, j'entends – par rapport à la subvention qui était demandée et par rapport aux subventions qu'elle demandait par ailleurs aux autres Villes, au Département, etc. La subvention qui était demandée à la Ville était particulièrement conséquente compte tenu du peu d'enfants ovilleois qui étaient accueillis par cette association.

Monsieur le Maire :

Merci. Juste avant de passer au vote, une précision importante : si vous êtes intéressés, c'est-à-dire si vous avez des responsabilités dans les associations qui perçoivent une subvention ce soir, il ne faut pas prendre part au vote. Donc, moi, j'ai noté NPPV pour Monsieur CHAMBERT. Est-ce que d'autres personnes participent aux organes de décision de ces associations et ne doivent pas être à la fois celui qui donne une subvention et celui qui la reçoit, si je puis dire ? C'est bon ? J'ai noté Monsieur CHAMBERT.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

J'ai sous les yeux le PV de l'an dernier. Il y avait deux autres de vos élus qui étaient membres d'un bureau exécutif d'une association.

Monsieur le Maire :

Donc si chacun des élus n'est plus membre de bureau exécutif, c'est bon. Si vous l'êtes encore...

Madame BELALA :

À la mission locale, par exemple.

Monsieur le Maire :

(...) Il faut NPPV, donc cela veut dire conseil d'administration...

Madame BELALA :

À la mission locale et à l'Office municipal des sports.

Monsieur le Maire :

On a Monsieur MAGA, Madame OROSCO. Conseil d'administration, ça vaut organe de décision. Ce n'est pas que le bureau exécutif. AGH, conseil d'administration ?

Propos hors micro de Monsieur CADIOU.

Monsieur le Maire :

Comité directeur. Donc, Monsieur CADIOU ne prendra pas part au vote. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui appartiennent à des conseils d'administration ou des bureaux de direction ou ont des responsabilités quelconques au sein d'associations ? Non.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, de vous donner une précision : non, on peut être membre d'une association et être élu et voter une subvention. Par contre, si vous réfléchissez, je dirais, la subvention versée par la Ville, le Conseil municipal, au sein d'une association, donc là vous avez un rôle ou de Président ou de Trésorier, un membre du bureau exécutif, là oui, il est plutôt conseillé de prendre du recul. Mais, un membre d'une association Conseiller municipal n'est pas obligé.

Monsieur le Maire :

Croyez-moi, le droit français est parfois une usine à gaz. Je préfère être prudent. Si quelqu'un vraiment fait partie d'un CA ou d'un bureau exécutif, je préfère qu'il ne prenne pas de risques et qu'il ne participe pas au vote. C'est très simple. J'ai l'impression que l'on a fait le tour des cas. Cela a été noté.

Madame BELALA :

Si la règle s'applique, il y a des personnes de votre assemblée qui ne devrait pas voter en tant que simple membre d'une association.

Monsieur le Maire :

Alors, cela ne s'applique pas, par exemple – la mission locale, c'est un peu spécial – si c'est une personne publique et que la subvention est habituelle. Par exemple, je m'explique, je suis Conseiller départemental, on attribue une subvention à un collège, je siége dans le conseil d'administration du collège en tant que Maire, je peux voter la subvention parce qu'elle est normale et que c'est un collège public. Si c'était une subvention exceptionnelle – pour vous dire parfois le droit français – je ne pourrais pas y participer en tant que Conseiller départemental. On a donc eu une complexification de la loi qui très clairement impacte l'activité des élus et l'insécurité. Donc, c'est juste pour vous sensibiliser et après, vous prenez votre risque.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Dans ce cas, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer la raison pour laquelle vous n'avez pas pris part au vote en décembre dernier au Conseil départemental pour l'attribution de la subvention pour la crèche Charles-de-Gaulle ? Selon quel précepte, règle, vous n'avez pas pris part au vote ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Parce que je pense qu'à l'époque, on nous avait dit de ne pas participer au vote et que cela s'est précisé par la suite. Tout simplement. Donc, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Si vous voulez bien, on va faire une explication de vote...

Monsieur le Maire :

Je vous en prie.

Monsieur MÉGRET :

(...) Qui est tout à fait simple. Il suffit de se souvenir de la discussion que nous venons d'avoir. Donc, il ne nous est pas possible de voter pour. Par contre, vu qu'il y a tout de même des subventions qui doivent venir à des associations, nous n'allons pas voter contre, donc nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/021 – FINANCES – Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune et les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire, supérieure à 23 000 € – Exercice 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du Premier Ministre n° 5811/SG en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Vu les propositions d'attribution de subventions communales à plusieurs associations,

Considérant que des subventions peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande,

Considérant le soutien que la Ville de Houilles souhaite apporter aux associations déclarées dont l'objet social contribue à engager des actions utiles et qualitatives à destination des ouillois(es),

Considérant que, lorsque la subvention est supérieure à 23 000 euros, la conclusion d'une convention entre la Commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire est obligatoire,

Considérant que cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

[APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ \(23 voix pour du groupe Houilles la Ville que J'Aime ; 7 voix contre du groupe ID COMMUNE ; 4 abstentions dont 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 de M. HÉRAUD\) et compte tenu du fait que M^{me} OROSCO et Messieurs CHAMBERT, MAGA et CADIOT n'aient pas pris part au vote conformément à la législation en vigueur,](#)

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer des subventions aux associations au titre de l'année 2023 conformément au tableau ci-dessous :

Nom	Intitulé du projet / Fonctionnement	Subvention	Subventions consolidées
Société de Saint Vincent de Paul- Louise de Marillac	Fonctionnement	100,00 €	100,00 €
SMLH	Fonctionnement	150,00 €	150,00 €
ASO	Fonctionnement	200,00 €	200,00 €
UNC	Fonctionnement	231,00 €	231,00 €
Les ateliers de la boucle	Impression des plans parcours pour les portes ouvertes	250,00 €	250,00 €
Association Loisirs et Solidarités des Retraités de Houilles / Carrières (LSR)	Fonctionnement	300,00 €	300,00€
AFIPE	Fonctionnement	340,00 €	340,00 €
Symbiose	Fonctionnement	350,00 €	350,00 €
APEAM	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
Antenne boucle de Seine d'Habitat et humanisme IDF	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
Restaurant du cœur	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
UFC Que Choisir	Promouvoir et favoriser une consommation responsable	400,00 €	400,00 €
Yvelines Emploi Solidarité	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
Association Suzanne Michaux	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €
ADSBO	Organisation et promotion des collectes de don de sang dans la Ville de Houilles	500,00 €	500,00 €
ASP Yvelines	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €
Secours catholique	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €
Secours populaire français	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €
AAPEH	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €
Avenir Apei	Fonctionnement	500,00€	500,00 €
La Joyeuse Pétanque	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €
CGT	Fonctionnement	550,00 €	550,00 €
CFDT	Fonctionnement	550,00 €	550,00 €
Un toit pour tous	Fonctionnement	600,00 €	600,00 €
Range ta planète	Fonctionnement	200,00 €	620,00 €
	Campagne de sensibilisation	300,00 €	
	Atelier de création de produits de soin et de nettoyage écologique	120,00 €	
Ami services Boucles de Seine	Fonctionnement	800,00 €	800,00 €
France Victime 78	Fonctionnement	800,00 €	800,00 €
AS Sainte Thérèse	Fonctionnement	200,00 €	1 000,00 €
	Séjour sportif	800,00 €	

Nom	Intitulé du projet / Fonctionnement	Subvention	Subventions consolidées
Association Institut de pédagogie curative	Séances hebdomadaires de médiation animale	400,00 €	1 000,00 €
	Achat d'un nouvel instrument de musique	200,00 €	
	Aménagement extérieur de la cour de récréation	400,00 €	
FCPE	Fonctionnement	500,00 €	1 000,00 €
	Cycle de conférences FCPE Houilles	500,00€	
PEEP	Fonctionnement	500,00 €	1 000,00€
	Grand prix des jeunes dessinateurs	300,00 €	
	Atelier créatif ou de sensibilisation	200,00 €	
Gym Fyz	Fonctionnement	1 000,00 €	1 000,00 €
FNACA	Fonctionnement	231,00 €	1 231,00 €
	Achat d'un drapeau	1 000 €	
Aramis Tai Chi Chuan	Fonctionnement	1 400,00 €	1 400,00 €
Les Randonneurs ovillois	Fonctionnement	1 000,00 €	1 500,00 €
	Sport santé / organisation d'une randonnée	500,00 €	
AS Lamartine	Fonctionnement	1 500,00 €	1 500,00 €
Joker Bulle d'air	Fonctionnement	1 500,00 €	1 500,00 €
Epicerie solidaire Le Figuier	Sortie à la mer	2 000,00 €	2 000,00 €
NOMART	Projet de médiation culturelle itinérante	2000,00 €	2000,00 €
AS Maupassant	Fonctionnement	2 200,00 €	2 200,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Houilles	Allocation vétérans	2 289,00 €	2 289,00 €
O3A Ovillois Artistes et Artisans d'Art	Fonctionnement	300,00 €	2 300,00 €
	Faire connaître nos artistes et artisans Ovillois en organisant une exposition itinérante dans la Ville	2 000,00 €	
Scout et Guide de France, groupe de Houilles (Victor Schoelcher)	Fonctionnement	1 350,00 €	2 350,00 €
	Formation à l'encadrement pour les jeunes encadrants	1 000,00 €	
Capoeira é minha sina	Fonctionnement	1 500,00 €	2 500,00 €
	Batizado	1 000,00 €	
Culture Chine France	Fonctionnement	1 050,00 €	3 050,00 €
	Défilé du nouvel an chinois	2 000,00 €	
Office Municipal des Sports (OMS)	La Balade sportive	4 000,00 €	4 000,00 €
Sauvegarde des Yvelines	Fonctionnement	7 500,00 €	7 500,00 €
Club Nautique de Houilles Carrières (CNHC)	Fonctionnement	5 000,00 €	8 000,00 €
	Projet sportif section natation	2 000,00 €	
	Natation adaptée	1 000,00 €	
Emergy	Fonctionnement	500,00 €	9 500,00 €
	Organisation d'un forum ovillois autour de l'entrepreneuriat	9 000,00 €	

Nom	Intitulé du projet / Fonctionnement	Subvention	Subventions consolidées
Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la Ville de Houilles	Organisation d'activités de loisirs et proposition de spectacles (théâtre, concerts, cabaret)	10 000,00 €	10 000,00 €
Tennis Club de Houilles (TCH)	Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €
My Move studio	Fonctionnement	4 500,00 €	11 169,00 €
	HandiDanse / Danse adaptée	3 448,00 €	
	Sport Santé / Sport sur ordonnance (Prescri'form)	3 221,00 €	
Le Gant d'Or de Houilles (GOH)	Fonctionnement	9 400,00 €	11 400,00 €
	Faire rayonner le karaté ovoillois	1 000,00 €	
	Mise en place d'un cours de Jujitsu	500,00 €	
	Judo « Féminines en avant ! »	500,00 €	
Comité de jumelage de Houilles	Fonctionnement	3 000,00 €	11 450,00 €
	Projet Animation marché villes jumelées	1 050,00 €	
	Projet échanges sportifs	2 000,00 €	
	Martinique 2023 : 25 ans du jumelage	400,00 €	
	Jubilé 50 ans jumelage Friedrichsdorf et 25 ans Schoelcher	5 000,00 €	
L'Escale	Fonctionnement	15 000,00 €	15 000,00 €
Avant-garde de Houilles (AGH)	Fonctionnement	17 000,00 €	17 500,00 €
	Sport sénior	500,00 €	
C3A Association Amitiés Activités	Fonctionnement	17 000,00 €	19 000,00 €
	Organisation de deux thés dansants	1 000,00 €	
	Organisation d'une soirée guinguette	1 000,00 €	
La Mission Locale Intercommunale de Sartrouville	Fonctionnement	22 500,00 €	22 500,00 €
L'Association des Commerçants du Marché Ovoillois (ACMO)	Fonctionnement	1 000,00 €	31 000,00 €
	Animation du marché municipal pour Pâques	3 700,00 €	
	Fête des mères	3 800,00 €	
	Fête d'Halloween	3 000,00 €	
	Fête de Noël	19 500,00 €	
HVC Handball	Fonctionnement	32 000,00 €	32 000,00 €
La Cuatro	Noël pour tous	3 000,00 €	33 500,00 €
	Dictée pour tous	4 500,00 €	
	Aide aux devoirs	4 000,00 €	
	Miraculés du rire	2 000,00 €	
	Houilles plage soirée	3 000,00 €	
	Rêves de jeunes ovoillois	9 500,00 €	
	Futsal	7 500,00 €	

Nom	Intitulé du projet / Fonctionnement	Subvention	Subventions consolidées
-----	-------------------------------------	------------	-------------------------

Société de Secours Mutuels « Vivre »	Fonctionnement	40 000,00 €	40 000,00 €
Houilles Athletic Club (HAC)	Fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €
Les Sports Olympiques de Houilles (SOH)	Fonctionnement	31 000,00 €	52 000,00 €
	Tour de Houilles	20 000,00 €	
	Initiation au football pour personnes en situation de handicap	1 000,00 €	
Rugby Olympique Club de Houilles/Carrières (ROCHC)	Fonctionnement	46 000,00 €	56 000,00 €
	50 ans du ROCHC	10 000,00 €	
TOTAL		494 180,00 €	494 180,00 €

Article 2 : **APPROUVE** les termes de la convention type d'objectifs et de moyens et les annexes 1 portant sur les détails techniques et financiers des programmes d'actions et/ou des projets et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer avec les associations suivantes :

- L'Association des Commerçants du Marché Ovillois (ACMO) ;
- HVC Handball ;
- La Cuatro ;
- Société de Secours Mutuels « Vivre » ;
- Houilles Athletic Club (HAC) ;
- Les Sports Olympiques de Houilles (SOH) ;
- Rugby Olympique Club de Houilles/Carrières (ROCHC).

Article 3 : **AUTORISE** le versement du montant de la subvention allouée en une seule fois, peu importe le montant de celle-ci.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal : Service : 10 ; Nature : 6574 ; Fonctions diverses.

DCM 23/022 – DIRECTION DES FINANCES – Demande de remise gracieuse – Piscine – Mme D

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI, Adjoint délégué aux finances et grands projets d'aménagement :

La séparation de l'ordonnateur et du comptable, énoncée dans le décret du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, constitue un des piliers de la comptabilité publique. Ainsi, le Maire émet les titres de recettes et le comptable est chargé de les recouvrer.

Par courriel du 27 septembre 2022, Madame D. a sollicité une remise gracieuse correspondant à quatre entrées de sa carte d'abonnement piscine qui ne pourront être utilisées en raison de son état de santé. Le montant de cette remise gracieuse s'élève à 14,80 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'accorder cette remise gracieuse à Madame D. pour un montant de 14,80 €.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Monsieur le Maire, une question qui me taraude là-dessus : me semble-t-il, il y a un an et demi, on avait intégré dans le règlement intérieur de la piscine ces cas de figure où effectivement il nous semblait – et cela avait été expliqué comme cela à l'époque – qu'il n'était pas nécessaire de délibérer pour des cas précis et fixés dans le cadre du règlement de la piscine. Là, on délibère pour 15 €, 14 € et des poussières. Je pense que l'on pourrait gagner du temps si franchement ce n'est pas nécessaire ou bien effectivement on avait intégré cela dans le règlement de la piscine et on l'a alourdi pour pas grand-chose s'il faut absolument passer cela en délibération à chaque fois. Si on pouvait faire l'impasse sur ce genre de décision, sinon on va passer notre temps à...

Monsieur le Maire :

Fondamentalement, je suis d'accord avec votre intervention. On revérifie le point pour éviter que cela se reproduise. Peut-être que c'était trop distancié et que les services ont oublié si cela avait été intégré mais vous avez tout à fait raison.

Monsieur CADIOU :

Cela étant, on votera pour.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/022 – DIRECTION DES FINANCES – Demande de remise gracieuse – Piscine – Mme D

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de remise gracieuse de Madame D. en date du 27 septembre 2022,

Considérant la demande de remise gracieuse d'un montant de 14,80 euros formulée par Madame D., et correspondant à 4 entrées à la piscine qui ne pourront être utilisées en raison de son état de santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ACCORDE** à Madame D. une remise gracieuse d'un montant de 14,80 euros.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal : Service : 47 ; Nature : 65888 ; Fonction : 413.

DCM 23/023 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Poursuite de la réforme tarifaire : application au secteur culturel pour l'inscription à l'Atelier 12 et au Conservatoire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS-LOYA, Adjointe déléguée à la culture, archives et anciens combattants :

Il s'agit de la poursuite de la réforme tarifaire et application au secteur culturel. Cela concerne l'Atelier 12 et le conservatoire.

Dans la continuité de la réforme tarifaire lancée en 2021, la Ville de Houilles a souhaité mettre en place une nouvelle grille tarifaire répondant aux objectifs politiques d'équité sociale entre les usagers au conservatoire et à l'Atelier 12, afin de permettre une meilleure accessibilité aux loisirs culturels.

La réforme tarifaire appliquée au conservatoire et à l'Atelier 12 instaure une progressivité des tarifs qui n'existait pas précédemment. Cette progressivité sera calculée à partir du taux de subvention individualisé (Tsi) des familles. Ce taux dépend des ressources mobilisables par part du foyer. Les ressources mobilisables par part sont calculées sur la base du revenu fiscal de référence et du nombre de personne à charge. Le calcul intègre les minima sociaux et la prime d'activité.

Cette réforme tarifaire a été l'occasion de retravailler les grilles tarifaires :

- pour les simplifier en harmonisant certains tarifs ;
- pour redonner de la cohérence entre les tarifs et les projets d'établissement ;
- pour supprimer les tarifs non utilisés.

La direction des affaires culturelles a été accompagnée par la société Citexia pendant tout le processus de réflexion. Un benchmark a été fait sur les grilles tarifaires de communes avoisinantes. La refonte de la politique tarifaire des loisirs culturels a été construite selon la même progressivité que les autres services ayant d'ores et déjà fait l'objet de ce travail (restauration, étude, accueil de loisirs, séjour jeunesse...). Afin de limiter les effets de trop fortes variations tarifaires, il a été décidé de définir sur la courbe un tarif plancher et un tarif plafond.

Pour l'Atelier 12 qui est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs (arts plastiques et expressions théâtrales) qui s'adresse à un large public, nous proposons :

- le maintien de frais fixes d'inscription à 25 € non remboursables ;
- la suppression de la différence tarifaire entre les disciplines ;

La grille tarifaire a été calculée en fonction d'un tarif minimal et maximal de référence annuel à l'heure, déclinable en fonction de la durée de chaque cours. La suppression également de l'avantage tarifaire pour l'inscription de la même personne dans un second cours et une majoration de 50 % pour les extérieurs (seulement les nouveaux).

L'intérêt de la démarche est de :

- gagner en lisibilité ;
- donner de la souplesse pour l'organisation des cours d'une année sur l'autre ;
- favoriser l'accessibilité de l'Atelier 12 à l'ensemble de la population

Le Conservatoire est un établissement un peu différent puisqu'il est un établissement municipal de pratiques artistiques (musique et danse). Contrairement à l'Atelier 12, le conservatoire propose des parcours diplômants qui attestent d'un socle de compétences correspondant aux attentes du schéma départemental d'enseignement artistique, permettant des passerelles d'un conservatoire à l'autre puis ultérieurement pour les élèves qui le souhaitent de se diriger vers une voie de professionnalisation.

Nous proposons :

- le maintien de frais fixes d'inscription à 25 € non remboursables ;
- la suppression de la différence tarifaire selon le niveau des cursus ;
- la suppression de la différence tarifaire des cursus selon les options choisies ;
- la majoration pour les inscriptions en parcours spécifique musique (pour ne pas inciter à la dérogation aux cursus) ;
- la suppression de la différence tarifaire entre enfant et adulte ;
- la suppression de l'avantage tarifaire pour l'inscription de la même personne dans un second cours ;
- la majoration de 50 % pour les extérieurs de la même façon que pour l'Atelier 12.

L'intérêt de la démarche :

- simplifier la grille tarifaire et la rendre cohérente – et Dieu sait si elle était compliquée à comprendre – avec l'organisation pédagogique du conservatoire ;
- favoriser l'accessibilité du conservatoire à l'ensemble de la population.

Monsieur le Maire :

Merci Madame DUBOIS-LOYA. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Je dirais que nous ne trouverions rien à redire quant à la réforme tarifaire appliquée au secteur culturel comme cela a été fait déjà il y a près d'un an sur la restauration scolaire, si ce n'est que sur la restauration scolaire, vous vous étiez engagés au travers d'une clause de revoyure à exposer la situation un an après. Nous n'avons à ce jour aucun élément précis qui nous y rassure sur la méthode mise en place.

Par ailleurs, les éléments communiqués oralement en commission sur les simulations des évolutions de tarifs sont imprécis, peu sérieux et je vais en donner des exemples : une famille avec trois enfants et 13 000 € de revenus, toutes allocations comprises, annuels payera 52 % de moins cette année. Bonne nouvelle mais combien de familles sont concernées par un niveau de revenus pareil ? Deuxième exemple oral : une famille avec trois enfants et 40 000 € de revenus annuels payera 5 % de plus. On voit le modèle. Une famille avec trois enfants 55 000 € de revenus annuels payera 23 % de plus. Avouons que ces quelques chiffres donnés à voix haute nous laissent un petit peu perplexes sur la véritable évolution à la hausse des tarifs pratiqués. Peut-être que davantage de concertation au sein de cette commission aurait permis d'y voir plus clair. Je vous rappelle que vous vous étiez engagés à nous fournir un tableau de simulation plus détaillé après cette commission, tableau qui vous avait été remis 1h30 avant la commission, si je reprends vos termes, document d'ailleurs envoyé à 13 heures ce midi. Vous imaginez. Comme vous Madame DUBOIS-LOYA, nous travaillons. Comment vous pouvez imaginer que l'on puisse étudier une délibération avec ces éléments qui sont importants pour pouvoir effectivement voir l'évolution des tarifs ?

Vous comprendrez aisément que dans une telle situation avec autant de précipitation, nous ne pouvons pas voter favorablement cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur CADIOU. Est-ce que vous avez des compléments d'information, Madame DUBOIS-LOYA ?

Madame DUBOIS-LOYA :

Oui, avant de laisser Madame SIMONIN répondre pour la DRE. On vous les a effectivement fournis assez tard car comme vous l'aviez demandé, on a interrogé le simulateur parce que l'on va proposer aux gens avant de s'inscrire au conservatoire ou à l'Atelier 12 de rentrer les éléments demandés sur un simulateur qui leur dira exactement combien ils doivent payer pour l'Atelier 12 ou le conservatoire. Or, nous avons eu des difficultés avec ce simulateur qui n'est pas complètement au point. D'ailleurs, vous n'avez pas la totalité, je crois. On a fait, en fait, ce que l'on a pu pour vous satisfaire et donner tous les éléments que nous avons pu faire. Maintenant, il reste encore quelques semaines pour que ce soit au point et cela le sera pour les usagers. Si vous voulez dès que cela le sera, je vous enverrai tous les éléments.

Monsieur le Maire :

Madame SIMONIN peut-être par rapport à la...

Monsieur CADIOU :

Je voudrais répondre, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire :

Ah pardon.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Soyons un petit peu sérieux. Si vous voulez que l'on collabore efficacement et que l'on échange en commission, il faut nous donner des éléments tangibles. On ne peut pas nous donner des éléments – et vous me le dites en plus de ça – qui ne sont pas tout à fait fiables à 13 heures aujourd'hui pour une décision, une délibération qui passe en Conseil municipal à 19 heures. Soyons un petit peu sérieux. Si effectivement il y a un problème sur le simulateur, je peux l'entendre, repoussons d'un mois la délibération.

Madame DUBOIS-LOYA :

Ce que je vous ai donné est sérieux. Je n'ai pas pu vous donner tous les éléments mais tout ce que vous avez est issu du simulateur et a été calculé très correctement. Autre chose : les inscriptions au conservatoire et à l'Atelier 12 vont commencer dans un mois et demi, donc il est hors de question de repousser cette délibération.

Monsieur le Maire :

Madame SIMONIN, je crois qu'il y avait une question sur la corrélation avec la clause de revoyure des tarifs périscolaires, c'est ça ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

C'est ça. Je vous remercie. Effectivement, on s'était engagé à faire un bilan et donc on a fait ce bilan au bout de six mois et on a eu les résultats pas plus tard qu'hier. Donc, je suis ravie de vous donner les premiers éléments et on va vous préparer un document pour pouvoir vous transmettre les éléments plus précisément. Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que le bilan au bout de six mois des quatre premiers mois de facturation (de septembre à décembre) donne des résultats très, très positifs puisque l'on peut observer maintenant que l'on a les revenus des ménages qui ont été mis à jour, que l'on a une mixité parfaite sur les différentes activités des accueils périscolaires et cette mixité se traduit également sur l'ensemble des écoles et d'autant plus sur les études et la pause méridienne, sachant que l'on avait baissé le prix des études justement pour que les familles n'aient pas à choisir entre l'accueil du soir et étude en fonction du prix. On avait fait les deux au même prix pour que l'étude puisse être choisie sans frein économique. Ensuite, on a observé aussi une hausse des fréquentations sur l'ensemble des activités. Voilà. La réforme des tarifs n'a pas été un frein pour les familles. On peut aussi s'en féliciter. Et, on n'a eu finalement qu'un nombre modéré de familles mécontentes qui nous ont fait des mails et qui ont reçu une réponse systématique des services et qui leur a convenu, j'imagine, puisqu'elles ne sont pas revenues à la charge. Les personnes en difficulté ont été dirigées vers le CCAS et le CCAS a fait le travail qu'il avait à faire avec ces familles. En tout cas, voilà, pour nous, c'est vraiment un résultat très, très positif que la mise en place de cette réforme et on vous enverra les documents complémentaires très rapidement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Je vous remercie des premiers renseignements que vous venez de nous donner. On est en attente effectivement de recevoir cela. J'avais une intervention qui reprend un petit peu ce qu'a dit Monsieur CADIOU. Je vais me permettre de la lire quand même car il y a quelques renseignements que je voudrais vous demander. Le but est de permettre plus facilement à tout public de bénéficier de l'offre culturelle à Houilles et évidemment nous approuvons le principe d'une tarification qui tienne compte des ressources financières du public, comme cela est fait pour les activités périscolaires et la cantine. D'ailleurs, c'est quelque chose que nous proposons nous-mêmes dans notre programme. Et, je vous remercie aussi, même s'il n'est pas encore au point, de la mise à disposition au public d'un simulateur qui me paraît être un plus.

L'instauration de ce tarif va permettre de mieux connaître le tarif socio-économique des Ovillois qui fréquentent le conservatoire et l'Atelier 12. Il est probable – et l'avenir le dira – que ce n'est peut-être pas le même profil socio-économique que le public qui s'adresse aux cantines, au périscolaire.

On le verra et comme il nous a été dit en commission, pour le moment, on est un petit peu dans le flou d'où l'utilité également, pour cette mise en place, d'une clause de révocation dans un an.

Je voudrais revenir quand même sur un problème. Il semble que pour une certaine population le problème essentiel de l'accès à la pratique artistique n'est pas toujours le problème financier mais c'est l'éloignement socioculturel à ce genre de pratique. Quand il s'agit d'un éloignement qui n'est pas causé, quand l'argent n'est pas un handicap, il faut trouver les moyens – et ça, c'est un autre défi – d'intéresser un public pour, pourquoi pas, le faire venir sur ce genre de pratique. Dans certains cas, au handicap culturel s'ajoute un handicap financier. Il me semble que ce handicap financier devrait être quasiment inexistant. On en a parlé un petit peu avec Madame DUBOIS-LOYA. Je crois, Madame DUBOIS-LOYA, que vous nous aviez indiqué que vous nous diriez aujourd'hui, pour les publics les plus défavorisés, quelles sont les différentes ressources qui peuvent être mises à leur disposition comme le Pass culture ou autres choses et quel serait finalement le reste à charge dans le cas – et j'espère qu'il n'y aura pas trop de monde dans ce cas-là – où les gens les plus défavorisés voudront faire une pratique culturelle, artistique au sein soit de l'Atelier 12 soit du conservatoire. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Je vous remercie.

Madame DUBOIS-LOYA :

Oui. Je vous avais indiqué que les aides, ce sont le Pass culture, le Pass plus, la CAF si l'enfant est en situation de handicap et on remplit aussi beaucoup de formulaires pour les entreprises qui aident aussi. Voilà. C'est à peu près tout. Par contre, effectivement, les gens en grande difficulté financière aidés par Pass plus ou Pass culture ne vont pas vraiment payer grand-chose. Effectivement, je n'ai pas fait le calcul. Pass plus, Pass culture, ce sont deux process différents mais tout dépend aussi – en fait, il y a tellement de possibilités différentes – tout dépend de l'âge qu'ils ont. À 18 ans, on a 300 € ; à 16 ans, on n'a pas la même somme. Pass plus, c'est encore différent. En fait, je pense que j'aurais pu y passer une semaine mais voilà. En tout cas, il y a des aides importantes de partout et je pense que de toute façon, là, on va dans le bon sens, c'est-à-dire que les gens qui ont des difficultés financières payeront de moins en moins à Houilles.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Dans le domaine de la culture, il me paraît quand même nécessaire de rappeler à ce public dit défavorisé quelles sont toutes les aides qui puissent exister. Je crois qu'il y a vraiment des idées un peu reçues en la matière. Autant dans le domaine du sport et des associations, cela ne pose aucun problème ; les gens connaissent effectivement un petit peu les rouages pour se faire aider, parce qu'il y a des gens qui ont besoin de se faire aider. Je pense que dans le domaine de la culture, il y a vraisemblablement un travail à faire pour effectivement ouvrir davantage aux familles plus « défavorisées » pour accéder à ce savoir-là.

Madame DUBOIS-LOYA :

Je suis d'accord.

Monsieur le Maire :

Nous sommes tout à fait d'accord. Je vous propose de passer au vote. Ah, pardon, Monsieur LECLERC, excusez-moi.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Juste une petite remarque. J'ai cru entendre qu'il y avait des retours sur expérience sur les premières tarifications et que l'on aurait un retour. Comme vous vous en rappelez sûrement, cela fait plusieurs Conseils que je demande que l'on ait ce retour avant de voter de nouvelles tranches. Je prends donc note que l'on aura bientôt des éléments pour juger de ce que cela donne. Je trouve dommage que l'on aille aussi vite pour voter des applications sur de nouveaux secteurs avant d'avoir fait ce retour.

Cela aurait été à mon avis une bonne chose d'avoir un retour sur la première tranche. C'est ce que l'on demandait. C'est ce que l'on avait demandé quand on avait fait le premier vote. Vous aviez dit oui mais il n'empêche que c'est, je crois, le troisième secteur sur lequel on applique la nouvelle politique tarifaire sans encore avoir eu de retour sur le tout premier que l'on a voté. C'est dommage. Je ne pense pas qu'il y avait urgence. C'est ce que je voulais souligner. J'ai donc hâte de prendre connaissance de ce retour que vous nous indiquez. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce point.

Monsieur le Maire :

Ah ! OK. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/023 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Poursuite de la réforme tarifaire : application au secteur culturel pour l'inscription à l'Atelier 12 et au Conservatoire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-2,

Vu la délibération DCM 21/033 en date du 25 mai 2021 portant création de la nouvelle grille tarifaire de l'Atelier 12,

Vu la délibération DCM 22/042 en date du 22 mars 2022 portant réforme de la tarification municipale des activités périscolaires et extrascolaires – Refonte du calcul du quotient familial et des tarifs,

Vu l'annexe présentant les modalités de fonctionnement du « Taux de subventionnement individualisé » attachée à la délibération DCM 22/042,

Vu la décision n° 22/112 en date du 25 mars 2022 portant revalorisation des tarifs municipaux de certains services publics locaux pour l'année 2022,

Considérant le souhait de la Commune de Houilles de faire évoluer sa politique tarifaire pour répondre aux objectifs suivants :

- Permettre l'accessibilité des services publics essentiels à l'ensemble de la population ;
- Simplifier le calcul du quotient familial pour les familles et les services tout en répondant aux objectifs politiques d'équité sociale entre les usagers ;
- Harmoniser les niveaux de participation des usagers sur les prestations proposées pour simplifier les grilles tarifaires actuelles ;
- Supprimer les tranches et les effets de seuil générés par les anciens modes de calcul ;

Considérant les modalités de fonctionnement du taux de subvention individualisé (Tsi) fixées comme suit :

- Les tarifs de chaque famille sont définis par la formule : Tarif = coût minimal de l'activité x (1-Tsi)
- Le Tsi dépend des ressources mobilisables par part du foyer
- Les ressources mobilisables par part sont calculées sur la base du revenu fiscal de référence et du nombre de personne à charge. Le calcul intègre les minima sociaux et la prime d'activité

Considérant la volonté forte de la Ville de soutenir les familles les plus fragilisées du territoire notamment durant cette crise sanitaire, au regard des conséquences économiques et sociales,

Considérant que les familles ovilleuses résidant sur le territoire de la commune contribuent fiscalement plus largement aux financements des services, elles peuvent donc bénéficier d'un taux de subventionnement supérieur aux familles non ovilleuses,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que J'Aime et 1 de M. HÉRAUD ; 7 voix contre du groupe ID COMMUNE ; 3 abstentions du groupe

Article 1^{er} : **ADOPTÉ** pour l'Atelier 12 les modalités de calcul des tarifs à partir d'une base horaire annuelle, qui sera déclinée en fonction de la durée hebdomadaire de chaque cours.

Article 2 : **ADOPTÉ** pour l'Atelier 12 les modalités de fonctionnement du taux de subvention individualisé (Tsi) en précisant la formule de calcul. La courbe est identique à celle de la DRE mais planchéisée et plafonnée dans un premier temps en fixant les RMPP min à 440 et max à 970.

Activité	Coût minimal de l'activité sur une année pour une heure par semaine d'activité par élèves pour la ville	Tsi du tarif min.	Tsi du tarif max.	Formule de l'activité
Cours Atelier 12 (arts visuels, arts vivants)	175 €	68%	20,6%	$(1 - (-(0.074239 + (0.000895 * [RMPP]))) * (1 - 20,6\%))$

Article 3 : **FIXE** comme suit la base tarifaire de l'Atelier 12 soumise à l'application du Tsi (Taux de subvention individualisé) et ce à compter du 1^{er} septembre 2023. Les tarifs définitifs appliqués aux familles seront arrondis à l'euro au plus près.

Description	Unité	Coût minimal de l'activité sur une année pour une heure par semaine d'activité par élèves pour la ville	Tarif min planché	Tsi du tarif min	Tarif max plafonné	TSi du tarif max.
Cours Atelier 12 (arts visuels, arts vivants)	Par heure sur l'année scolaire	175 €	56,00 €	68%	139,00€	20,6%

Article 4 : **ADOPTÉ** des frais de dossier fixes de 25€ par élève, à verser lors de l'inscription à un cours à l'année.

Article 5 : **ADOPTÉ** la grille tarifaire suivante pour les stages enfants et adultes ;

Stages vacances ou week-ends	Stages théâtre et arts plastiques, coût horaires	Ovillois
		7€/h

Article 6 : **PRÉCISE** que les extérieurs se verront appliquer une majoration de 50%, pour les stages et pour toute nouvelle inscription aux cours annuels, sans pour autant dépasser le coût de l'activité.

Article 7 : **PRÉCISE** que le règlement intérieur du service sera modifié en conséquence et adopté ultérieurement par l'assemblée.

Article 8 : **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget communal (Service : 70, nature : 7062, fonction : 311).

DCM 23/024 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Adoption du nouveau règlement intérieur de l'Atelier 12

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS-LOYA, Adjointe déléguée à la culture, archives et anciens combattants :

Donc, je recommence. L'Atelier 12 est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs qui s'adresse à un large public.

Le règlement intérieur de l'Atelier 12 a nécessité un certain nombre de modifications depuis sa première adoption en 2012. La version actuellement soumise à l'approbation du Conseil municipal a été retravaillée pour prendre en compte la nouvelle politique tarifaire. À cette occasion, une homogénéisation avec le règlement intérieur du conservatoire est proposée et ceci pour plus de cohérence entre les deux établissements.

Les rubriques du règlement ont également été réorganisées pour en faciliter la lecture et la compréhension.

Compte tenu du nombre important de modifications, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter un nouveau règlement intérieur pour l'Atelier 12.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur CADIOU (hors micro) :

Excusez-moi, j'ai une explication de vote.

Monsieur le Maire :

Allez-y, c'est le bon moment.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

J'ai le syndrome Monsieur HÉRAUD, je le fais à l'envers. C'est une boutade. Simplement pour expliquer : nous ne sommes effectivement pas contre ces modifications de règlement mais à partir du moment où ils font appel à la nouvelle tarification sur laquelle nous sommes contre, sur la prochaine délibération et celle-ci, nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Parfait.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/024 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Adoption du nouveau Règlement Intérieur de l'Atelier 12

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-2,

Vu la délibération n° 21/039 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2021 portant sur l'adoption du Règlement Intérieur de l'Atelier 12,

Vu la délibération DCM 23/023 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023 portant poursuite de la réforme tarifaire : application au secteur culturel pour l'inscription à l'Atelier 12 et au Conservatoire,

Vu le projet de règlement intérieur de l'Atelier 12 tel qu'annexé,

Considérant que l'Atelier 12 est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs (arts plastiques et expressions théâtrales) qui s'adresse à un large public,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir les modalités d'inscription et de fonctionnement de l'Atelier 12 en tant que service public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que J'Aime et 1 de M. HÉRAUD ; 7 voix contre du groupe ID COMMUNE ; 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

- Article 1^{er} :** **ADOPTE** les termes du nouveau Règlement Intérieur de l'Atelier 12.
- Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau Règlement Intérieur de l'Atelier 12.
- Article 3 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Article 4 :** **PRÉCISE** que le présent Règlement Intérieur entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la délibération.

DCM 23/025 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Adoption du nouveau règlement intérieur du conservatoire de musique et de danse

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS-LOYA, Adjointe déléguée à la culture, archives et anciens combattants :

Je ne sais pas si je vais relire exactement la même chose en remplaçant Atelier 12 par conservatoire. Voilà. C'est bon.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de passer au vote.

<p><i>Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/025 – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – Adoption du nouveau règlement intérieur du conservatoire de musique et de danse</i></p>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-2,

Vu la délibération n° 20/142 du Conseil Municipale en date du 14 mai 2020 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur du Conservatoire,

Vu la délibération n°22/053 du Conseil Municipale en date du 17 mai 2022 portant sur la modification du Règlement Intérieur du Conservatoire,

Vu la délibération DCM 23/023 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023 portant poursuite de la réforme tarifaire : application au secteur culturel pour l'inscription à l'Atelier 12 et au Conservatoire,

Considérant que le Conservatoire est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs musicales et chorégraphiques qui s'adresse à un large public,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir les modalités d'inscription et de fonctionnement du conservatoire en tant que service public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que J'Aime et 1 de M. HÉRAUD ; 7 voix contre du groupe ID COMMUNE ; 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

- Article 1^{er} :** **ADOPTE** les termes du nouveau Règlement Intérieur du Conservatoire.
- Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau Règlement Intérieur du Conservatoire.
- Article 3 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le présent Règlement Intérieur entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la délibération.

DCM 23/026 – DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION – Subvention du projet jardinage de l'école Ferdinand Buisson

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et restauration :

Les classes de CM1 de l'école Ferdinand-Buisson travaillent cette année sur la classification végétale. Dans ce cadre, elles souhaitent réhabiliter le jardin de l'école, lieu végétalisé qui leur servira de terrain d'observation et d'action.

Pour les accompagner dans cette démarche, l'association Serre toi (pépinière urbaine et écoresponsable) proposera des ateliers qui apprendront aux élèves à entretenir la terre, les écosystèmes qui y ont élu domicile et ce qui y pousse, dans le respect des fondamentaux de la permaculture. Les élèves planteront, observeront et récolteront les fruits de leur travail et étudieront le processus de développement des plantes et leur reproduction.

Ce projet représentant un coût élevé pour la coopérative de l'école (1 901,20 €), les enseignantes ont sollicité la Ville pour les accompagner financièrement dans cette démarche qui s'inscrit dans le projet éducatif territorial de la Ville (action éducative qui prend en compte la question environnementale et le développement durable).

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'acter le versement d'une subvention de 1 900 € pour le projet jardinage de l'école Ferdinand-Buisson.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup, Madame SIMONIN. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Je propose de passer au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Je crois que cela a été évoqué en commission : rappeler qu'il y a des associations sur Houilles qui ont le même savoir-faire – je pense à Symbiose notamment – et peut-être qu'il aurait été bien de les solliciter. Voilà.

Monsieur le Maire :

C'est noté. On le suggérera peut-être aux écoles futures qui ont des projets de cette nature.

Monsieur GOUT :

OK.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/026 – DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION – Subvention du projet jardinage de l'école Ferdinand-Buisson

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération DCM 22/058 du Conseil Municipal en date du 17 mai 2022 actualisant les objectifs du projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024 et du Plan mercredi afférent,

Vu la délibération DCM 23/016 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 du budget principal,

Considérant le projet présenté par l'école Ferdinand Buisson de réhabilitation du jardin de l'école et

d'étude de la reproduction et du développement des plantes,

Considérant que la Municipalité souhaite accompagner l'école Ferdinand Buisson dans la réalisation de ce projet qui répond aux objectifs du projet éducatif territorial de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 1 900 € à la coopérative de l'école Ferdinand Buisson en vue du projet de réhabilitation du jardin de l'école par les élèves.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal (Service : 40, Nature : 6574).

DCM 23/027 – DIRECTION DE L'URBANISME – Entrée de la Ville de Houilles au capital de la Société Publique Locale Citallia & Désignation de ses représentants

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL, Adjoint délégué à l'urbanisme :

Merci Monsieur le Maire. La Société publique locale (SPL) Citallia a été créée par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Elle est régie par le Code général des collectivités territoriales, le Code de commerce ainsi que par ses statuts établis par délibération des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en juillet et juin 2022.

La SPL Citallia a pour objet de procéder à toute étude relative à une meilleure utilisation de son territoire, de réaliser toute action et opération d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, ainsi que de procéder à toute opération de construction. À cette fin, la SPL Citallia est notamment compétente pour réaliser toute étude préalable à ces actions et opérations, procéder à toute action foncière préalable ou nécessaire à la réalisation de ces actions et opérations, notamment d'acquisition, de cession et de commercialisation d'immeubles et de droits à construire, procéder à toute opération de réhabilitation immobilière et exercer toute activité d'intérêt général facilitant ou concourant à la réalisation de ces actions et opérations. La SPL Citallia exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

C'est pourquoi, afin d'étendre le champ de ses services aux autres collectivités locales des Yvelines et des Hauts-de-Seine, la SPL Citallia a fait le choix d'ouvrir son capital aux collectivités qui pourraient être intéressées. Entrer au capital de la SPL Citallia permet à la collectivité actionnaire de mobiliser les services de Citallia sans appel d'offres, et d'exercer le même contrôle que sur ses propres services.

Au vu des nombreux projets d'urbanisme et d'espaces publics portés aujourd'hui par la Ville de Houilles, l'entrée au capital de Citallia apparaît comme une opportunité intéressante en vue de la réalisation de ces projets.

Cette entrée au capital permet à la Ville de Houilles d'être représentée au sein :

- du Conseil d'administration de la SPL Citallia par M. Christophe HAUDRECHY
- de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SPL Citallia par M. Pierre MIQUEL
- du Conseil stratégique de la SPL Citallia par M. Clément BATTISTINI

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Pas vraiment des questions, c'est une position. C'est la deuxième fois en pas longtemps que vous nous proposez une décision de ce type. Cela devait être – revenons un petit peu sur le passé – le mandat de la transparence et d'application de procédures de la transparence comme jamais par le passé. Pourtant, en novembre dernier, en Conseil, vous nous avez fait voter l'adhésion au dispositif du Cerema qui vous permet, expliquiez-vous à l'époque, de vous dispenser de marchés publics pour aller plus vite et à nouveau vous nous motivez une délibération de ce type pour éviter des marchés publics pour des études, cette fois, dans le domaine de l'urbanisme. Non seulement, cela s'inscrit à l'encontre de... Attention, je ne conteste pas la légalité. J'ai bien compris que si vous nous le proposez, c'est légal mais ce n'est pas parce que c'est légal que l'on est obligé d'être d'accord. Cela ne s'inscrit pas dans les principes de transparence que vous aviez prônés et encore moins, dirais-je, dans un domaine qui attire autant l'attention que l'aménagement ou l'urbanisme pour lequel il y a justement besoin d'être transparent, de savoir ce qui est fait et de se tenir informé.

J'ajouterais que la commande publique présente quand même, au-delà de ces lourdeurs, un certain nombre d'intérêts, au-delà justement de la transparence dont on parlait tout à l'heure puisqu'il y a une obligation de publicité. C'est aussi la garantie en permanence de faire appel au marché, de savoir si on est bien sur les bonnes offres, si on est bien sur les bonnes conditions tarifaires, si on est bien sur les bons rapports qualité-prix.

Vous nous avez expliqué qu'en entrant dans le capital de cette société, on exercerait le contrôle au même titre que sur nos services dans le cadre des prestations éventuelles. J'ai juste envie de rappeler que l'actionnaire majoritaire de cette société, c'est le Département qui est aussi notre principal subventionneur. Vous disiez tout à l'heure dans un autre domaine que qui paye, décide. Je ne sais pas, je ne fais pas de présupposés de dépendance, mais comment éviter que les gens se questionnent sur l'indépendance totale des décisions qui sont prises dans ce type de partenariat ?

J'ajoute juste une chose. J'avais posé la question en commission : pourquoi cette délibération maintenant ? Est-ce que vous avez en tête des projets et des études que, sans nous l'avoir dit – puisque c'est la question que j'ai posée en commission, elle est restée sans réponse – vous entendez confier à Citallia. Si cela n'est pas encore acté ou nécessaire, peut-être qu'on a l'occasion d'en reparler et qu'il n'y a pas d'urgence maintenant et si vous avez déjà en tête de leur confier des projets alors on aimerait savoir lesquels.

En tout cas, pour toutes les raisons que j'ai évoquées, nous sommes défavorables à ce que vous nous proposez d'entrer dans le capital de Citallia et nous continuons à penser que la commande publique a son utilité, en particulier dans un domaine comme celui-là, d'autant plus que des études dans le domaine de l'aménagement et l'urbanisme, vous en avez déjà passé un certain nombre en décisions du Maire et nous ne sommes pas encore parvenus à obtenir quelconque document malgré nos demandes en Conseil sur ces études (des livrables ou quoi que ce soit), donc la transparence n'y est pas et n'en rajoutons pas dans les outils qui permettent de ne pas faire appel à la transparence comme le permet la commande publique.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL :

Juste une précision sur la transparence. Je précise que dans le fonctionnement de cette SPL, pour chaque mission préalablement à son démarrage, Citallia établira un devis qui est basé sur le cahier des charges transmis par la Ville. Ce devis fera l'objet d'échanges entre Citallia et la collectivité afin de dimensionner les coûts aux besoins de la mission. Donc, vous verrez au fur et à mesure qu'il y aura des commandes – s'il y a des commandes – passer les décisions en Conseil municipal, donc il n'y a pas plus transparent que ça. Il faut prendre Citallia comme une sorte de bureau d'études mais qui nous permet de passer directement par cette société afin de gagner du temps et il n'y aura pas de mise en concurrence.

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur MIQUEL :

Attendez, je termine, s'il vous plaît. Sur les études que nous envisageons peut-être de confier à cette SPL, vous savez que nous avons l'étude de l'aménagement de la place Michelet, nous avons l'aménagement du parc Charles-de-Gaulle, nous avons un projet de pôle éducatif. Donc voilà des sujets qui pourraient, qui pourront, peut-être, être confiés à Citallia.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur MIQUEL a répondu. Déjà, le principe du vote de ce soir ce n'est pas est-ce que l'on fait appel à Citallia, c'est est-ce que l'on pourrait faire appel et pour pouvoir faire appel, il faut entrer au capital. Donc l'objet de ce soir, c'est rentrer au capital de cette société publique locale, donc elle-même soumise aux règles que vous évoquez, donc qui ne les nie pas, au contraire, et bien sûr avec la transparence totale d'une société publique locale. Donc, ce soir, on se donne les moyens de faire appel ou pas à cet outil porté en l'occurrence par le Département des Yvelines et oui, vous avez raison : celui qui paye décide, donc quand nos financeurs nous donnent de l'argent, c'est parce qu'ils sont d'accord avec les projets que l'on porte.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Je suis désolée, j'ai aussi un commentaire à faire. Le même type de délibération est actuellement voté dans d'autres communes des Yvelines ; Buc, Poissy notamment. J'ai pu consulter en ligne le texte de délibération adopté par le Conseil municipal de Poissy la semaine dernière, le 20 mars 2023. La délibération adoptée par la Ville de Poissy donne explicitement le lien entre Citallia et la société d'économie mixte CITALLIOS, lien sur lequel nous avons interrogé Monsieur MIQUEL en commission la semaine dernière. Dans le cadre des réflexions sur les hautes politiques du logement, du renouvellement urbain, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont identifié un besoin important en matière de stratégie d'aménagement et de renouvellement urbain. La mise en œuvre de ces stratégies de manière coordonnée par les Départements, les établissements publics de coopération intercommunale... Ainsi, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont mis en place deux outils : l'un dédié à l'aménagement et l'autre aux études.

La société CITALLIOS, SEM d'aménagement du territoire, créée en 2016 à l'initiative de Pierre BEDIER qui l'a présidée de 2016 à 2020, est un aménageur urbain commun aux Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. La société CITALLIOS réalise de nombreuses opérations, notamment en matière d'aménagement et de renouvellement urbain. Une SPL interdépartementale d'études a donc été créée conjointement en mai 2021 par les Département des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Celle-ci permettait de rendre des prestations d'études intégrées sur cinq grandes thématiques : le développement urbain, l'innovation urbaine, les mobilités, les espaces naturels, les valorisations du patrimoine. L'activité de la SPL est donc complémentaire avec celle de la société CITALLIOS, l'outil interdépartemental des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Je tiens à rappeler qu'en février de 2022, la chambre régionale de la Cour des comptes a épinglé la gouvernance de l'aménageur CITALLIOS et en a pointé la situation financière dégradée et a contesté la possibilité pour l'établissement public interdépartemental Yvelines–Hauts-de-Seine d'être l'actionnaire de cette société d'économie mixte. En effet, pour la chambre régionale des comptes, les Départements n'ont pas de compétence en matière d'aménagement et ne devraient ainsi pas se retrouver en situation d'actionnaire majoritaire d'une SEM d'aménagement.

Pour en revenir à l'entrée de la Ville de Houilles au capital de la SPL Citallia : parce qu'elle est le lien avec la SEM CITALLIOS, parce qu'entrer dans cette SPL permettra à la Ville de passer des contrats avec celle-ci en dérogeant aux règles de la commande publique dans le cadre de futurs projets d'aménagement – pour Houilles, le grand projet d'aménagement attendu de longue date est celui de l'ex-ZAC Gare – parce que l'opposition ne pourra exercer aucun contrôle de ce qui y est décidé et voté, nous voterons contre l'entrée de la Ville au capital de la SPL Citallia. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND :

Excusez-moi mais vous ne répondez pas aux éléments de Madame DUPLA, du coup.

Monsieur le Maire :

Écoutez, Madame DUPLA exprimait plutôt un point de vue avec une opinion. De notre part, nous avons expliqué nos motivations et pourquoi on souhaitait adhérer à cette SPL. Je pense que chacun a pu exprimer son point de vue. Je n'ai pas noté de question particulière dans les propos de Madame DUPLA.

Monsieur BERTRAND :

Donc, moi, j'ai une question du coup.

Monsieur le Maire :

Mais je vous en prie.

Monsieur BERTRAND :

Cela ne vous gêne pas d'adhérer à une société comme ça qui a été épinglée par la Cour des comptes et qui, du coup... CITALLIOS, c'est...

Monsieur le Maire :

Je pense qu'il faudra que vous travailliez un petit peu le dossier sur le fond, c'est important.

Monsieur BERTRAND :

LOL. Comme si vous, vous ne vous trompez jamais dans les noms. C'est vrai. Vous êtes extraordinaire. C'est vrai, j'oubliais.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de poursuivre vos investigations et de faire votre opinion. Il n'y a pas de débat.

Monsieur BERTRAND :

Donc on botte en touche encore. Deux touches.

Monsieur le Maire :

Ce soir, on vote l'adhésion de la Ville à la SPL Citallia. C'est très simple.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Compte tenu des éléments que vient d'énoncer ma collègue Madame DUPLA sur la situation de la société CITALLIOS et sur le fait qu'elle a été épinglée par la cour régionale des comptes, je voulais savoir si les trois Adjointes que vous allez désigner pour représenter la Ville dans les instances de Citallia savent en toute connaissance de cause dans quoi ils mettent les pieds. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Madame BELALA et je pense que chacun est maître de son destin et conscient de ses engagements pour que cette Ville avance sur ces projets sur lesquels les Ovillois attendent des résultats.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Je veux rajouter que je suis aussi stupéfait de voir que les futurs grands projets de la Ville ne passeront pas par une commande publique mais directement et donc on ne saura pas ce que vous allez faire, comment. On sait avec qui : avec Monsieur BEDIER. Avec Monsieur BEDIER. Avec Monsieur BEDIER.

Monsieur le Maire :

Vous sous-entendez quoi, Monsieur GOUT ?

Monsieur GOUT :

Je dis avec Monsieur BEDIER.

Monsieur le Maire :

Allez jusqu'au bout de votre propos, s'il vous plaît. Allez-y.

Monsieur GOUT :

Cela vient de vous être dit.

Monsieur le Maire :

Non, je n'ai pas compris ce que vous vouliez dire. Avec Monsieur BEDIER. Pouvez-vous poursuivre votre propos ?

Monsieur GOUT :

Non, je dis avec Monsieur BEDIER.

Monsieur le Maire :

Et qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Monsieur GOUT :

Pour moi, c'est lourd de sens.

Monsieur le Maire :

Oui, bah, expliquez-nous ce sens.

Monsieur GOUT :

Bah non, c'est lourd de sens. À vous de décoder. Décoder. D'accord ?

Monsieur le Maire :

Nous décodons.

Monsieur GOUT :

Vous savez très bien que je ne peux pas le dire. Mais je pense que tout le monde a compris. Ce sera au Verbatim.

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas. Merci de votre intervention.

Monsieur GOUT :

C'est moi qui vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je voulais savoir concrètement comment cela va se passer si vous voulez confier une mission à Citallia et quelle information... Est-ce que le Conseil municipal sera informé du cahier des charges ? Est-ce qu'il sera destinataire des rapports ? Enfin, voilà, par comparaison avec le processus mieux connu de nous avec des décisions du Maire, etc.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL :

Je viens de le dire mais je vais le répéter, Monsieur HÉRAUD. J'ai dit que pour chaque mission, préalablement à son démarrage, Citallia établira un devis basé sur le cahier des charges transmis par la Ville, donc c'est la Ville qui fera le cahier des charges, qui sait ce qu'elle veut et qui passera la commande à Citallia. Ce devis d'ailleurs fera l'objet d'échanges entre Citallia et la collectivité afin de dimensionner les coûts aux besoins de la mission. Voilà.

Madame DUPLA :

Quelle est la place de l'opposition ?

Monsieur MIQUEL :

Comment ?

Madame DUPLA :

Quelle est la place de l'opposition sur ces projets ? On ne pourra faire aucun commentaire.

Monsieur MIQUEL :

Mais cela donnera lieu à ce que j'ai dit, à des décisions qui passeront en Conseil municipal. Elles seront présentées en Conseil municipal. À chaque fois. C'est une commande. C'est comme si on commandait à une AMO ou à un bureau d'études ; c'est exactement pareil. Simplement, c'est un bureau d'études ciblé pour lequel nous sommes actionnaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je crois que l'objet de la question qui vous est posée, mais vous avez répondu, c'est de dire que les décisions du Maire, on l'a constaté à plusieurs reprises, on les voit passer dans le Conseil après ; quand ce n'est pas deux ou trois mois après, c'est pas mal. Il nous arrive lors du Conseil municipal de questionner ces décisions, par exemple de demander les fameux cahiers des charges auxquels vous faites référence. A priori, c'est assez rare qu'on les reçoive si on ne fait pas au moins deux ou trois relances lors des Conseils suivants. Par exemple, il y a eu des demandes de cahiers des charges qui ont été faites au dernier Conseil municipal mais, pour le moment, nous ne les avons pas reçus.

Monsieur GOUT :

On touche le fond, là.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur GOUT de nous épargner vos interventions.

Monsieur GOUT :

Excusez-moi mais je suis très triste.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet parce que nous avons plusieurs votes liés à cette délibération ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Oui parce que du coup, j'ai compris que vous avez identifié déjà un certain nombre d'études. Vous avez cité des études portant sur le centre-ville, mais ce sont des études qui avaient déjà fait l'objet de décisions l'an dernier. Donc, du coup, est-ce que vous pouvez me faire un bilan un peu de ça ? Les études centre-ville et tout ça, c'étaient des études qui avaient déjà fait l'objet de décisions l'an passé. Elles ont été annulées ? Comment cela se passe, en fait ?

Monsieur le Maire :

Pareil, il faut travailler vos dossiers et comprendre comment la Ville depuis maintenant deux ans et demi travaille. Elle peut faire appel à un bureau d'études pour être une assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle apporte une étude de faisabilité. C'est en l'occurrence, en l'espèce, les études que nous avons lancées en transparence en demandant leur avis aux Ovillois, notamment sur le parc Charles-de-Gaulle et sur la place Michelet. Donc, on utilise un bureau d'études en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ensuite, on peut utiliser un bureau d'études pour être une assistance à maîtrise d'œuvre. C'est donc la maîtrise d'œuvre qui va ensuite réaliser, par exemple, le cahier des charges pour sélectionner des entreprises, pour faire les travaux. Vous avez, en fait, différentes phases dans l'aménagement et en l'occurrence, Citallia, peut assumer ces différentes fonctions ou d'études ou d'assistance d'AMO ou de maîtrise d'œuvre, donc elle peut aussi, comme n'importe quel bureau paysagiste, urbaniste, gérer pour vous via un mandat de travaux les travaux. Cela ne veut donc pas dire que ce n'est pas transparent, cela veut simplement dire que, eux, ils ont déjà tout ce qu'il faut pour aller plus vite ou tout simplement vous apporter de la main-d'œuvre supplémentaire que vous n'auriez pas forcément l'occasion de recruter de façon pérenne ou parce que vous n'avez pas immédiatement disponible. C'est tout aussi simple que cela. C'est une SPL, donc c'est aussi public, donc c'est transparent. Là-dessus, je pense que... Et ce n'est pas l'objet de ce soir. On ne sait pas encore si on fera appel à cette SPL. C'est un outil inédit développé en l'occurrence dans le Département des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour que les Villes puissent, en effet, avoir accès à de la compétence sécurisée pour mener leurs projets d'urbanisme et d'aménagement qui sont, encore fois, très attendus par nos habitants. Donc, c'est une spécificité. Ça existe ailleurs, des SPL, bien sûr. C'est un modèle qui existe ailleurs : on a aussi des sociétés mixtes d'aménagement, des établissements publics d'aménagement. On peut avoir plein de montages juridiques divers et variés. Là, en l'occurrence, c'est pour nous l'occasion, si besoin était – et cette décision, elle sera forcément rendue compte à vos soins parce que cela a été dit par Monsieur MIQUEL – c'est juste une possibilité de faire appel à cette SPL pour pouvoir se doter d'une capacité de travail supplémentaire de façon plus souple. Mais, elle aussi, bien sûr, cette SPL est soumise aux mêmes règles de marché public, de transparence, de rendre compte de l'argent public dépensé. Tout simplement. Donc, on peut l'utiliser comme une assistance à maîtrise d'ouvrage. On peut l'utiliser comme une maîtrise d'œuvre déléguée. On lui fait un mandat de travaux et après cela dépend de ce que vous avez envie ou pas de faire et d'utiliser. Il y a plein de façons de faire. Mais, en l'occurrence, c'est une société publique.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Je vous réexplique : on a un vote de principe sur cette délibération, donc vous pouvez vous prononcer, bien sûr, sur le fait que l'on décide d'acquérir les actions de capital de cette société publique pour rentrer au capital. Ça, c'est un premier vote. Ensuite, on va avoir plusieurs votes qui vont en découler et je vous propose après la méthodologie, une fois, que l'on aura fait le premier vote, c'est-à-dire que l'on aura la possibilité de faire ou à bulletin secret ou à main levée pour désigner les membres qui ont été cités par Monsieur MIQUEL dans les organes de direction de la SPL.

Donc premier vote, c'est le principe d'entrer au capital de la SPL. Sur ce premier vote, qui s'abstient ? Sur ce premier vote, qui s'abstient ? Qui est contre ? Le groupe ACES, le groupe ID Commune, Monsieur HÉRAUD. Adopté à la majorité.

Maintenant, on passe au deuxième vote pour désigner les membres dans les différents organes que j'ai précités, qui ont été précités par Monsieur MIQUEL. Je vous demande si vous acceptez le vote à main levée. Cela vous va, le vote à main levée ? Pas d'opposition sur le principe du vote à main levée ? Ensuite, on va pouvoir... Pardon. Oui, Monsieur BERTRAND.

Monsieur BERTRAND :

Juste préciser que notre groupe ID Commune ne participera pas au vote puisqu'on a voté contre l'adhésion à cette société locale.

Monsieur le Maire :

A chaque vote, vous pouvez vous abstenir, donc ne pas participer au vote. Il n'y a pas de souci.

Monsieur BERTRAND :

On ne participera pas au vote. Ce n'est pas pareil que de s'abstenir. Vous aussi, il faut que vous travailliez vos dossiers : s'abstenir et ne pas participer au vote, c'est différent.

Monsieur GOUT :

Oh la violence !

Monsieur le Maire :

J'appelle ça un synonyme, mais bon.

Monsieur BERTRAND :

Ah non ! Bah, vous regarderez dans le Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire :

Donc si vous ne prenez... Alors, ça veut dire, ne pas s'abstenir, vous ne prenez pas part au vote. C'est encore différent. Ce n'est pas la même chose que l'abstention.

Monsieur GOUT :

C'est ce qu'il a dit.

Monsieur le Maire :

Donc, vous ne prenez pas part au vote. On est bien d'accord ? Pour ce deuxième vote qui désigne les membres dans les organes de direction, vous ne prenez pas part au vote, le groupe ID Commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Bah exactement pour les mêmes raisons et pour toutes les réserves que l'on a émises – et je remets en garde les trois personnes de la commune qui vont siéger dans ces instances – on ne prend pas part au vote, évidemment. Merci.

Monsieur le Maire :

Donc pour ce deuxième vote qui a pour objet la désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration pour lequel les groupes ACES et ID Commune ne prennent pas part au vote, la liste Houilles la ville que j'aime propose la candidature de Monsieur Christophe HAUDRECHY. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Donc si tout le monde et tous ceux qui prennent part au vote sont d'accord pour un vote à main levée, du coup : qui s'abstient ? Une abstention de Monsieur HÉRAUD. Qui vote pour le candidat Houilles la ville que j'aime ? La majorité qui s'exprime. Merci pour votre vote.

Troisième vote : c'est la désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire. Je note toujours donc une non-participation au vote du groupe ACES et du groupe ID Commune. La liste Houilles la ville que j'aime propose la candidature de Pierre MIQUEL. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Je note que ceux qui participent au vote acceptent un vote à main levée majoritairement. Donc, je propose : qui s'abstient ? Monsieur HÉRAUD. Qui vote pour le candidat Houilles la ville que j'aime ? La majorité. Merci pour lui.

Le quatrième vote a pour objet la désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil stratégique. Donc je note toujours une non-participation au vote du groupe ACES et du groupe ID Commune. La liste Houilles la ville que j'aime propose la candidature de Monsieur Clément BATTISTINI. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Je note que tous les participants au vote sont pour un vote à main levée, ne s'y opposent pas. Je vous propose donc de voter. Qui s'abstient ? Monsieur HÉRAUD. Adopté à la majorité. Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.2121-21,

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L210-2, L225-1 et suivants, L228-23 et L228-24,

Vu les statuts de la Société Publique Locale Citallia dans leur version approuvée par délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 8 juillet 2022 et du Conseil départemental des Yvelines du 24 juin 2022,

Vu la lettre de la Ville de Houilles en date du 9 décembre 2022 manifestant son intérêt pour adhérer à la Société Publique Locale Citallia et acquérir à cette fin 500 actions pour un prix global de 5.000 Euros,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 février 2023 et du Conseil départemental des Yvelines du 17 février 2023 portant approbation de la cession des actions de la SPL Citallia,

Vu les projets de contrats de cession des actions de la SPL Citallia aujourd'hui détenues respectivement par le Département des Hauts-de-Seine et par le Département des Yvelines, annexés à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de la Ville de Houilles d'entrer au capital de la Société Publique Locale Citallia, afin de mobiliser les services et l'expertise de celle-ci dans la réalisation des projets d'urbanisme et d'espaces publics portés par la Ville,

Considérant que cette entrée au capital permet à la Ville de Houilles d'être représentée au sein :

- Du Conseil d'Administration de la SPL Citallia,
- De l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de la SPL Citallia,
- Du Conseil stratégique de la SPL Citallia

Considérant que, après appel à candidatures, le groupe Houilles la Ville que J'aime propose les candidatures suivantes :

- M. Christophe HAUDRECHY : représentant au sein du Conseil d'Administration,
- M. Pierre MIQUEL : représentant au sein De l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire,
- M. Clément BATTISTINI : représentant au sein du Conseil stratégique,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (27 voix pour du groupe Houilles la Ville que J'aime, 11 voix contre dont 7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HÉRAUD),

Article 1^{er} : **DÉCIDE** l'acquisition par la Ville de Houilles des actions dans le capital de la Société Publique Locale Citallia correspondant à 500 actions d'une valeur nominale de 10 euros, pour un montant total de 5.000 euros.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de cession des actions des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, avec toutes leurs annexes, aux conditions prévues par les délibérations des assemblées départementales du 17 février 2023, et à signer tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire et du Conseil stratégique de la SPL Citallia.

Article 4 : **PROCLAME**, pour l'élection du représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration, les résultats suivants :

- Nombre de présents ou de représentés : **38**
- Ne prennent pas part au vote : **10** (7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe *Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire*)
- Nombre de votants : **28**
- Nombre d'abstentions : **1** (M. HÉRAUD)
- Nombre de suffrages exprimés : **27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1**
- Voix obtenues par M. Christophe HAUDRECHY : **27**

Article 5 : **DÉCLARE M. Christophe HAUDRECHY** représentant de la Ville de Houilles au Conseil d'Administration de la SPL Citallia.

Article 6 : **PROCLAME**, pour l'élection du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, les résultats suivants :

- Nombre de présents ou de représentés : **38**
- Ne prennent pas part au vote : **10** (7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe *Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire*)
- Nombre de votants : **28**
- Nombre d'abstentions : **1** (M. HÉRAUD)
- Nombre de suffrages exprimés : **27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1**
- Voix obtenues par M. Pierre MIQUEL : **27**

Article 7 : **DÉCLARE M. Pierre MIQUEL** représentant de la Ville de Houilles à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de la SPL Citallia.

Article 8 : **PROCLAME**, pour l'élection du représentant de la Ville au sein du Conseil stratégique, les résultats suivants :

- Nombre de présents ou de représentés : **38**
- Ne prennent pas part au vote : **10** (7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe *Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire*)
- Nombre de votants : **28**
- Nombre d'abstentions : **1** (M. HÉRAUD)
- Nombre de suffrages exprimés : **27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1**
- Voix obtenues par M. Clément BATTISTINI : **27**

Article 9 : **DÉCLARE M. Clément BATTISTINI** représentant de la Ville de Houilles au Conseil stratégique de la SPL Citallia.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET, Adjointe déléguée à la voirie et patrimoine communal :

La Ville de Houilles s'est engagée à conforter la place de la nature en ville, et souhaite poursuivre la végétalisation du territoire en s'appuyant sur une démarche participative avec la mise en place du dispositif « permis de végétaliser ».

Cette démarche a pour but de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, de les amener à contribuer à son amélioration ainsi qu'à le respecter en encourageant le développement de la végétalisation du domaine public de la commune par leurs soins.

En renforçant la place du végétal, ce dispositif permettra à la Commune d'améliorer la qualité paysagère de la Ville, d'impliquer la population à l'amélioration et au respect de son cadre de vie ainsi qu'à créer des espaces favorisant le lien social.

Ainsi, sur le domaine public, il s'agit de permettre aux habitants de s'approprier l'espace public la plupart du temps à proximité de leur domicile pour le végétaliser dans un cadre juridique et technique fixé par la Ville.

Le permis de végétaliser est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui peut être délivrée à toute personne morale de droit public, de droit privé ou personne privée. Elle est précaire et révocable à tout moment. Le titulaire du permis s'engage à mettre en place un dispositif de végétalisation sur l'espace public et à en assurer lui-même l'entretien. Une charte, annexée à la délibération, a été rédigée pour définir : les modalités d'obtention du permis de végétaliser, les conditions d'octroi, les obligations afférentes au destinataire du permis et la durée d'autorisation. Après autorisation d'occupation du domaine public, les riverains pourront alors planter des végétaux qui figureront sur une liste, fournie par les services municipaux, recensant des essences ciblées en fonction de l'exposition et de l'usage.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de mettre en place le dispositif de « Permis de végétaliser » l'espace public de la Commune.

Monsieur le Maire :

Merci de votre exposé. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/028 – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Mise en place du permis de végétaliser l'espace public

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à L.2121-25,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.2125-1,

Considérant que la Ville s'est engagée à mettre en œuvre des actions en matière de développement durable de préservation de la biodiversité et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Ville est engagée dans une démarche de valorisation de la nature en ville à travers différentes initiatives : végétalisation des cimetières et des pieds d'arbres,

Considérant la volonté de diversifier les innovations en matière de transition écologique et de favoriser le développement de la nature en ville et le lien social,

Considérant le souhait de la Commune de valoriser, encourager et accompagner les initiatives citoyennes de végétalisation sur l'espace public via la mise en place d'un permis de végétaliser,

Considérant que la charte ci-annexée définit les conditions d'obtention du permis de végétaliser, les obligations afférentes au destinataire du permis et la durée d'autorisation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la création du permis de végétaliser l'espace public de la Commune de Houilles.

Article 2 : **APPROUVE** la charte ci-annexée définissant les conditions de mise en place du permis de végétaliser, ses conditions d'obtention et sa durée.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents.

III- Communication des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

Monsieur le Maire :

Nous avons épuisé notre ordre du jour, si je ne m'abuse. On a les relevés de décisions prises entre le 28 février et le 13 mars 2023. Est-ce que vous avez des observations ? Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous avez des décisions sur les décisions ? Je vous en prie, c'est maintenant ou jamais.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Sur le point 23-022, décision du 28 février 2023, sur l'informatique et la signature d'un bon de commande avec la société SNS SÉCURITY : pourriez-vous nous donner des précisions quant à cette décision et plus particulièrement expliquer ce qu'est une solution de maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseau ? Je vous rappelle que la Ville a déjà souscrit un contrat de service avec la société SECURIVIEW à compter du 1^{er} mars 2022, également pour une durée de trois ans pour un montant de 14 000 € et au regard des prestations proposées, j'ai quand même le sentiment qu'il existe un doublon.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur CADIOU ? On peut les noter.

Monsieur CADIOU :

C'est tout pour moi.

Monsieur le Maire :

Il s'agit de la solution firewall, donc ce qui va empêcher littéralement la contamination de nos serveurs par des attaques malveillantes ou cyberattaques. C'est la société SNS qui fait ces firewalls de la marque – peut-être que vous connaissez en homme de l'art que vous êtes – firewall 200F de la marque Fortinet et donc c'est la société SNS qui nous les fournit et avec une maintenance sur trois ans. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

J'aimerais juste avoir une précision parce que la prestation embarquée il y a un an, SECURIVIEW, qui fait le même type de prestation, on avait un engagement également pour trois ans à ce sujet-là.

Monsieur le Maire :

On a mis fin à la prestation précédente qui était assurée par le contrat Accenture parce qu'on considérait que c'était plus avantageux de passer par...

Monsieur CADIOU :

Non, non, cela n'a rien à voir. C'était bien SECURIVIEW qui fait partie du groupe Linkbynet.

Monsieur le Maire :

Bon, dans ce cas-là, on reviendra. Mais en ce qui concerne ce contrat-là, ça correspond précisément au firewall dont nous avons besoin et le contrat précédent se terminait au 31 mars.

Monsieur CADIOU :

Je ne vous demande pas une réponse tout de suite mais au moins si je pouvais avoir une réponse. Prenez le point et répondez-moi, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire :

Rappelez-moi, du coup, l'information que vous souhaitez.

Monsieur CADIOU :

C'est la décision 23-022 du 28 février.

Monsieur le Maire :

Ça, c'est bon.

Monsieur CADIOU :

Au regard de la décision 22-058 du 14 février 2022.

Monsieur le Maire :

D'accord. C'est noté.

Monsieur CADIOU :

Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. J'ai une question sur je vais dire la décision 23-015 mais je ne vais pas citer toutes les autres ; il y en a à peu près une dizaine qui sont pareilles. Ce sont des avenants au marché de fournitures. Il est précisé que c'est « *dans l'optique de pérenniser la revalorisation temporaire des prix du marché à la suite de plusieurs facteurs conjoncturels.* ». Je crois comprendre, si je lis bien ça, que le facteur conjoncturel est pérennisé, les prix à la hausse sont conservés, enregistrés dans les marchés. Vous nous proposez ça pour un peu plus d'une dizaine de lots ou de marchés, donc j'aimerais avoir l'information du surcoût complet qui est acté par ces pérennisations de nouveaux tarifs conjoncturels.

Également une question sur le point 23-028 : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation de l'école maternelle Allende. Donc, très bien, cette demande de subvention. Il est écrit que vous souhaitez solliciter une subvention à hauteur de, je lis, 688 399,30 €, soit 32,35 % du coût prévisionnel du projet. La précision des chiffres nous laisse à penser qu'une étude ou des offres très précises ont été reçues, donc est-ce que l'on pourrait être informé ? Premièrement. Deuxièmement, vous nous avez fait voter une autorisation – c'était dans le cadre du contrat départemental, je crois – pour un projet que vous aviez chiffré à 2,5 millions. Si 688 000 et quelques représentent 32 % du projet, c'est plutôt un projet à 2 100 000. Donc, quel est finalement le montant du projet ? Est-ce que c'est revu à la baisse ? Est-ce que le marché est favorable ? Qu'est-ce qui justifie ces chiffres exceptionnellement plus favorables que les budgets ? C'est rarement le genre de bonne surprise que l'on a dans les travaux, donc... Voilà pour ce point.

Également une question sur le point 23-027 : c'est la modification de la régie d'avances du cabinet. J'aimerais savoir de quoi il est question, en fait. De quoi il s'agit. Vous dites modifier la régie d'avances du cabinet pour autoriser les dépenses de type cadeaux (retraités, médaillés, naissances), dépenses alimentaires, petites fournitures, titres de transport, frais de stationnement, etc. Donc de quoi s'agit-il ?

Question sur le point 23-037 : signature d'une police d'abonnement pour le raccordement de la future crèche modulaire au réseau de chaleur du SITRU. Très bonne chose. Nous y souscrivons. Il y en a pour 53 600 € hors taxes. En quoi est-ce que ça consiste ? Le sens de la question, c'est qu'il y a eu

de lourds travaux il y a trois ou quatre ans. Cela avait traversé tout le parc, cela avait duré très longtemps puisque nous avons justement demandé au SITRU de prédisposer tous les équipements actuels et futurs. D'ailleurs, on leur avait demandé d'aller jusqu'à l'extrémité du parc pour que la future ZAC Gare, si un jour elle débouche, soit raccordable. Donc en quoi est-ce que ça consiste dans la mesure où normalement les gros travaux sur le réseau de chaleur qui ont traversé le parc il y a trois à quatre ans étaient censés desservir la zone, y compris au niveau de la crèche Charles-de-Gaulle ?

Et puis ma dernière question, elle est sur votre point IV. Vous avez toute une liste que vous avez appelée relevé des décisions non formalisées prises par le Maire. C'est apparu, je crois, au précédent conseil. Là, il y en a encore plus cette fois-ci. Pourquoi des décisions non formalisées ? En quoi ça consiste ? Quelle est la différence ? Je vois que ça augmente de conseil en conseil. Est-ce que cela va remplacer progressivement les décisions sur lesquelles on avait un petit peu plus d'informations ou pas ? Voilà pour mes questions. Merci.

Monsieur le Maire :

Je commence par la fin. Donc ça veut dire, en fait, que l'on rend compte des dépenses mais on n'oblige pas le service à fabriquer la décision au sens juridique, avec tout le formalisme qui, du coup, alourdit les processus de travail. Donc, on vous rend compte en transparence sur les décisions d'un point de vue administratif et les dépenses engagées et vous pouvez poser vos questions mais on n'oblige pas le service à rédiger la décision du Maire avec le format juridique. Voilà, c'est pour faciliter le travail au quotidien. Il y a des seuils légaux, bien sûr.

Monsieur LECLERC :

Donc, il n'y a pas d'acte qui autorise les dépenses vis-à-vis du trésorier-payeur ?

Monsieur le Maire :

Il y a un seuil légal, Monsieur LECLERC, qui nous autorise à ne pas faire cette décision du Maire en dessous de 25 000 €. Réseau de chaleur SITRU, je me renseigne pour être plus précis mais pour moi, ce sont les frais de raccordement et de création de sous-stations, mais on reprend le point pour être plus précis.

Monsieur LECLERC :

Donc il y a le réseau mais il y a probablement un supplément à faire pour se raccorder...

Monsieur le Maire :

Ah bah, oui, il y a toujours une sous-station...

Monsieur LECLERC :

(...) Le dernier maillon.

Monsieur LECLERC :

Toujours une sous-station et des frais de raccordement inévitables mais néanmoins je prends le point pour être précis sur la réponse la prochaine fois. Sur le cabinet, en fait, c'est de pouvoir acheter avec une carte bancaire. La régie du cabinet a toujours existé mais on ne pouvait pas utiliser de carte bancaire pour un achat en ligne. Donc si vous aviez besoin d'acheter quelque chose sur un site internet, vous n'aviez pas le droit d'utiliser la carte bancaire, il fallait utiliser une ; je sais plus quelle régie en avait une, peut-être l'informatique. Voilà. C'est simplement ça.

Monsieur BATTISTINI, je crois, doit vous répondre sur le montant des travaux Allende.

Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir Monsieur LECLERC. Sur la subvention demandée dans le cadre de la DSIL fonds vert de plus de 600 000 €, je vérifierai ce que je vous dis mais je pense que c'est ça : la somme qui peut paraître précise, en fait, quand elle est cumulée à la somme déjà fléchée du Département, elle nous permet dans l'hypothèse basse de prix d'atteindre 80 % de subventions, donc le taux maximal, en fait.

Ensuite si jamais le prix est à 2,5 millions, donc plus la tranche haute du prix, on tomberait, si jamais on a cette subvention de 686 000 €, à une part de subvention sur le projet de 66 %. Donc, en fait, on a demandé 686 000 qui s'additionnent à ce qui est déjà fléché du Département et ce qui nous fera varier la part de subvention entre 80 et 66 % en fonction du prix du projet. Si à la fin, le projet nous a coûté 2 millions, on sera tranche haute ou 2,1 millions – je ne sais pas comment ils ont fait le calcul. Vous faites la règle de trois avec ce qui a été demandé, vous retrouverez le prix bas du projet ; vous aurez 80 % de subvention sur ce projet-là. Si c'est la tranche haute, au final, qui est le « juste » prix dans un an, on descendra à 66 % de subvention. C'est pour ne pas dépasser ce taux-là, en fait. Je pense que c'est pour ça qu'on a demandé ce montant-là précis qui est une règle de trois mais je me renseigne. Si ce n'est pas le cas, je vous le dis.

Monsieur LECLERC :

Excusez-moi mais ce n'était pas ça ma question. C'est en fait parce que c'est écrit soit 32 % du coût du projet, donc cela veut dire que vous connaissez le coût du projet. Parce que vous avez mis un montant très précis. Vous avez mis un pourcentage, cela veut dire que, par définition, vous connaissez le coût du projet et qu'il fait 2,1 et pas 2,5 millions.

Monsieur le Maire :

C'est indiqué « coût prévisionnel ».

Monsieur BATTISTINI :

Et du coup, je pense que 2,1 millions, c'est la tranche basse qui nous fait arriver à 80 %. Si vous additionnez ce montant de subvention au montant fléché par le Département, vous le divisez par le coût prévisionnel qui est écrit, vous arrivez à 80 %. Si le coût du projet est plus cher, on descendra et on sera à 66 %. J'ai ce rapport en tête de subvention sur Allende compris entre 66 et 80 %. Je pense que c'est la limite sur laquelle on pouvait s'entendre.

Monsieur LECLERC :

Non mais je comprends l'aléa mais cela laisse à penser que le coût prévisionnel du projet n'est pas celui qui était au contrat du Département. C'est plutôt ça ma question.

Monsieur BATTISTINI :

L'aide départementale n'est pas un pourcentage, c'est un montant. Donc, le coût, soit de 2,1 ou de 2,4 millions, par exemple, n'a pas d'impact sur l'aide départementale.

Monsieur le Maire :

Je crois qu'il restait une question 23-015 sur les avenants sur la restauration.

Madame SIMONIN :

Effectivement. Le terme pérennisation, en fait, c'est pour dire qu'on recommence pour 6 mois de plus. C'était déjà sur 6 mois et là on recommence sur 6 mois de plus. Effectivement, le terme n'est pas très bien utilisé. En termes de hausse, je n'ai pas les chiffres exacts. Ce que je peux vous dire, c'est que l'épicerie et les produits laitiers n'ont pas de nouvelles hausses ; c'est le maintien des hausses qu'on a déjà observées il y a 6 mois. Et sur les viandes, c'est une petite revalorisation. Voilà. Il faudrait que je demande aux services plus de précisions pour pouvoir vous les transmettre, mais là, ce soir, je n'ai pas plus de précisions. Mais c'est bien pour 6 mois.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. Au 23-030, concernant l'avenant avec la société SARL autocar James, on va revaloriser le marché existant. Vous pouvez me confirmer que c'est bien la revalorisation temporaire pour la navette existante entre la Main-de-Fer et Detraves le temps de changer de prestataire ?

Après, moi, j'ai une question orale tout à l'heure sur la crèche Charles-de-Gaulle et les surcoûts que l'on voit passer dans les relevés de décisions, donc je ne vais peut-être pas entrer en détail sur la 23-036 et la 23-037. C'est le raccordement au réseau de chauffage urbain du SITRU. Je profite juste de ces questions sur le parc de-Gaulle pour vous poser une question sur un abattage d'un arbre ou de plusieurs arbres qui aurait eu lieu ces derniers jours alors qu'on avait dit qu'on arrêterait d'abattre des arbres.

Sur les décisions non formalisées, j'ai bien compris que l'idée, c'était de ne pas faire travailler les services si ce n'est pas indispensable mais quelle évolution réglementaire le permet ? Parce que la plupart de ces types de décisions, on les voyait passer encore jusqu'à fin 2022. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Sur les autocars, peut-être Madame SIMONIN mais...

Madame SIMONIN :

Les cars James, c'est effectivement pour la navette Detraves et ils servent aussi pour les trajets jusqu'à la piscine pour les écoles les plus éloignées.

Monsieur le Maire :

Pour l'arbre, a priori, on confirme bien l'abattage d'un arbre nécessaire au passage des réseaux pour alimenter la crèche. Il faudra bien sûr qu'on compense par en planter encore plus. Et il y avait une question, je crois... Non, c'est tout.

Madame BELALA :

Non, il y avait une question sur la non-formalisation des décisions. Est-ce que c'est une évolution réglementaire qui le permet ?

Monsieur le Maire :

J'ai répondu à Monsieur LECLERC. En effet, on a la possibilité en dessous de 25 000 € de ne pas formaliser de décision du Maire.

Madame BELALA :

Mais depuis quand ? C'est récent, donc.

Monsieur le Maire :

Non, c'est à la disposition des Villes.

Madame BELALA :

Parce que jusqu'à présent, on le faisait toujours. C'est tout. Voilà.

Monsieur le Maire :

Bien sûr. On peut choisir ou pas de le faire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je voulais m'associer à la question de Monsieur LECLERC sur les hausses de prix à la restauration scolaire. Je serais intéressé par avoir les réponses et j'y adjoints les décisions du Maire 23-031, 32 et 33 qui portent sur le même sujet et qui n'ont pas été citées tout à l'heure.

Autre chose : j'ai vu qu'il y avait une décision 23-036 qui visait à équiper la nouvelle crèche Charles-de-Gaulle. Vous avez annoncé un budget d'investissement pour cette crèche. Je voulais savoir s'il incluait l'intégralité des équipements à l'intérieur ou est-ce que c'était un budget pour la construction du bâtiment ? Auquel cas, quel était le budget supplémentaire pour équiper la crèche et au final quel est le budget total ? Merci.

Monsieur le Maire :

Peut-être sur les avenants, je ne sais pas s'il y a un complément de réponse ou on prend la question et on vous apporte des éléments. Madame SIMONIN ?

Madame SIMONIN :

Ah oui, oui, j'ai noté.

Monsieur le Maire :

Donc on prend votre question. On n'a pas les éléments ce soir et on pense à vous les apporter. Et sur le budget crèche Charles-de-Gaulle, Monsieur BATTISTINI.

Monsieur BATTISTINI :

Oui, du coup, je regarde dès demain la répartition exacte des différents coûts, notamment de ce que l'on met à l'intérieur de la crèche et je vous propose de vous envoyer un petit mail, Monsieur HÉRAUD, avec le détail et notamment le coût total.

Monsieur le Maire :

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres observations, de passer aux questions orales. On a... Oui, Monsieur CADIOU, pardon.

Monsieur CADIOU :

Je voudrais rebondir sur la réponse que vous avez apportée à Monsieur LECLERC sur les décisions non formalisées. Ça se concrétise comment ? C'est-à-dire qu'en fait, c'est juste un acte de paiement quand il y a une somme ou il y a réellement, il existe quand même une convention, quand il y a une convention à passer, entre X et Y, entre la Ville et la personne ?

Monsieur le Maire :

Dès l'instant où il y a une convention de toute façon, c'est le Conseil municipal qui va être compétent. Moi, je vous dis si on passe une commande qui est inférieure à un certain seuil, on n'est pas obligé de formaliser, on ne demande pas forcément aux services de formaliser une décision du Maire. En revanche, on vous en rend compte à l'instar du tableau qui vous est envoyé.

Monsieur CADIOU :

D'accord mais concrètement, je prends l'exemple du personnel de la piscine municipale qui doit payer un droit d'usage et de mise à disposition de lignes à la piscine à hauteur de 55 €, cela veut dire qu'il y a toujours la convention ou pas signée entre la Ville et les agents ?

Monsieur le Maire :

Donc, en fait, ça se fait dans le cadre d'une convention préexistante qui, elle, a été validée. Donc, certainement, cette décision-là, cette décision d'un point de vue technique et de paiement a derrière un cadre juridique qui doit ressortir sur une convention validée en Conseil municipal.

Monsieur CADIOU :

D'accord, il y a toujours une convention.

Monsieur le Maire :

Bien sûr. Oui, oui.

Monsieur CADIOU :

Ça paraît neutre, ces 55 €. Je l'avais mis en place. À l'époque, c'était 50 € ; il y a eu l'inflation entre-temps. Mais au-delà de ça, cela donnait un cadre précis de l'utilisation qui était faite de cette mise à disposition par les agents de la piscine où dans lequel on cadrerait le nombre de lignes utilisées, on

cadrait le nombre d'enfants qui peuvent être effectivement alignés dans cette ligne d'eau et on cadrait également un montant de prestation. Et on indiquait également les formes d'usage qu'il fallait utiliser : soit le chèque, soit le virement ou ainsi de suite. Toujours est-il que ces précisions-là sous forme d'une convention avaient, dans ces détails que je viens de vous donner, beaucoup plus d'importance que les 55 €.

Monsieur le Maire :

La convention est toujours opérationnelle.

Monsieur CADIOU :

OK.

Monsieur le Maire :

C'est juste que, là, c'est la décision purement économique qui a été prise.

Monsieur CADIOU :

Par contre, vous en conviendrez, on ne la voit pas.

Monsieur le Maire :

Vous nous la demandez, on vous la donnera.

Monsieur CADIOU :

Oui. OK.

Monsieur le Maire :

Est-ce que c'est bon pour vous ? Je vous propose de passer aux questions orales.

IV- QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire :

On a plusieurs questions orales.

1- Question orale de Monsieur Romain BERTRAND, Groupe ID Commune : future maison médicale

Vous m'excuserez, je la lis sur mon portable. Monsieur le Maire, nous demeurons désespérément sans information sur vos avancées tant sur la future maison médicale que sur les solutions temporaires évoquées lors d'un Conseil précédent. L'inquiétude grandit tant chez les Ovillois que chez les professionnels de santé dont certains qui vous ont sollicité risquent, pour rappel, de devoir s'installer sur une autre commune si aucune solution temporaire n'est rapidement avancée et garantie. Pour mémoire, la convention entre Hauts-de-Seine habitat, bailleur social du futur immeuble qui va accueillir la maison médicale, et la Ville indique une livraison pas avant mai 2025.

C'est dans ce cadre d'urgence que nous souhaitons à nouveau contribuer en proposant une maison médicale temporaire. Au sein de notre patrimoine municipal, le bâtiment situé 1 rue Mattéoti, à côté de l'école Detraves, est vide à ce jour et semblerait pouvoir s'y prêter. Un seul appartement y est occupé par la gardienne de l'école. Il y a, je crois, une dizaine d'appartements aujourd'hui vides transformables et adaptables. J'ai demandé à Madame COLLET ce qui était envisagé pour ce bâtiment. Il n'y a pas de projet actuellement, simplement une hypothèse de vente à un bailleur social, vente qui pourrait probablement attendre la concrétisation de la maison médicale. Il faudrait bien entendu y prévoir des travaux de mise aux normes ainsi qu'un ascenseur mais vu l'urgence médicale et la nécessité de ne pas perdre de médecin, cette dépense serait plus en adéquation avec les besoins des Ovillois que les nombreuses dépenses d'études de l'an dernier qui ne se sont pas

concrétisées par un investissement. Il est vrai que ce bâtiment est un peu éloigné du centre-ville. C'est hélas le cas des maisons médicales récemment ouvertes dans notre ville et alentour et finalement préférable à la perte irréversible de médecins. Monsieur le Maire, quelle suite pouvez-vous donner à cette proposition et plus largement quelles nouvelles pouvez-vous nous donner de vos études de solutions temporaires ? Je vous remercie.

Réponse de Madame PRIM, Adjointe déléguée santé, handicap et solidarités :

Bonsoir Monsieur BERTRAND. Concernant la maison médicale et comme évoqué dans cette assemblée par le passé, le calendrier ne connaît aucune modification majeure. La livraison de la maison médicale est programmée pour 2025. Pour votre parfaite information, un délai supplémentaire a été accordé aux projets finalistes afin de leur permettre un ajustement de leurs offres compte tenu de la hausse des coûts de construction. Le choix du projet retenu se fera dans le courant du mois d'avril.

Le bâtiment de la rue Mattéoti auquel vous faites référence semble peu adapté à recevoir des professionnels de santé, si ce n'est au prix de longs et lourds travaux de réhabilitation, d'isolation, de mise aux normes d'accessibilité et d'accueil du public et de l'adaptation des locaux existants en adéquation avec l'activité des professionnels de santé. Par ailleurs, certains professionnels de santé avec qui j'ai pu échanger m'ont fait part de leur souhait de ne pas quitter le centre-ville. Une réflexion est actuellement menée pour savoir s'il convient d'orienter les logements de ce bâtiment vers le parc social. À ce jour, plus d'une dizaine de locaux susceptibles d'accueillir des professionnels de santé ont été identifiés sur la ville aussi bien à la location qu'à la vente. Parmi ces opportunités, un local de très grande surface pouvant accueillir de nombreux professionnels de santé a été repéré. Le bailleur de ce bien serait prêt à prendre à sa charge une partie des aménagements pour une mise en accessibilité du bâtiment. Les professionnels de santé avec qui j'ai pu échanger ces dernières semaines ainsi que la présidente de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) et l'URPS ont tous été informés de ces offres et ont eu communication des nombreux éléments nécessaires à la réflexion. Par ailleurs, la Mairie va prochainement entreprendre des travaux de réhabilitation dans un local situé en centre-ville et en capacité d'accueillir quatre médecins. Les travaux se termineront fin d'été-début d'automne 2023. Ce local a été proposé à quatre médecins de la ville ayant exprimé des velléités de quitter notre commune.

2- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : plan local d'urbanisme

Bonsoir. Concernant le plan local d'urbanisme, pourriez-vous nous confirmer les prochaines étapes et l'état prévisionnel de la révision du PLU ? Quelles études relatives au PLU sont en cours de réalisation et quand seront-elles disponibles ? Comment envisagez-vous d'intégrer dans le PLU le futur PCAET (Plan climat air énergie territorial) qui est en cours de finalisation ?

Réponse de Monsieur MIQUEL, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat :

Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez notre majorité a, dès son arrivée, engagé une révision générale du PLU pour mettre fin à l'urbanisme anarchique des dernières années. Une stratégie nouvelle a d'ailleurs permis de ne délivrer aucun permis de construire en 2022 pour du collectif. Cette stratégie doit désormais être transcrite dans les documents d'urbanisme. Il s'agit d'un travail de longue haleine mais qui encadre le visage urbain de Houilles pour une décennie. L'élaboration du dispositif réglementaire (orientations d'aménagement et de programmation dites OAP, règlement écrit, zonage) a démarré et nous en sommes aujourd'hui à la conception de ces OAP thématiques et sectorielles. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- zonage-règlement : septembre 2023 ;
- concertation sur le dispositif réglementaire : octobre 2023 ;
- finalisation et arrêt du projet de PLU : novembre 2023 ;
- enquête publique : mars-avril 2024 ;
- approbation : juin-juillet 2024.

Pour ce qui est des principales études liées à l'élaboration du PLU, sont en cours :

1. étude de définition d'une stratégie en matière d'habitat (achèvement prévisionnel en octobre 2023) ;
2. étude urbaine et de programmation sur le secteur de la gare (achèvement prévisionnel en octobre 2023) ;
3. étude commerce dont l'achèvement prévisionnel est pour avril 2023.

Enfin, le calendrier du PLU s'accorde bien avec celui du PCAET (Plan climat air énergie territorial) puisque ce dernier est élaboré en parallèle du PLU et devrait être approuvé en mai prochain. Le projet de PADD du PLU débattu en Conseil municipal le 13 décembre dernier est compatible avec les objectifs et le programme d'action du PCAET pour ce qui relève du PLU, à savoir le développement des espaces végétalisés en ville, la volonté de désimperméabilisation des sols, la renaturation des espaces publics, le développement de la gestion écologique des espaces verts, le développement des modes de déplacement actifs, le renforcement de l'usage des transports en commun notamment par le réaménagement du pôle Gare, le développement des énergies renouvelables et du réseau de chaleur. En cohérence avec le PADD, les OAP et le règlement permettront la mise en œuvre de ces objectifs. Je vous remercie.

3- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : réfection de la façade du conservateur municipal

Pourriez-vous nous rappeler depuis quand la façade du conservatoire municipal fait l'objet d'un balisage de sécurité ? Quelle est la nature des désordres constatés ? Pouvez-vous nous indiquer quand les travaux de remise en état seront réalisés et pour quel coût ?

Réponse de Madame COLLET, Adjointe déléguée à la voirie et patrimoine communal :

Cette façade fait l'objet d'un balisage depuis l'été 2022. Cet équipement a été livré en 2013 et connaît un certain nombre de désordres. Je vais vous faire la liste : les vis ne serrent plus le bardage, la structure de bois pour l'isolation est atteinte de pourriture cubique qui est en fait une pourriture du bois, les vis ne tiennent plus dans le bois, la laine de roche, donc un isolant, est posée en plaques et chute, il n'y a pas de lames d'air au niveau de l'isolant, les bandes parapluies sont mal positionnées d'où des infiltrations d'eau, les plaques de bardage baillent et se détachent et absence de fixations mécaniques pour l'isolant. À ce jour nous avons mandaté une maîtrise d'ouvrage pour rédiger un nouveau cahier des charges destiné à refaire le bardage et l'isolation du bâtiment. Le chiffrage est en cours. La réalisation des travaux dépendra de la procédure actuelle et une expertise judiciaire a été mandatée.

Monsieur HÉRAUD :

Merci.

Monsieur le Maire :

Je vous redonne la parole car vous avez encore des questions orales.

4- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : ouverture d'une mosquée à Houilles

Le 30 novembre dernier, la Ville a accepté un permis de construire permettant la réhabilitation d'un bâtiment privé dont la destination est une mosquée. Pourriez-vous nous indiquer si ce permis de construire est purgé de tout recours à ce jour ? Avez-vous des informations sur la date d'ouverture prévisionnelle de cette mosquée ? Par ailleurs, des habitants se sont inquiétés de l'impact sur la voie publique (trottoir, chaussée et stationnement), de l'affluence lors de célébrations religieuses. Pourriez-vous nous indiquer combien de personnes pourront être autorisées dans cet équipement accueillant du public ? Sachant que de nombreuses personnes pourraient venir en voiture et chercher à se garer à proximité, j'ai appris, Monsieur le Maire, que vous aviez indiqué que ces personnes pourraient se garer sur les parkings des deux supermarchés Auchan et Leclerc situés à

proximité. Pourriez-vous nous faire un retour sur les discussions que vous avez eues avec les gérants de ces deux supermarchés et sur les modalités de stationnement envisagées ?

Réponse de Monsieur MIQUEL, Adjoint délégué à l'urbanisme :

L'association Solidarité, Fraternité, Intégration (SFI) a déposé en mai 2022 un permis de construire pour une salle de prière au 56 avenue Émile-Zola. Il ne s'agit pas d'une mosquée au sens de l'image collective avec dôme ou coupole, minaret, etc. – pas du tout – mais un simple lieu de culte dans une architecture très commune. Ce permis porte sur un changement de destination de bureaux et entrepôts vers service public ou d'intérêt collectif en portant aménagement d'un espace recevant du public : la création de stationnements, la démolition de l'atelier existant qui faisait 100 m², la modification des façades et l'extension pour la création de sanitaires du bâtiment existant qui est conservé. La Ville a fait valoir plusieurs modifications nécessaires, notamment la réduction de la taille de la salle de prière et l'augmentation du nombre de stationnements ; l'objectif étant bien sûr de s'assurer que lors des affluences les plus fortes, notamment lors de la prière du vendredi, il n'existe pas de désordre, notamment en matière de stationnement. L'association SFI a pris en compte ces demandes et déposé les pièces complémentaires intégrant nos demandes. Le projet prévoit 28 places automobiles et 30 places de vélo, trottinette. Le projet se situe également à 130 mètres d'un arrêt de la ligne de bus n°262 permettant de relier le Nord-Ouest de la commune et les trottoirs de la RD 308 suffisamment larges.

La demande de permis indique que la fréquentation en semaine sera entre 15 et 20 personnes vivant essentiellement dans le centre-ville. Le seul office où la fréquentation sera plus importante concerne uniquement le vendredi en heures creuses entre 12 h 30 et 13 heures. L'effectif maximal selon la réglementation ERP (sécurité incendie) est de 255 personnes. Cette capacité d'accueil fondée sur une hypothèse de deux personnes par mètre carré est théorique car elle ne tient pas compte de la destination effective des locaux, de la pratique du culte musulman exigeant pour le respect des rites une densité bien inférieure.

Le projet devant permettre l'exercice d'un culte, le Préfet a été consulté sur le fondement du Code de l'urbanisme et a rendu un avis favorable. La Ville a elle-même fait savoir que l'association, installée de longue date dans notre ville, est connue pour gérer sérieusement ses activités. C'est dans ce contexte que par un arrêté du 30 novembre 2022, la Ville a, au regard du PLU – et seulement du PLU – délivré un arrêté autorisant le permis de construire. Depuis des riverains ont formé un recours gracieux reçu le 30 janvier 2023 en mairie. Avant l'échéance du délai de réponse, la Ville a fait savoir que ce recours n'est pas fondé au regard des règles locales d'urbanisme et que le permis de construire est conforme au PLU. Le recours a donc été rejeté. Pour le moment, nous n'avons pas connaissance de recours contentieux et le projet étant privé, la Ville ne connaît pas la date d'ouverture de la salle.

La Ville a invité l'association à faire beaucoup de pédagogie afin d'inviter les fidèles à se garer correctement en utilisant l'ensemble de l'offre de stationnement et nous avons été très francs et directs : si des problèmes de désordre se posent, la Ville prendra toutes les mesures utiles. Sur l'usage des parkings privés des supermarchés, bien évidemment la Ville n'a invité personne à s'y stationner mais il est vrai que le pétitionnaire a envisagé cette possibilité dans le cadre de sa demande de permis de construire. La Ville n'en a pas tenu compte pour instruire la demande de permis. Je vous remercie.

5- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : cartable numérique pour les élèves des collèges publics de Houilles

Monsieur le Maire, le 19 mars dernier, vous avez indiqué sur votre compte Facebook que les élèves de 6^{ème} et de 4^{ème} du collège Sainte-Thérèse allaient être équipés de cartable numérique par le Conseil départemental. Pourriez-vous nous indiquer quand les élèves des collèges publics le seront à leur tour ?

Réponse de Monsieur MAGA, Adjoint délégué à la jeunesse et politique de la ville :

Bonsoir Monsieur HÉRAUD. Oui, les élèves des collèges publics seront bien équipés. Un calendrier de distribution a été accordé avec les principaux des deux collèges. Ce sera entre 2023 et 2024.

Monsieur le Maire :

Monsieur HÉRAUD, il vous reste encore une question, il me semble.

6- Question orale de Monsieur Christophe HÉRAUD : bilan de la mission locale

La Ville subventionne la mission locale intercommunale à hauteur de 25 000 €. Pourriez-vous nous indiquer les principales actions qui ont été menées à destination des Ovillois en 2022 ? Pourriez-vous nous indiquer si le bilan de la mission locale 2022 est finalisé et auquel cas nous le transmettre ?

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas cette question Monsieur HÉRAUD. Vous m'excuserez. On préparera la réponse.

Monsieur HÉRAUD :

Ah, pardon, pardon. C'est une question écrite que je vous ai envoyée séparément.

Monsieur le Maire :

Ah une question écrite !

Monsieur HÉRAUD :

Oui, oui. D'accord. Non, j'avais fini, en fait, et je voulais vous remercier pour la précision des réponses obtenues ce soir. Merci.

7- Question orale de Monsieur Grégory LECLERC, groupe ID Commune, concernant des nuisances sonores et vibratoires rue Faidherbe

Monsieur le Maire, vous avez été sollicité à plusieurs reprises depuis février 2021 par un habitant de la rue Faidherbe qui déplore ainsi que ses voisins cosignataires d'une pétition à ce sujet des nuisances sonores et vibratoires émanant d'une menuiserie voisine. À l'époque, ce sujet avait été porté à notre connaissance du fait de l'absence de réponse de la Mairie malgré des demandes répétées. Le propos n'est évidemment pas d'entraver l'activité artisanale mais qu'elle ne s'exerce que dans des conditions respectueuses des riverains d'une part et des diverses réglementations relatives au bruit, à l'isolation et à la sécurité d'autre part. Dans le cadre de ce dossier, il y aurait eu des constats, des tentatives infructueuses de conciliation ainsi qu'un rendez-vous en novembre dernier avec la responsable du service hygiène et sécurité, notamment chargée des constats et éventuelles actions dans ce genre de situation. Hélas, depuis la situation ne semble pas avoir évolué et pire encore, et peut-être même plus frustrant, ces habitants déplorent à nouveau l'absence de réponse de la Mairie. Pouvez-vous nous dire quelles actions ont été déclenchées ? Êtes-vous en mesure de rassurer ces habitants quant à la cessation de ces nuisances dans leur quotidien ?

Ce dossier soulève une question plus large qui est celle des modalités et délais de réponse aux administrés qui sollicitent un rendez-vous ou une intervention auprès du cabinet du Maire. Pouvez-vous nous préciser de quelle manière ces demandes sont tracées et historisées et surtout les moyens que vous envisagez pour améliorer leur prise en charge et assurer à chacun que sa demande est bien reçue dans un premier temps puis veiller à ce qu'il reçoive effectivement une réponse dans un délai raisonnable ?

Réponse de Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et vie économique :

Merci Monsieur LECLERC pour votre question. Effectivement, ce dossier nous est bien connu et plusieurs services de la Ville mènent une action conjointe, que ce soit l'hygiène sécurité que vous avez citée ou encore la vie économique. C'est effectivement un sujet complexe parce qu'il va opposer des riverains et les acteurs économiques de droit privé et dans ce cadre-là, on a d'abord opté pour une approche qui était plutôt par la médiation et la coconstruction plutôt que via des obligations légales ou réglementaires parce que, pour être honnête, les leviers ne sont pas simples à activer, voire même parfois inexistantes sur certains sujets. Nous avons eu de nombreuses interventions auprès du propriétaire, du locataire et des riverains et nous en avons d'autres de prévu pas plus tard que vendredi matin. Suite aux échanges avec les services de la Ville, le locataire s'est engagé à faire des travaux pour réduire les nuisances sonores et j'ai rendez-vous avec cet artisan cette semaine pour échanger et constater l'avancée de ces travaux. Madame PRIM s'est entretenue avec les riverains ces derniers jours pour les tenir informés de nos avancées. Comme beaucoup de sujets essentiellement de droit privé avec un besoin de conciliation, le délai entre deux actions peut paraître très long pour les intéressés ; je le conçois.

Quant au processus de suivi de demande, nous avons conservé le même procédé que par le passé et nous avons probablement besoin de le faire évoluer pour apporter une meilleure communication – ce dossier en est un bon exemple – avec des services qui travaillent dans l'ombre et une communication qui, clairement, mériterait d'être plus régulière avec les parties prenantes.

Concernant les moyens envisagés pour améliorer le processus, nous avons expérimenté un nouveau processus lors de la permanence des élus. Il s'agit d'un outil très simple de prise de demandes qui permet de transmettre aux services, suivre l'avancement et répondre aux Ovillois et nous pourrions réfléchir à une solution plus globale pour l'ensemble des demandes des Ovillois.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. J'ai quatre questions orales. Je vais commencer par la lettre que vous a adressé la copropriété du 14 avenue Charles-de-Gaulle à Houilles.

8- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant la lettre de la copropriété du 14 avenue Charles-de-Gaulle

Monsieur le Maire, des copropriétaires du 14 avenue Charles-de-Gaulle à Houilles, immeuble situé au-dessus du magasin Intermarché, viennent de rendre public il y a quelques jours la lettre qu'ils vous ont adressée le 21 février et pour l'heure, en tout cas l'heure à laquelle j'ai écrit – je vous ai adressé cette question orale dimanche – sans réponse de votre part.

Bien que vous vous soyez engagé durant votre campagne électorale à la transparence sur le dossier de l'ex-ZAC Gare, cette lettre révèle que vous faites preuve de la plus grande opacité vis-à-vis des premiers concernés, donc ces copropriétaires. Il apparaît, en effet, qu'ils ne sont pas concertés alors qu'un projet d'aménagement est un cours d'élaboration sur le quartier de la Gare. Les décisions que prendra la Ville de Houilles dans le cadre de ce projet pourraient avoir des impacts critiques à court terme sur ces particuliers qui n'ont pas demandé à se retrouver dans cette situation. Familles, professions libérales, dont plusieurs médecins, à ce jour aucune solution de relogement ne leur a été proposée dans l'optique où l'immeuble ne serait pas conservé en l'état dans le futur projet.

Pouvez-vous nous indiquer quelle suite vous donnerez à cette lettre ? Je vous remercie.

Réponse de Monsieur MIQUEL, Adjoint délégué à l'urbanisme :

Merci Monsieur le Maire. Vous parlez, Madame BELALA, d'opacité pourtant jamais, jamais autant d'informations n'ont été données sur l'avenir de ce secteur dans cette enceinte, lors de réunions aux intéressés ou dans des communications de la Ville. Je ferai l'exercice un jour prochain de mettre bout à bout l'ensemble des informations que j'ai données sur le sujet et je défierai alors quiconque de démontrer qu'il n'y a pas de transparence totale. Nous tenons notre promesse. Je prends votre

critique plus comme une posture ; une posture que vous aviez déjà par le passé. Je rappelle ce que vous disiez en 2018 à la précédente majorité. Je cite : « *J'ai la conviction que vous en savez beaucoup plus.* ». Et de conclure, je cite : « *Cela fait 20 ans que je me demande ce que va devenir le quartier de la Gare.* ». J'ignore si par le passé on a fait preuve de transparence. Je crois surtout que le sujet échappait largement à la Ville et qu'elle le subissait. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Monsieur le Maire a signé le courrier de réponse aux copropriétaires du 14 avenue Charles-de-Gaulle et je le tiens bien volontiers, en transparence, à votre disposition. Je vous en épargne la lecture car – et vous le verrez par vous-même – notre souci de transparence nous a conduits à répondre point par point à des interrogations tout à fait légitimes. Sur le manque de concertation, dois-je rappeler la réunion de décembre dédiée aux copropriétaires et notre engagement de revenir vers eux à l'horizon du mois de juin ? En attendant, nous travaillons et une grande consultation publique débute d'ici quelques jours car faut-il rappeler que les Ovillois attendent enfin une issue à ce qui est une aberration urbaine en centre-ville et au pied d'une gare RER ? Nous n'ignorons pas les points durs de ce projet mais nous sentons et entendons l'enthousiasme des Ovillois et nous le partageons. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Madame BELALA, pour vos questions, s'il vous plaît.

Madame BELALA :

Écoutez, que les Ovillois soient concertés, cela me paraît... Oui, c'est prévu de longue date mais, pardon, moi, c'est aux principaux intéressés de réagir sur les propos que vous venez de tenir. Moi, je vous ai déjà expliqué, je ne suis pas intéressée dans cette copropriété. En revanche, sur – comment dire ? – la transparence et ben donnez-nous tous les éléments. Vous nous dites que vous nous feriez lire la réponse...

Monsieur le Maire :

Madame BELALA, posez vos questions orales, s'il vous plaît.

Madame BELALA :

Non, non, j'ai le droit de réagir. Sur le règlement intérieur, j'ai le droit de faire une réaction après une réponse.

Monsieur le Maire :

Vous avez le droit de réagir et je pense que vous en aurez l'occasion. La réponse a été apportée.

Madame BELALA :

En plus, vous m'opposez des règlements du passé. Ce n'est pas une posture, justement. Cela veut dire que depuis des années, la situation n'a pas évolué. Des choses se font, se décident et on fait semblant qu'un projet n'est pas en train d'être ficelé. Voilà. Il va arriver tout prêt...

Monsieur le Maire :

C'est votre opinion, Madame BELALA. Vous avez le droit de l'avoir et il y aura des débats.

Madame BELALA :

Je dis aux principaux intéressés de réagir et de répondre à cette...

Monsieur le Maire :

Et vous l'avez dit, vous n'en faites pas partie.

Madame BELALA :

(...) À cette question orale et évidemment à la lettre que vous leur avez adressée. Ils apprécieront les propos que vous venez de tenir, Monsieur MIQUEL.

Monsieur le Maire :

Pouvez-vous lire vos questions et cesser de digresser ?

Madame BELALA :

Tout à fait. Le sujet le suivant n'a rien à voir mais je pense que cela va encore donner lieu à des réponses sympathiques.

9- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant la situation des familles roms installées dans la friche de la Gare

Monsieur le Maire, vous avez été interrogé lors du Conseil municipal du 9 mars dernier au sujet de la présence de familles roms installées depuis plusieurs mois dans la friche de la Gare. Nous vous avons senti embarrassé quant à répondre sur les démarches entreprises par la Ville face à cette situation. Vous nous avez toutefois indiqué que la Ville était en contact avec les propriétaires des terrains afin d'organiser l'expulsion des personnes qui occupent la friche. Interpellé ainsi que l'ensemble des élus de ce Conseil municipal quelques jours plus tard par Monsieur GOUT sur les aides que la Ville pourrait apporter le temps de leur présence dans la commune à ces familles comprenant pour certaines des bébés et des enfants en âge d'être scolarisés notamment en leur mettant à disposition tout simplement des poubelles, vous n'avez pas donné suite. Il a fallu que le sujet soit mis sur la table en commission la semaine dernière pour que soit répondu à l'opposition que les services de l'État et le CCAS avaient rendu visite aux familles, notamment pour recenser les enfants en âge d'être scolarisés. Ce recensement est une obligation pour la commune, je souhaiterais le rappeler, mais pour toute aide sociale ou inscription à l'école, ce qui est un droit, c'est aux familles d'entamer d'elles-mêmes les démarches. Enfin, de mon côté, je vous ai écrit lundi dernier, le 27 mars, afin de vous demander si un diagnostic social avait été effectué auprès de ces familles. La circulaire du 26 août 2012 et l'instruction du 25 janvier 2018 indiquent, en effet, que dans ce type de situation, il est nécessaire qu'un diagnostic social soit effectué. En l'absence d'un tel diagnostic, les pouvoirs publics n'ont aucune connaissance des spécificités de chacune des familles. Une expulsion dans ce contexte ne conduirait qu'à une situation d'errance des personnes. Pouvez-vous donc nous faire un état des lieux de la situation ? En vous remerciant par avance.

Réponse de Madame PRIM, Adjointe déléguée santé, handicap et solidarités :

Bonsoir Madame BELALA. Il n'y a aucun embarras sur le sujet. Simplement, il nous semble que certains sujets sensibles et qui traitent de l'intimité d'hommes et de femmes méritent un peu de pudeur et que cette pudeur commande une forme de discrétion. Le tapage et le voyeurisme ne nous semblent pas une méthode de résolution de cette situation, comme n'est pas une méthode la pression mise sur les services du CCAS alors que ces agents font leur travail social depuis le début et qu'ils suivent déjà des situations ovilleuses complexes.

Ensuite, sur les démarches engagées, la Ville a écrit et reçu le liquidateur judiciaire en charge d'engager les procédures puisque, je le rappelle, ces terrains sont une propriété privée. Dans un courrier récent, le Maire a de nouveau invité le propriétaire à engager toutes les mesures utiles afin de faire expulser les personnes occupant illégalement les terrains appartenant à Time Square Properties. Cette occupation, outre qu'elle est illégale, provoque une grande et vive inquiétude chez les riverains, notamment au regard du risque sanitaire. En effet, des systèmes de chauffage ont été installés dont des cheminées sont visibles dans un environnement arboré laissant craindre des départs de feu. Le Maire, à la suite d'un échange avec le sous-préfet, a transmis les conclusions du rapport des pompiers en date du 1^{er} mars. Ce dernier rappelle la proximité immédiate (un peu plus de 8 mètres) d'un ERP, en l'occurrence le magasin Intermarché, et précise l'existence de chauffages au bois, la présence de bouteilles de gaz, notamment dans les cabanes, et de réchauds. Le rapport conclut qu'il existe donc un potentiel calorifique non négligeable qui peut participer à la propagation d'un incendie dans les bâtiments contigus. Trois risques sont identifiés : électrique, gaz et incendie. Il considère qu'il y a un risque humain du fait qu'ils n'ont pas la possibilité d'évacuer si un incendie devait survenir dans cette zone. Au regard de ces éléments, le Maire prendra un arrêt d'expulsion.

Par courrier du 17 mars, le sous-préfet a indiqué, je le cite, « *au cas d'espèce, une procédure administrative pourrait être justifiée pour les risques ainsi identifiés.* ». La Ville avait déjà connu en février 2018 une situation similaire rue Bapaume et avait eu une attitude identique à la nôtre. Je cite la majorité de l'époque : « *La Ville a fait tout ce qui est actuellement en son pouvoir pour faire respecter le droit de propriété. On fait donc le nécessaire pour que les choses se fassent rapidement.* ». Et de préciser lors de l'expulsion, sa satisfaction, je cite à nouveau, que « *force soit revenue à la loi.* ».

Monsieur le Maire :

Merci. Madame BELALA, il me semble que vous avez encore une question ou deux.

Madame BELALA :

Madame PRIM, les propos concernant la pression mise sur les services sociaux de la commune ne vous honorent vraiment pas. Ne vous honorent pas.

Monsieur le Maire :

Madame BELALA, évitez de lancer un débat ; ce n'est pas l'exercice des questions orales parce que Madame PRIM ne va pas pouvoir répondre...

Madame BELALA :

Je crois que l'on ne partage pas les mêmes valeurs ; cela me paraît évident.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas bien ce que vous faites parce qu'elle ne va pas pouvoir répondre à vos débats.

Madame BELALA :

Écoutez, Madame PRIM aurait pu nous donner ces éléments...

Monsieur le Maire :

Elle ne va pas pouvoir vous répondre car elle respecte la règle collective. Vous attaquez quelqu'un qui ne peut pas vous répondre, Madame BELALA.

Madame BELALA :

Écoutez, ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire :

Faites-le avec les moyens qui sont à votre disposition et vous aurez le droit d'attaquer.

Madame BELALA :

Moi, je considère que... Nous accuser de mettre la pression sur les services sociaux ! Franchement c'est honteux !

Monsieur GOUT :

Heureusement qu'ils sont là, les services sociaux.

Madame BELALA :

C'est honteux !

Monsieur le Maire :

Vous avez posé une question...

Madame BELALA :

C'est honteux !

Monsieur le Maire :

(...) On vous a apporté une réponse, Madame BELALA...

Madame BELALA :

C'est honteux ! C'est juste honteux !

Monsieur le Maire :

Madame BELALA, vous attaquez sans que la personne puisse se défendre...

Madame BELALA :

Et d'ailleurs, vous n'avez pas eu dans la réponse...

Monsieur le Maire :

Soit vous passez aux questions orales soit je donne la parole à quelqu'un d'autre.

Madame BELALA :

Je continue sur la nouvelle crèche Charles-de-Gaulle.

Monsieur le Maire :

Merci.

10- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant la nouvelle crèche du parc Charles-de-Gaulle

J'ai la même question que Monsieur HÉRAUD sur le budget réactualisé détaillé. Comme vous n'avez pas su lui répondre, je ne sais pas si, du coup, j'aurais la réponse. Enfin bon, je vais quand même poser mes questions. À l'issue de la pose de la première pierre le 9 novembre dernier, vous n'aviez au moment, où j'ai écrit cette question – et je vous l'ai envoyée ce week-end – pas levé les interrogations sur la propriété des parcelles sur lesquelles ce futur équipement va être construit. Entre-temps, on m'a envoyé un message que je n'ai pas trop eu le temps de lire en détail, excusez-moi. Monsieur MIQUEL s'était donc pourtant engagé à répondre sur ce point en septembre dernier et en décembre lors de ma question orale. Je reposais la question : pouvez-vous nous transmettre la preuve que la Ville est bien propriétaire des parcelles sur lesquelles vous construisez cette nouvelle crèche ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous donner le budget détaillé réestimé de la construction de la nouvelle crèche ? Nous avons, en effet, via les relevés de décisions, vu des coûts supplémentaires : la mise en place d'une clôture sur le chantier, des travaux non prévus d'excavation sous l'ancienne maison du gardien – est-ce qu'il ne s'agirait pas d'excavation d'une ancienne cuve à mazout ? – et aussi tous les travaux de raccordement de la crèche au réseau de chaleur de l'usine d'incinération du SITRU qu'on a évoqué tout à l'heure. Pouvez-vous nous communiquer le planning réactualisé des travaux, la crèche devant initialement ouvrir en avril cette année ? Enfin, pouvez-vous transmettre les études techniques et financières qui ont abouti à vos décisions concernant ce projet de crèche ? Je suppose qu'elles existent sous format électronique et que vous pouvez nous les envoyer par mail. Je rappelle que ces documents sont communicables de droit d'après une décision du Conseil d'État de juin 1990. Je vous remercie par avance.

Réponse de Monsieur MIQUEL, Adjoint délégué à l'urbanisme :

Merci Monsieur le Maire. C'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse à nouveau la réponse que je vous ai déjà faite à plusieurs reprises sur le sujet de la propriété du terrain. En effet, il n'y a pas de doute : le cadastre indique très clairement que la Ville est propriétaire des parcelles sur lesquelles la nouvelle crèche Les Choupiissons est en cours de construction. Le Maire vous a communiqué avant cette séance les relevés de propriété avec les données de la Direction générale des finances. Donc je le redis : la commune possède les terrains d'assiette du projet de crèche. Je vous donne rendez-vous en mai prochain à l'occasion du prochain Conseil municipal pour vous redire que la Ville est bien propriétaire de ces parcelles correspondantes à l'assiette foncière du projet de la crèche.

Réponse sur les autres points. Premièrement : les travaux de raccordement de la crèche au réseau de chaleur de l'usine d'incinération du SITRU. Le coût de 51 000 € est compris dans le budget initial. C'est une excellente chose dans le contexte actuel et pour limiter l'empreinte carbone de la Ville. La décision que vous évoquez ne traite pas de travaux mais de l'abonnement pour l'alimentation en énergie. Deuxièmement, la mise en place d'une clôture sur le chantier était prévue dans le budget initial. Troisièmement, les travaux non prévus d'excavation sous l'ancienne maison du gardien : effectivement – et cela fait partie de la vie d'un chantier – en creusant, les ouvriers sont tombés sur d'anciennes fondations. C'était tout à fait inattendu. Le coût est de 19 319 €. Sur le calendrier, nous sommes extrêmement vigilants. Les entreprises prestataires sont informées du fait que nous appliquerons des pénalités en cas de retard. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur MIQUEL. Il me semble, Madame BELALA, qu'il vous reste une question, je crois.

11- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant les modalités d'impression du magazine municipal L'Ovillois

Oui, c'est une question qui paraît très triviale mais que je dois reposer malheureusement puisque je n'avais pas eu la réponse lors du dernier Conseil municipal. Vous savez, cela ne fait pas plaisir de reposer des questions et ce n'est pas fait pour vous embêter. En plus, franchement, cela me fait perdre du temps aussi. Mais je suis obligée de reposer la question puisque je n'ai pas eu la réponse. Donc je voulais savoir, concernant les modalités d'impression du magazine municipal L'Ovillois, si vous aviez prévu dans le cadre d'un futur avenant d'en changer les modalités d'impression ? En effet, il lui est régulièrement reproché que la police des textes est trop petite et l'encre trop pâle, ce qui en rend la lecture particulièrement désagréable même quand on a de bons yeux comme moi, sinon difficile voire impossible sans une loupe. N'ayant pas eu de réponse, donc je repose la question ce soir. Je vous remercie.

Réponse de Madame PRIM, Adjointe déléguée santé, handicap et solidarités :

Rebonsoir Madame BELALA. En fait, la question de la lisibilité du magazine n'a aucun lien avec le marché relatif à son impression, l'imprimeur imprimant les fichiers qui lui sont transmis. S'il y a une amélioration à apporter, c'est en amont dans la conception de la maquette. Je ne peux que partager avec vous ce constat que pour certaines personnes, le choix des typographies, des polices et des contrastes ne facilite pas la lecture. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé qu'un point sur l'accessibilité des outils de communication soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission accessibilité. C'est une réflexion que nous devons avoir tous sur tous nos outils, papier comme digitaux. La maquette revue à notre arrivée étant faite en interne, nous avons les compétences pour faire les gestes justement nécessaires.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur MÉGRET, je pense qu'il ne reste que vous pour lequel il y a des questions.

Monsieur MÉGRET :

Je vous remercie. J'ai deux questions assez courtes, Monsieur le Maire. Je vais commencer par la question concernant les zones 30.

12- Question orale de Monsieur Olivier MÉGRET, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant les zones 30

L'extension des zones limitant à 30 km/h la vitesse des véhicules à moteur est souhaitable afin d'apaiser la circulation, de diminuer le nombre et la gravité des accidents de la voie publique et de réduire la pollution atmosphérique. Pouvez-vous nous dire comment vous envisagez l'extension des zones 30 à Houilles et si vous prévoyez de revenir sur le décret de votre prédécesseur, décret qui a interdit à l'encontre de l'article R110-2 du Code de la route que toutes les chaussées zone 30 soient de droit à double sens pour les cyclistes sans même qu'un marquage au sol ne soit nécessaire ? Je vous remercie des précisions que vous voudrez bien nous donner.

Réponse de Madame COLLET, Adjointe déléguée à la voirie et patrimoine communal :

Merci. Comme vous l'avez rappelé, nous avons décidé de passer toute la ville en zone 30 km/h, ce qui répond, en effet, à un triple besoin : renforcer la sécurité grâce à une circulation apaisée et une vitesse identique dans les quartiers, réduire le trafic automobile qui traverse notre ville et diminuer la pollution. Cette extension a déjà fait l'objet d'une communication dans *L'Ovillois mag* de février. Cela a permis de présenter le dispositif et de le porter à la connaissance de tous les Ovillois. Nous allons aussi travailler sur des affiches et des panneaux comme le font les autres Villes. Enfin, il y aura à chaque entrée de ville un panneau indiquant que les automobilistes entrent dans une zone 30. L'article R 110-2 du Code de la route que vous citez dispose notamment que : « *Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, les conducteurs de cyclos légers et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.* ». Pour le moment, l'arrêté qui déroge à cette règle est toujours en vigueur. Nous souhaitons effectivement que les mobilités douces investissent davantage la ville mais pour cela, les voies de circulation doivent être apaisées et sécurisées or certaines rues sont très étroites, créant une situation dangereuse pour les cyclistes. En revanche, lorsque nous aurons les résultats du schéma directeur des mobilités, nous pourrions effectivement interroger la pertinence de cet arrêté.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur MÉGRET, je crois que vous avez une dernière question.

Monsieur MÉGRET :

Je vous remercie pour ces précisions.

13- Question orale de Monsieur Olivier MÉGRET, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les enfants et adolescents en souffrance psychique

Monsieur le Maire, lors de votre campagne pour les élections municipales, vous indiquiez votre projet d'ouvrir un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les enfants et adolescents en souffrance psychique. Pouvez-vous indiquer où en est votre réflexion aujourd'hui à ce sujet ? Cela s'inscrira-t-il dans le projet de la future maison de santé ? Je vous remercie des précisions que vous voudrez bien donner à l'intention des Ovillois.

Réponse de Madame PRIM, Adjointe déléguée santé, handicap et solidarités :

Bonsoir Monsieur MÉGRET. Aujourd’hui, la santé mentale est une problématique de santé publique majeure. Un Français sur quatre connaît ou connaîtra des troubles psychiques au cours de sa vie. La crise sanitaire que nous avons connue a eu un effet délétère sur la santé mentale de la population française, particulièrement chez les jeunes. D’après une étude réalisée en 2021, Santé publique France estimait que 40 % des 18-24 ans souffraient de troubles de l’anxiété généralisée et que plus d’un jeune sur cinq connaissait des symptômes dépressifs. C’est pourquoi la santé mentale, particulièrement chez les jeunes, est un des axes de travail que nous souhaitons inclure dans le contrat local de santé de la Ville. Ce contrat local de santé sera élaboré dans les prochains mois en partenariat avec l’Agence régionale de santé qui a été sollicitée à cette fin. À ce jour, aucune réflexion menée ne permet d’affirmer qu’un espace spécifiquement dédié à l’accueil des jeunes en souffrance psychique sera créé au sein de la future maison médicale.

Monsieur le Maire :

Merci. L’ordre du jour étant épuisé, je clos la séance. Prochaine réunion du Conseil municipal : le 23 mai 2023. Bonne soirée.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 30 mars 2023 à 00h32.



Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines
Julien CHAMBON